

Les 20 ans de l'OMC rétrospective



Les 20 ans de l'OMC rétrospective

Qui sommes-nous?

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges et d'assurer des conditions égales entre tous ses Membres.

Avertissement

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, zones ou territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

Une publication de l'Organisation mondiale du commerce

Division de l'information et des relations extérieures, Service des publications.

© Organisation mondiale du commerce 2015

Organisation mondiale du commerce

Rue de Lausanne 154

CH-1211 Genève 21

Suisse

Tél. : +41 (0)22 739 51 11

Fax : +41 (0)22 731 42 06

publications@wto.org

www.wto.org

Librairie en ligne de l'OMC

<http://onlinebookshop.wto.org>

ISBN Français 978-92-870-4007-7

Anglais 978-92-870-4006-0 / Espagnol 978-92-870-4008-4

Maquette conçue par Luminous

Mise en page des versions française et espagnole par Messaggio

Imprimé par Imprimerie Chirat

Table des matières

Avant-propos du Directeur général, Roberto Azevêdo	4	Régler les différends	76
Origines	6	Suivi du commerce mondial	86
Des Membres de plus en plus nombreux	12	Aider les pays en développement à faire du commerce	92
Prise de décisions	24	Promouvoir le dialogue	104
Négociations commerciales : Cycle de Doha	48	Directeurs généraux	114
Mise en œuvre des Accords de l'OMC	56	Siège de l'OMC	122
Conclusion des nouveaux accords	62	Perspectives pour l'avenir	130

Avant-propos de Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC

Depuis la naissance de l'Organisation mondiale du commerce il y a 20 ans, le monde a connu de profonds changements. De nouveaux pôles de croissance économique sont apparus. Les nouvelles technologies se sont multipliées, révolutionnant les communications. En 1995, moins de 0,8% de la population mondiale utilisait Internet, contre environ 44% en 2015.

Le commerce lui-même s'est transformé au cours de ces deux décennies. Les chaînes de production se sont internationalisées, créant de nouvelles possibilités (et de nouveaux défis) pour les pays qui cherchent à participer aux flux commerciaux mondiaux. Dans l'ensemble, le commerce des marchandises a presque quadruplé, tandis que les droits d'importation des Membres de l'OMC ont diminué de 15% en moyenne. Plus de la moitié du commerce mondial bénéficie désormais de la franchise de droits.

Chacune de ces évolutions a été soutenue par le système commercial multilatéral. En fondant l'OMC et en adoptant ses textes juridiques, les Membres ont établi une charte du commerce mondial, consacrant en droit des principes essentiels et pérennes. Ces principes sont restés les mêmes à mesure que l'économie mondiale évoluait, soutenant la croissance et le développement, tout en empêchant la création de nouveaux obstacles au commerce. Ainsi, le système clair de règles et d'obligations communes établi par l'OMC a joué un rôle crucial au moment de la crise financière de 2008 en évitant qu'elle s'accompagne d'une montée du protectionnisme.

S'appuyant sur ces bases solides, le système commercial a évolué au fil des années en même temps que l'économie mondiale.

Cette évolution s'est faite de diverses façons. Par exemple, le système de règlement des différends de l'OMC, qui a permis de régler près de 500 différends commerciaux depuis 1995, a contribué à l'évolution et à la modernisation du corpus de règles de l'Organisation à mesure que la jurisprudence se développait et que de nouveaux précédents étaient établis. De nouveaux accords ont également permis aux Membres de régler des questions importantes. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, négocié en 2013, facilitera la circulation des marchandises à travers les frontières et réduira les coûts du commerce. Avec l'Accord sur les télécommunications et l'Accord sur les services financiers, des Membres de l'OMC représentant plus de 90% du commerce dans ces secteurs se sont engagés à ouvrir leurs marchés aux produits et aux services importés. Plus récemment, un accord a été conclu pour élargir la portée de l'Accord sur les technologies de l'information (signé initialement en 1996) et supprimer les droits de douane sur un grand nombre de nouveaux produits des TI, dont le commerce représente environ 1 300 milliards de dollars EU par an. Ces produits comprennent, entre autres, les systèmes de navigation GPS et les écrans tactiles, produits qui n'existaient tout simplement pas il y a 20 ans.



◀ À gauche Roberto Azevêdo,
Directeur général de l'OMC.

Le système a aussi beaucoup évolué en reconnaissant le développement comme une question centrale. Une série de mesures ont été prises pour soutenir la participation accrue des pays en développement et des pays les moins avancés au commerce mondial. Des programmes de renforcement des capacités tels que l'initiative Aide pour le commerce, lancée en 2005, visent à atteindre cet objectif. Dans les Accords de l'OMC, des dispositions spéciales accordent aux pays en développement des délais plus longs pour la mise en œuvre des accords ou prévoient des mesures particulières pour accroître leurs possibilités commerciales. L' Accord sur la facilitation des échanges va même plus loin en offrant concrètement aux pays en développement l'assistance dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord, et à cet effet, nous avons mis en place le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges. C'est une première à l'OMC. En outre, l'obligation de mettre en œuvre l'Accord dépend directement de la capacité des pays de le faire. Bon nombre des décisions adoptées à la Conférence ministérielle de Bali en 2013 visaient également à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à jouer un plus grand rôle dans le commerce mondial.

Il ne fait aucun doute que l'OMC a accompli beaucoup de choses pendant sa courte histoire. En tant qu'Organisation, elle s'est développée et s'est adaptée, et elle est devenue un pilier central de l'architecture économique

mondiale. Mais, bien entendu, il reste beaucoup à faire. Nous devons faire plus pour mobiliser le potentiel du commerce comme force motrice de la croissance et du développement, et nous devons produire de nouveaux résultats négociés, tout d'abord à la dixième Conférence ministérielle à Nairobi, en décembre 2015.

Ce livre retrace les deux premières décennies de l'OMC. À travers une sélection de citations, de photos et de statistiques, il donne un aperçu des événements qui ont marqué l'histoire de l'Organisation jusqu'à présent. Il met en lumière son travail au jour le jour, essentiel mais souvent méconnu ; il présente des amis, anciens et nouveaux, il évoque les succès et les occasions manquées, et il nous rappelle pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour faire encore plus dans l'avenir. J'espère que ce livre sera pour nous tous une source d'inspiration pour les 20 prochaines années.

Roberto Azevêdo

Directeur Général

Origines

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995. Elle a remplacé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui avait été établi plus de 40 ans auparavant pour créer et superviser les règles régissant le commerce. L'objectif de l'OMC est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. Alors que le GATT portait uniquement sur le commerce des marchandises, l'OMC s'occupe à la fois du commerce des marchandises et du commerce des services ainsi que des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Elle supervise aussi les règles renforcées régissant le règlement des différends entre les Membres.

À travers des cycles de négociations commerciales, l'OMC cherche à réduire les obstacles au commerce en abaissant les droits de douane et en agissant sur les mesures non tarifaires, comme les restrictions liées aux licences d'importation ou les mesures commerciales utilisées à des fins protectionnistes. L'OMC veille en outre à ce que les règles commerciales soient respectées par ses 161 Membres et à ce que les besoins des pays en développement restent au centre de ses travaux.



▲ Ci-dessus Le Centre William Rappard en 1995.

Accord de Marrakech instituant l'OMC

L'OMC a été établie en avril 1994 à la Réunion ministérielle de Marrakech, qui a officiellement conclu les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay. Signé par 123 Membres du GATT à Marrakech, l'Acte final du Cycle d'Uruguay comprend l'Accord instituant l'OMC qui décrit les objectifs et la structure de l'Organisation. L'Accord précise que l'OMC est dirigée par la Conférence ministérielle, qui se réunit au moins tous les deux ans, et par le Conseil général qui supervise régulièrement les travaux de l'OMC. Le préambule de l'Accord énonce les principes fondamentaux de l'OMC, notamment son engagement en faveur du développement durable.

En incluant les accords sur le commerce des services et sur la propriété intellectuelle, l'Accord de Marrakech a élargi le rôle de l'OMC au-delà du commerce des marchandises, qui était au centre du GATT. Il a aussi créé un organe de règlement des différends renforcé et il a établi un accord spécifique sur l'agriculture.



Reconnaissant que leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique.

— Préambule de l'Accord sur l'OMC



Les parties à cet accord [sont] désireuses de contribuer à la réalisation de ces objectifs par la conclusion d'accords visant, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce et à l'élimination des discriminations dans les relations commerciales internationales.

— Préambule de l'Accord sur l'OMC



Il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique.

— Préambule de l'Accord sur l'OMC



▲ **Ci-dessus** Signature de l'Accord de Marrakech par le Vice-Premier Ministre de la Thaïlande, M. Supachai Panitchpakdi qui a ensuite été Directeur général de l'OMC (de 2002 à 2005).

◀ **À gauche** Le Directeur général du GATT, Peter Sutherland, tenant une copie signée de l'Accord de Marrakesh.

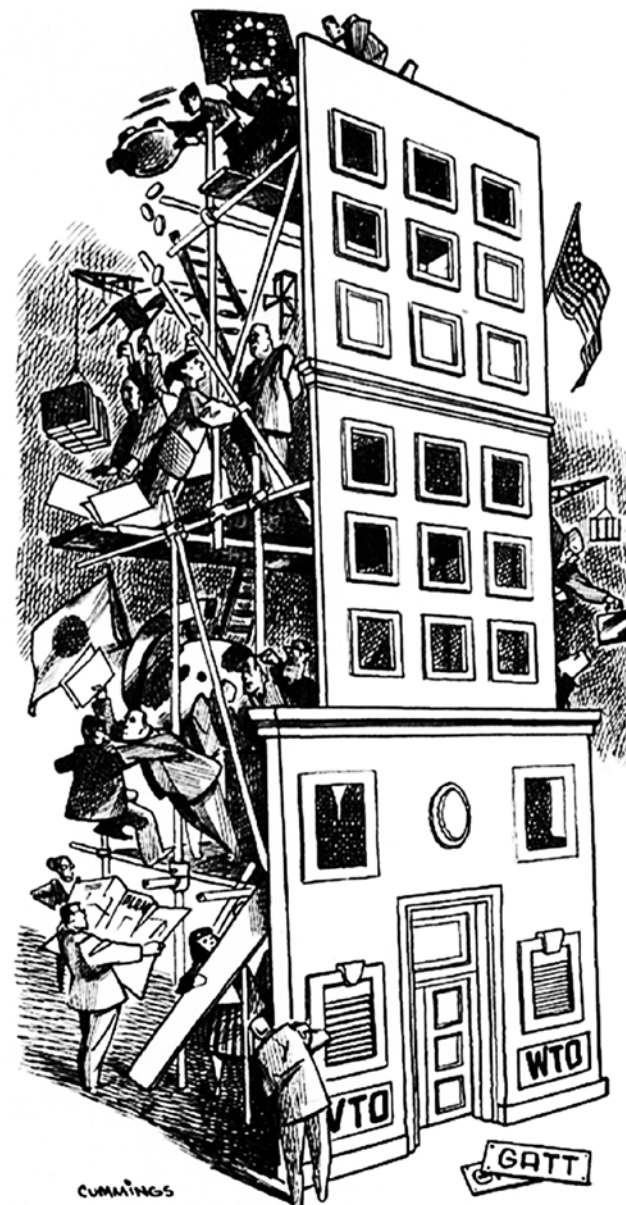
Naissance de l'OMC

L'OMC est née le 1^{er} janvier 1995. À la première réunion du Conseil général tenue ce même mois, 76 Membres de l'OMC ont commencé à superviser les travaux de l'Organisation. À la fin de sa première année d'existence, l'OMC comptait 112 Membres représentant près de 91% du commerce mondial.



La naissance d'une institution internationale aura rarement été précédée de si grandes attentes. L'OMC a été largement saluée comme la pièce maîtresse d'un cadre plus solide et plus cohérent permettant d'accélérer la libéralisation des économies dans le monde entier et de promouvoir la coordination plus efficace des politiques entre les pays. Certains observateurs craignent cependant que cet optimisme soit excessif et s'avère

même contre-productif. ... Même les plus fervents défenseurs de l'OMC admettent que l'entreprise exige un grand acte de foi. Contrairement au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale, l'Organisation ne dispose pas de ressources propres autres que son budget de fonctionnement. 'Son rôle dépendra entièrement de sa crédibilité', indique un haut fonctionnaire chargé du commerce à Genève.





L'Organisation mondiale du commerce voit officiellement le jour dimanche [1^{er} janvier 1995], mais la naissance du nouveau gendarme du commerce mondial ne sera pas accueillie en fanfare. Les milliers de fonctionnaires internationaux qui travaillent à Genève ayant pratiquement tous quitté la ville pour les congés de fin d'année, seule une plaque de bronze brillante apposée sur le siège de l'ancien Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) marquera le changement.

— Gilles Laffon, *Agence France Presse*,
31 décembre 1994



Deux thèmes domineront l'année 1995 : l'essor d'organisations supranationales et l'explosion des communications mondiales quasi instantanées via des réseaux électroniques comme Internet. On peut parler du triomphe des bureaucrates branchés. Si vous travaillez pour l'Organisation mondiale du commerce et que vous utilisez le courrier électronique, vous pouvez vous considérer comme une préfiguration de l'avenir.

— Eric Reguly, *The Financial Post*,
31 décembre 1994



Cher Peter,

Je vous écris pour vous féliciter, vous et votre équipe, de la création de l'Organisation mondiale du commerce. La contribution de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce au bien-être économique mondial a été inestimable, et il ne peut être que profitable d'élargir son influence et de la pérenniser. Votre leadership personnel a contribué de façon tout à fait remarquable au succès de ce processus.

La Banque mondiale et ses services ont toujours eu des relations cordiales et fructueuses avec le personnel du GATT et nous nous réjouissons à l'idée de renforcer encore nos liens avec l'OMC. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir à un moment où l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale espèrent continuer à coopérer avec succès pendant les 50 prochaines années pour promouvoir le développement économique mondial.

Bien à vous,
Lew

— Lettre du 3 janvier 1995 de Lewis T. Preston, Président de la Banque mondiale, au Directeur général, Peter Sutherland



▲ Ci-dessus Lewis Preston, Président de la Banque mondiale.

Des Membres de plus en plus nombreux

Quand l'OMC a été établie en janvier 1995, ses Membres représentaient environ 91% du commerce mondial. En septembre 2015, l'OMC compte 161 pays et territoires douaniers Membres, représentant 98% du commerce mondial, ce qui la rapproche plus que jamais de son objectif de participation universelle.

Depuis 1995, 33 économies ont accédé à l'Organisation, allant de certains des pays les moins avancés, comme le Népal (en 2004) et le Vanuatu (en 2012), à certains des plus grandes économies commerçantes du monde, comme la Chine (en 2001) et la Russie (en 2012).

Nouveaux Membres 1995–1999



Bulgarie

1^{er} décembre 1996

Population 6,92 millions d'habitants



Mongolie

29 janvier 1997

Population 2,95 millions d'habitants



L'Équateur a accédé à l'Organisation mondiale du commerce en janvier 1996, à l'issue d'un long processus de négociation. Cette accession s'inscrit dans le cadre de la politique d'ouverture pratiquée par le pays et des liens plus nombreux qu'il a tissés avec les marchés extérieurs ces dernières années. Malgré les fortes tensions qui se sont exercées sur

— Déclaration de M. Ruben Flores, Vice-Ministre du commerce extérieur de l'Équateur, à la première Conférence ministérielle, tenue à Singapour en 1996

l'économie l'année dernière, le pays n'a pas eu recours à des mesures protectionnistes, ce qui montre son attachement au libre-échange lorsque celui-ci observe les principes de transparence et d'équité, conformément aux règles multilatérales dont l'application et le respect doivent être une préoccupation constante de tous les pays Membres de l'OMC.

Équateur

21 janvier 1996

Population 15,65 millions d'habitants



La Mongolie est l'un des tout derniers pays à être devenu Membre de l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Singapour. Malgré les difficultés qu'elle rencontre pour passer d'un système de planification centralisée à une économie de marché ouverte sur l'extérieur, la Mongolie a pris la décision courageuse et ambitieuse d'appliquer, à compter du 1^{er} mai 1997, un régime de droit d'importation nul à presque tous les produits. Cette décision est un message politique qui montre notre engagement sans réserve et notre confiance envers le système commercial multilatéral, que nous réaffirmons à cette Conférence.

— Déclaration de M. R. Amajargal, Ministre des relations extérieures de la Mongolie, à la deuxième Conférence ministérielle, tenue à Genève en mai 1998



Le gouvernement de la République de Lettonie attache la plus haute importance à l'achèvement des négociations qu'il mène en vue de son accession et de l'obtention du statut de Membre à part entière, qu'il considère comme un moyen d'intégrer progressivement et effectivement la République de Lettonie au système

commercial mondial. Nous pensons que le caractère universel de l'OMC nous permettra de participer à un système commercial ouvert, équitable, fondé sur des règles et dynamique, conduisant à la croissance du commerce et de l'investissement au niveau mondial, ce qui créera de nouvelles possibilités d'emplois.

— Déclaration de M. Valdis Birkavs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie, à la deuxième Conférence ministérielle, tenue à Genève en mai 1998



Lettonie

10 février 1999

Population 2,16 millions d'habitants



Estonie

13 novembre 1999

Population 1,25 million d'habitants

Panama

6 septembre 1997

Population 3,60 millions d'habitants



République kirghize

20 décembre 1998

Population 5,60 millions d'habitants



Je prends la parole ici en qualité de représentant du Membre de l'OMC le plus récent. L'Estonie a finalement accédé à cette organisation il y a seulement deux semaines. La politique commerciale ouverte et libérale que mon pays met en œuvre depuis presque une décennie a entraîné une croissance économique remarquable, un investissement étranger direct extrêmement important ainsi qu'un niveau d'intégration de l'économie

estonienne dans le système commercial mondial bien plus élevé qu'on ne l'attendait d'une petite économie, qui était auparavant à planification centralisée. On peut attribuer un rôle décisif dans ce processus à la poursuite d'objectifs similaires dans le cadre de l'OMC. Le succès qui couronne l'application de ces principes est la preuve que les régimes commerciaux libéraux et ouverts sont viables et nécessaires.

— Déclaration de M. Toomas Hendrik Ilves, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, à la troisième Conférence ministérielle, tenue à Seattle en 1999

Nouveaux Membres 2000–2001



Albanie

8 septembre 2000

Population 3,02 millions d'habitants



Croatie

30 novembre 2000

Population 4,47 millions d'habitants

Jordanie

11 avril 2000

Population 7,93 millions d'habitants



Géorgie

14 juin 2000

Population 4,93 millions d'habitants



Oman

9 novembre 2000

Population 3,21 millions d'habitants





Lituanie

31 mai 2001

Population 3,50 millions d'habitants



L'accession à l'Organisation mondiale du commerce est une étape essentielle de la réintégration totale de mon pays dans l'économie mondiale. ... Le processus d'accession a déjà beaucoup influé sur la définition de notre régime de commerce extérieur et d'investissements étrangers. Les débats dans mon pays sur les avantages de l'accession à l'OMC nous ont aussi poussés à examiner attentivement les meilleures pratiques du système commercial mondial et à les intégrer dans notre cadre juridique.

— Déclaration de M. Valdas Adamkus, Président de la Lituanie, au Conseil général, le 8 décembre 2000

République de Moldova

26 juillet 2001

Population 3,58 millions d'habitants



Chine

11 décembre 2001

Population 1,35 milliard d'habitants



La Chine, l'un des pays qui connaît la croissance économique la plus rapide au monde, a fait d'énormes progrès au cours de la dernière décennie pour réduire la pauvreté, grâce à un système économique de plus en plus ouvert au commerce et à l'investissement étranger. L'économie chinoise sera désormais assujettie au système de l'OMC fondé sur des règles, ce qui ne peut que renforcer la coopération économique internationale.

— Déclaration de M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, à la quatrième Conférence ministérielle, à Doha, le 10 novembre 2001

Nouveaux Membres 2002–2009



Taipei chinois

Territoire douanier distinct de
Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu
1^{er} janvier 2002

Population 23,35 millions d'habitants

Cet événement non seulement montre que les Membres de l'OMC nous soutiennent et nous reconnaissent mais atteste aussi la confiance et l'attachement de nos 23 millions d'habitants à l'égard du système commercial multilatéral incarné par l'OMC.

— Déclaration de M. Lin Hsin-I, Ministre des affaires économiques du Taipei chinois, à la quatrième Conférence ministérielle, à Doha, le 11 novembre 2001



Arménie

5 février 2003

Population 3,06 millions d'habitants



Ex-République yougoslave de Macédoine

4 avril 2003

Population 2,09 millions d'habitants



Cambodge

13 octobre 2004

Population 15,45 millions d'habitants



Nous sommes convaincus qu'en faisant partie de cette organisation, nous pourrions non seulement accroître l'efficacité de notre capacité commerciale mais aussi développer notre commerce, et donc accélérer la croissance et améliorer la qualité de vie de notre population.

— Déclaration de M. Hari Bahadur Basnet, Ministre de l'industrie, du commerce et des approvisionnements du Népal à la Conférence ministérielle, à Cancún, le 11 septembre 2003



Népal

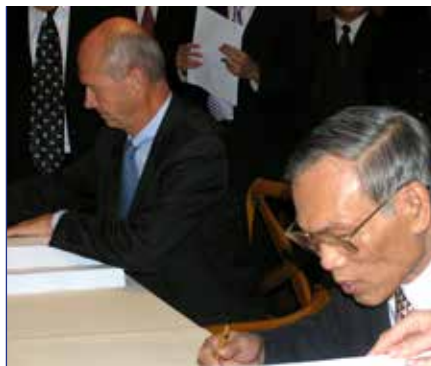
23 avril 2004

Population 30,98 millions d'habitants



L'accession à l'OMC pose des défis majeurs à l'économie vietnamienne. Nous pensons cependant qu'avec la coopération des Membres, le Viet Nam tirera le meilleur parti des possibilités offertes et relèvera les défis avec succès, en assurant une croissance rapide et durable et en jouant un rôle proactif dans le développement du système commercial multilatéral.

— Déclaration de M. Truon Dinh Tuyen, Ministre du commerce du Viet Nam, au Conseil général, le 7 novembre 2006



Viet Nam

11 janvier 2007

Population 93,42 millions d'habitants



Ukraine

16 mai 2008

Population 44,29 millions d'habitants



L'accession de l'Ukraine à l'OMC est vraiment un moment historique et marque un tournant décisif dans le développement de notre économie. Nous sommes convaincus que nos efforts porteront leurs fruits et nous permettront de tisser des liens économiques plus étroits à l'échelle mondiale.

— Déclaration de M. Victor Yushchenko, Président de l'Ukraine, au Conseil général, le 5 février 2008



Royaume d'Arabie saoudite

11 décembre 2005

Population 27,34 millions d'habitants



Le Royaume d'Arabie saoudite a hâte d'occuper son siège en tant que Membre de l'OMC et de travailler avec les autres Membres pour renforcer l'OMC. En outre, nous entendons collaborer avec les pays en développement et faire en sorte qu'ils s'assurent une part croissante du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique. Nous travaillerons aux côtés d'autres pays, en particulier les pays en développement, pour œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral plus juste et plus équitable.

— Déclaration de M. Hashim A. Yamani, Ministre du commerce et de l'industrie de l'Arabie saoudite, au Conseil général, le 11 novembre 2005

Tonga

27 juillet 2007

Population 0,10 million d'habitants



Cabo Verde

23 juillet 2008

Population 0,53 million d'habitants



Nouveaux Membres 2010–2015



Fédération de Russie

22 août 2012

Population 142,47 millions
d'habitants



L'accord négocié nous intègre dans le système de règles commerciales multilatérales, ce qui offrira de nouvelles possibilités à nos commerçants et à nos investisseurs et nous permettra de protéger leurs intérêts commerciaux de manière encore plus effective qu'auparavant.

— Déclaration de M. Maxim Medvedkov, Négociateur principal pour la Fédération de Russie, après l'approbation de l'ensemble de textes relatifs à l'accession de la Russie, le 10 novembre 2011

Monténégro

29 avril 2012

Population 0,65 million d'habitants



Samoa

10 mai 2012

Population 0,19 million d'habitants



Vanuatu

24 août 2012

Population 0,26 million d'habitants





République démocratique populaire lao

2 février 2013

Population 6,80 millions d'habitants



Le processus d'accession a guidé et encouragé la réforme de notre cadre commercial et économique, compte tenu des meilleures pratiques internationales. Les membres du Groupe de travail nous ont constamment soutenus par leurs observations, leurs suggestions, leur coopération et leur compréhension, nous permettant de procéder graduellement à

la restructuration économique nécessaire. ... Nous avons le privilège de voir déjà les avantages des réformes que nous avons entreprises pendant le processus. La RDP lao a connu une longue période de croissance économique soutenue, de plus de 7% en moyenne au cours des dix dernières années.

— Déclaration de M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la RDP lao, au Conseil général, le 26 octobre 2012



En tant que gouvernement et en tant que peuple, en démocratie, nous avons fait un grand pas en avant et dans la bonne direction. ... Cette accession est, à juste titre, teintée d'un sentiment de fierté compte tenu de l'histoire économique des Seychelles. Être Membre de l'OMC permet d'obtenir des avantages immédiats et ouvre des possibilités considérables.

— Déclaration de M. Jean-Paul Adam, Ministre des finances, du commerce et de l'économie bleue des Seychelles, lors de l'accession des Seychelles, le 15 avril 2015



Tadjikistan

2 mars 2013

Population 8,05 millions d'habitants



Yémen

26 juin 2014

Population 26,05 millions d'habitants



Seychelles

26 avril 2015

Population 0,09 million d'habitants

Adhésion à l'OMC

Tout État ou territoire douanier distinct jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de sa politique commerciale peut devenir Membre de l'OMC, aux conditions convenues avec tous les Membres de l'Organisation. Ce processus peut nécessiter de nombreuses années de négociations. Quand ces négociations sont achevées, un ensemble d'engagements, appelé « protocole d'accession », est établi formellement. Il indique les niveaux d'accès que le nouveau Membre est prêt à accorder aux autres Membres sur son marché intérieur pour les marchandises et pour les services.

Le nouveau Membre s'engage aussi à mettre ses politiques commerciales en conformité avec les règles de l'OMC. Dès que le protocole d'accession a été ratifié par le pays et a été soumis formellement à l'OMC, l'accession intervient automatiquement 30 jours plus tard.

161 Membres (en septembre 2015)*

Afrique du Sud	Chine
Albanie	Chypre
Allemagne	Colombie
Angola	Congo
Antigua-et-Barbuda	Corée, République de
Arabie saoudite, Royaume d'	Costa Rica
Argentine	Côte d'Ivoire
Arménie	Croatie
Australie	Cuba
Autriche	Danemark
Bahreïn, Royaume de	Djibouti
Bangladesh	Dominique
Barbade	Égypte
Belgique	El Salvador
Belize	Émirats arabes unis
Bénin	Équateur
Bolivie, État plurinational de	Espagne
Botswana	Estonie
Brésil	États-Unis d'Amérique
Brunei Darussalam	Ex-République yougoslave de
Bulgarie	Macédoine (ERYM)
Burkina Faso	Fédération de Russie
Burundi	Fidji
Cabo Verde	Finlande
Cambodge	France
Cameroun	Gabon
Canada	Gambie
Chili	Géorgie

Ghana	Macao, Chine	Paraguay	Suède
Grèce	Madagascar	Pays-Bas	Suisse
Grenade	Malaisie	Pérou	Suriname
Guatemala	Malawi	Philippines	Swaziland
Guinée	Maldives	Pologne	Tadjikistan
Guinée-Bissau	Mali	Portugal	Taipei chinois
Guyana	Malte	Qatar	Tanzanie
Haïti	Maroc	République centrafricaine	Tchad
Honduras	Maurice	République démocratique du Congo	Thaïlande
Hong Kong, Chine	Mauritanie	République démocratique populaire	Togo
Hongrie	Mexique	Lao	Tonga
Îles Salomon	Moldova, République de	République dominicaine	Trinité-et-Tobago
Inde	Mongolie	République kirghize	Tunisie
Indonésie	Monténégro	République slovaque	Turquie
Irlande	Mozambique	République tchèque	Ukraine
Islande	Myanmar	Roumanie	Union européenne
Israël	Namibie	Royaume-Uni	Uruguay
Italie	Népal	Rwanda	Vanuatu
Jamaïque	Nicaragua	Sainte-Lucie	Venezuela, République
Japon	Niger	Saint-Kitts-et-Nevis	bolivarienne du
Jordanie	Nigéria	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Viet Nam
Kenya	Norvège	Samoa	Yémen
Koweït, État du	Nouvelle-Zélande	Sénégal	Zambie
Lesotho	Oman	Seychelles	Zimbabwe
Lettonie	Ouganda	Sierra Leone	
Liechtenstein	Pakistan	Singapour	
Lituanie	Panama	Slovénie	
Luxembourg	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sri Lanka	

* Les Membres de l'OMC ont formellement adopté les modalités d'accession du Kazakhstan en juillet 2015. Le Kazakhstan deviendra Membre 30 jours après avoir notifié sa ratification à l'OMC.

Prise de décisions

L'OMC est dirigée par les gouvernements qui en sont Membres, les décisions étant prises par consensus entre tous les Membres. La Conférence ministérielle est l'organe de décision suprême de l'OMC. Elle se réunit généralement tous les deux ans et elle rassemble tous les Membres de l'OMC. L'organe de décision le plus important après la Conférence ministérielle est le Conseil général, qui se réunit régulièrement à Genève pour exercer les fonctions de l'OMC.

La première Conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu à Singapour en décembre 1996, près de deux ans après la signature de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. Les négociations commerciales du Cycle de Doha ont été lancées à Doha, lors de la quatrième Conférence ministérielle en novembre 2001. Les premiers éléments du Cycle de Doha ont été conclus lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali, en décembre 2013.



▲
Singapour 1996
26



▲
Genève, Suisse 1998
28



▶ Seattle, États-Unis 1999
30



▶ Doha, Qatar 2001
32



▼
Cancun, Mexique 2003
34



▲
Hong Kong, Chine 2005
36



▲
Genève, Suisse 2009
38



▶ Genève, Suisse 2011
40



▶ Bali, Indonésie 2013
42



▼
Nairobi, Kenya 2015
44

Première Conférence ministérielle

Singapour
9-13 décembre 1996

Les Ministres de plus de 120 gouvernements Membres de l'OMC et de pays accédants ont participé à la Conférence ministérielle de Singapour en décembre 1996, la première depuis la création de l'OMC le 1^{er} janvier 1995.

La Conférence portait sur des questions liées aux deux premières années d'activité de l'OMC, notamment sur la mise en œuvre des Accords de l'OMC issus des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay. La Conférence était présidée par le Ministre du commerce de Singapour, M. Yeo Cheow Tong.



Si l'achèvement du Cycle d'Uruguay à Marrakech [en avril 1994] a clos un chapitre important de l'histoire économique, cette première Conférence ministérielle à Singapour en ouvre un nouveau. Et s'il est nouveau, ce n'est pas simplement parce que notre Organisation a un nouveau nom, ou de nouveaux secteurs d'activité, ou une nouvelle procédure de règlement des

différends. C'est un chapitre nouveau en ce sens que nous avons réuni 127 pays liés par un engagement unique et suivant un ensemble de règles fondamentales communes. C'est un chapitre nouveau en ce sens que notre monde, où l'intégration et l'interdépendance sont de plus en plus grandes, exige une nouvelle unité de vues.

— Le Directeur général, Renato Ruggiero, s'exprimant à l'ouverture de la Conférence





J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les nombreuses déclarations faites par mes collègues et j'ai constaté qu'ils disaient essentiellement deux choses : premièrement, que l'OMC est importante et qu'elle a accompli beaucoup de choses en deux ans, et deuxièmement, que, pour les uns, le processus de libéralisation devrait être plus profond, plus rapide et plus ambitieux et que, pour les autres, ce processus est déjà trop rapide et devrait être ralenti. Tous sont d'accord sur un point

— Mervyn Assam, Ministre du commerce et de l'industrie de Trinité-et-Tobago

important, à savoir que l'OMC ne peut offrir que des possibilités : possibilité d'accroître les marchés, de participer à un système mondial fondé sur des règles qui s'efforce de rendre tous les systèmes commerciaux plus transparents ; possibilité de défier même les géants du commerce international, par la voie du mécanisme de règlement des différends, lorsqu'ils ne respectent pas les engagements pris à Marrakech il y a seulement deux ans.



Le choix devant nous est clair : nous pouvons refuser de nous adapter, et perdre la primauté de cette Organisation et la chance qui nous est offerte pour un cadre rationnel et stable pour un meilleur niveau de vie au travers du commerce. Ou nous pouvons accepter de vivre dans un village global et rendre plus facile pour nos citoyens leur participation au marché global. J'encourage cette Conférence à choisir la seconde approche, ainsi nous pourrions gérer les forces du marché mondial efficacement et amener les effets bénéfiques aux populations de nos pays respectifs.

— Arthur C. Eggleton, Ministre du commerce international du Canada

Déclaration ministérielle de Singapour, 13 décembre 1996



Depuis près de 50 ans, d'abord dans le cadre du GATT et maintenant à l'OMC, les Membres cherchent à réaliser les objectifs énoncés dans le préambule de l'Accord sur l'OMC, à savoir conduire leurs relations commerciales de manière à relever les niveaux de vie dans le monde. L'augmentation des échanges globaux facilitée par la libéralisation du commerce dans le cadre du système fondé sur des règles a créé des emplois plus nombreux et mieux rémunérés dans bien des pays. Les réalisations de l'OMC au cours de ses deux premières années d'activité témoignent de notre désir d'œuvrer ensemble pour tirer le meilleur parti des possibilités que le système multilatéral offre de promouvoir une croissance et un développement durables tout en contribuant à l'instauration d'un climat plus stable et plus sûr dans les relations internationales.

Nous estimons que la portée et le rythme du changement dans l'économie internationale, y compris la croissance du commerce des services et de l'investissement direct, et l'intégration de plus en plus marquée des économies offrent une occasion sans précédent d'accélérer la croissance, la création d'emplois et le développement. Cette évolution exige un ajustement des économies et des sociétés. Elle représente aussi des défis pour le système commercial. Nous nous engageons à relever ces défis.

— Paragraphes 2 et 3 de la Déclaration ministérielle de Singapour, 13 décembre 1996



◀ À gauche

Le Directeur général, Renato Ruggiero, et Yeo Cheow Tong, Président de la Conférence et Ministre du commerce et de l'industrie de Singapour.

Deuxième Conférence ministérielle

Genève, Suisse
18-20 mai 1998

La deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, organisée à Genève, marquait aussi le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral incarné par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). De nombreux dirigeants politiques du monde entier étaient présents, notamment le Président des États-Unis, Bill Clinton, le Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, le Président cubain Fidel Castro et le Premier Ministre du Royaume-Uni, Tony Blair. La Conférence était présidée par le chef du Département fédéral de l'économie de la Suisse, Pascal Couchepin.



Nous avons une responsabilité, qui constitue aussi une chance : regarder au-delà de cette réunion et au-delà de ce siècle, pour imprimer une nouvelle orientation au système commercial dans les années à venir. Nous ne sommes pas réunis ici pour promouvoir la libéralisation en tant que telle. Nous devons plutôt marquer notre attachement à un système commercial multilatéral plus libre, qui ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen essentiel pour réaliser des objectifs beaucoup plus importants. Derrière chaque ligne des

20 000 pages que comptent les Accords de l'OMC il y a des millions de travailleurs, agriculteurs, entrepreneurs et professionnels qui veulent obtenir pour leurs familles davantage de garanties en matière de santé et de sécurité, échapper au spectre du chômage et offrir un avenir meilleur à leurs enfants. Derrière chaque négociation qu'un pays mène en vue de son accession, il y a des millions de citoyens qui veulent être associés à ce que nous connaissons déjà – un système fondé sur l'ouverture, l'échange mutuel et la liberté de choix.

— Pascal Couchepin, Président de la Conférence et chef du Département fédéral de l'économie de la Suisse



La mondialisation n'est pas un choix de politique – c'est un fait. Mais nous nous trouvons tous face à un choix. Nous pouvons œuvrer pour façonner ces puissants facteurs de changement au bénéfice de nos peuples. Ou alors, nous pouvons nous retrancher derrière les remparts de la protection – et rester à la traîne de l'économie mondiale. À un moment où, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité des peuples ont un gouvernement qu'ils ont eux-mêmes choisi [...] où la discussion est close sur le point de savoir ce qu'il vaut mieux, de la libre entreprise ou du socialisme d'État, où les peuples de tous les continents souhaitent adhérer au système de liberté des marchés, ceux d'entre nous qui ont bénéficié de ce système et en ont été les leaders ne peuvent pas leur tourner le dos.

— Bill Clinton, Président des États-Unis



▲ Ci-dessus Le Directeur général Renato Ruggiero (à gauche) et le Président de la Conférence, Pascal Couchepin (au centre), chef du Département fédéral de l'économie de la Suisse.



Partout, et dans tous les aspects de leur existence, les gens sont confrontés au changement. La technologie transforme leurs lieux de travail. La mondialisation modifie les structures dans lesquelles ils travaillent. Les marchés financiers, où il suffit de pousser sur un bouton pour que des sommes d'argent dépassant l'entendement passent d'un endroit à l'autre de la planète avec une rapidité stupéfiante, peuvent bouleverser des économies tout entières. ... Le choix est clair : résister au changement, le laisser se produire ou œuvrer ensemble pour gérer ses conséquences de manière à donner à nos peuples les moyens d'y faire face et toutes les chances et la sécurité dont ils ont besoin. Il est facile d'appeler à la résistance mais c'est là une solution qui n'est pas

viable et qui nous fera perdre les avantages de la mondialisation. Le laissez-faire nous laissera divisés et amers. La seule solution réaliste c'est d'œuvrer ensemble pour maximiser les avantages et réduire les inconvénients au minimum. La façon dont nous commerçons en est le plus bel exemple.

— Tony Blair, Premier Ministre du Royaume-Uni



Il y a 50 ans, lorsque les fondateurs du GATT évoquaient le rapport entre le commerce, la croissance et une vie meilleure, rares étaient ceux qui auraient pu prévoir la pauvreté, le dénuement et le chômage que le monde connaît aujourd'hui. Rares étaient ceux qui auraient pu imaginer que l'exploitation des abondantes ressources mondiales et la croissance prodigieuse du commerce mondial élargiraient le fossé entre riches et pauvres. Rares encore étaient ceux qui auraient pu prévoir le fardeau de la dette de nombreuses nations pauvres. Au moment où nous célébrons ce qui a été réalisé dans l'élaboration du système commercial mondial, engageons-nous à ne ménager aucun effort pour travailler ensemble de manière que les principes auxquels nous adhérons tous se concrétisent partout dans le monde. À l'approche du nouveau millénaire, formons un partenariat pour le développement par le commerce et l'investissement.

— Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud



Depuis notre dernière Réunion ministérielle à Singapour, le système commercial multilatéral a enregistré de nombreux succès. Nous avons conclu des accords sur les télécommunications de base et sur les services financiers et mis en œuvre l'Accord sur les technologies de l'information. Globalement, cela équivaut à une nouvelle série de négociations – les négociations sur les questions financières et la technologie pour le XXI^e siècle. Nous avons un système de règlement des différends qui fonctionne bien et qui est de plus en plus utilisé par un grand nombre de Membres. ... C'est sur tous les plans un bilan fructueux, mais il ne faut pas oublier pour autant que nous vivons une période difficile où il y a encore un niveau inacceptable de pauvreté et d'inégalité. La tourmente qui agite les économies asiatiques nous rappelle combien notre monde est interdépendant. Cela signifie que le principal message que nous pouvons envoyer de cette réunion est un message d'unité. Plus que jamais, le système commercial multilatéral est un facteur de stabilité et un moyen de coopération.

— Le Directeur général, Renato Ruggiero

Déclaration ministérielle de Genève, 20 mai 1998



Le cinquantième anniversaire [du système commercial multilatéral introduit avec le GATT] a lieu à un moment où les économies de plusieurs Membres de l'OMC sont en proie à des difficultés par suite de troubles sur les marchés financiers. Nous saisissons cette occasion pour souligner que le maintien de l'ouverture de tous les marchés doit être un élément clé d'une solution durable de ces difficultés. Dans cette optique, nous rejetons le recours à toute mesure protectionniste et convenons d'œuvrer ensemble, à l'OMC comme au FMI et à la Banque mondiale, pour améliorer la cohérence de l'élaboration des politiques économiques au plan international en vue de maximiser la contribution qu'un système commercial ouvert, fondé sur des règles, peut apporter à la promotion d'une croissance stable des économies à tous les niveaux de développement.

— Paragraphe 3 de la Déclaration ministérielle de Genève



Troisième Conférence ministérielle

Seattle, États-Unis

30 novembre-3 décembre 1999

En arrivant à Seattle, les délégués ont été accueillis par des manifestations massives contre la mondialisation. S'ajoutant aux difficultés rencontrées pendant la préparation de la Conférence, cela a amené à suspendre la réunion après des scènes de chaos. Dans un communiqué de presse publié à l'issue de la Conférence, le Directeur général, Mike Moore, a indiqué : « Cette interruption des pourparlers n'est pas sans précédent dans l'histoire du système commercial multilatéral. Cependant, il est vital de maintenir et de consolider ce que nous avons acquis. Les progrès accomplis ne doivent pas être perdus ». La Conférence était présidée par Charlene Barshefsky, représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales.



Le débat n'est plus aujourd'hui de savoir si nous voulons ou pas du développement des échanges et de la mondialisation des économies. Ce sont des faits acquis. Il y a 20 ans, l'économie mondiale ne comprenait que les pays riches et une poignée de pays émergents. Elle couvre aujourd'hui la quasi-totalité de la planète, à l'exception de quelques dictatures repliées sur elles-mêmes. Nous n'avons pas à regretter ce mouvement. ... Mais gardons-nous de toute illusion. La mondialisation s'est aussi accompagnée d'un développement préoccupant des inégalités. Les pays les moins avancés sont restés au bord de la route. Les mafias ou la corruption sont venues combler le vide parfois laissé par les États. La France et l'Europe ne s'accommodent pas de ces réalités comme autant d'effets, certes négatifs, mais inévitables de la mondialisation. Elles souhaitent que l'Organisation mondiale du commerce soit l'un des instruments d'une stratégie collective de croissance partagée, fondée sur des règles du jeu équitables. En un mot, une charte de la mondialisation, établie par tous et dans l'intérêt de tous.

— Christian Sautter, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de la France



Je sais ce que ressentent certains de ceux qui manifestent à l'extérieur. Ils ne sont pas tous méchants ou insensés. Ils ont raison lorsqu'ils disent qu'ils veulent une planète plus sûre, plus propre et plus saine. Ils ont raison lorsqu'ils demandent qu'il soit mis fin à la pauvreté, qu'il y ait plus de justice sociale et que les niveaux de vie soient améliorés. Ils ont tort de rendre l'OMC responsable de tous les problèmes du monde. Ils se trompent tout particulièrement lorsqu'ils disent que ce n'est pas une organisation démocratique. Les Ministres sont ici parce que les populations en ont ainsi décidé. Nos accords doivent être ratifiés par les parlements. Il s'agit d'une Conférence ministérielle.

— Le Directeur général, Mike Moore



► À droite La séance d'ouverture de la Conférence ministérielle de Seattle.



Depuis des siècles, le commerce est tout ensemble un instrument de prospérité et une source de conflits. Il divise les sociétés humaines entre riches et pauvres. Il a amené la paix aussi bien que la guerre. Nous sommes aujourd'hui réunis pour veiller à ce que les événements qu'a connus hier la ville de Seattle ne se répètent pas et pour guider le monde, au terme de délibérations prudentes et équilibrées, vers un ordre juste et durable, fondé sur des règles.

— Nicos Rolandis, Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme de Chypre



Communiqué de presse du Directeur général, Mike Moore, 7 décembre 1999



Malgré le revers temporaire essuyé à Seattle, nos objectifs restent inchangés :

- Continuer à négocier la libéralisation progressive du commerce international.
- Faire en sorte que les échanges favorisent davantage le développement économique et la lutte contre la pauvreté.
- Confirmer le rôle central que joue le système commercial fondé sur des règles pour nos gouvernements Membres lorsqu'ils gèrent leurs affaires économiques dans un esprit de coopération.
- Organiser l'OMC selon des orientations qui représentent au mieux les besoins de tous les Membres.

Il n'est pas moins urgent aujourd'hui d'atteindre ces objectifs qu'il ne l'était il y a dix jours. L'enjeu est trop important. Il n'y a pas que les avantages pouvant découler de nouvelles négociations commerciales qui pèsent dans la balance. Dans les prochains mois, nous allons devoir examiner des questions épineuses et sensibles dans le cadre de l'OMC. Plus nous tarderons à lancer les négociations, plus les plus pauvres d'entre nous y perdront.

— Communiqué de presse publié à l'issue de la Conférence



▲ Ci-dessus

Le Directeur général, Mike Moore, et Charlene Barshefsky, Présidente de la Conférence et représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales.

◀ À gauche

Manifestation dans le centre de Seattle le 29 novembre 1999, le jour précédant l'ouverture de la troisième Conférence ministérielle.

Quatrième Conférence ministérielle

Doha, Qatar
9-13 novembre 2001

La quatrième Conférence ministérielle, organisée à Doha, a été marquée par le lancement des négociations commerciales du Cycle de Doha, aussi appelées Programme de Doha pour le développement (voir pages 50-51) dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer les perspectives commerciales des pays en développement. La Conférence a salué l'accession de la Chine à l'OMC. Le Président de la Conférence, tenue au lendemain des attentats du 11 septembre aux États-Unis, était Youssef Hussain Kamal, le Ministre des finances, de l'économie et du commerce du Qatar.

La Conférence s'est achevée par la publication de la Déclaration ministérielle de Doha, qui énonce les domaines qui seront couverts par le programme de travail du Cycle de Doha, ainsi que d'une déclaration distincte sur la propriété intellectuelle et la santé publique.

► À droite

Le Président de la Conférence, Youssef Hussain Kamal, Ministre des finances, de l'économie et du commerce du Qatar.



Cette Conférence a constitué pour nous tous une expérience extraordinaire. Elle a été difficile, car nous avons abordé certaines des questions de politique commerciale internationale les plus sensibles, et de nombreux gouvernements ont dû faire des efforts pour rapprocher leur position de celle de leurs partenaires afin de rendre cet accord possible. J'ai été impressionné par la bonne volonté dont ont fait preuve de si nombreux Ministres pour comprendre et prendre en considération les besoins des autres, et par la détermination sans faille de tous à faire de cette Conférence un succès – pas seulement au nom des intérêts nationaux mais surtout parce que chacun était conscient de la nécessité de donner un signal de confiance en cette période très difficile où l'incertitude est grande sur la scène internationale.

— Le Directeur général, Mike Moore, s'exprimant à la fin de la Conférence



Le succès de notre Conférence en cette période difficile est [...] particulièrement important car il réaffirme la détermination des membres de la communauté internationale à œuvrer de concert pour relever ces défis afin d'assurer un avenir meilleur.

— Youssef Hussain Kamal, Président de la Conférence et Ministre des finances, de l'économie et du commerce du Qatar





C'est un moment historique pour l'OMC, pour la Chine et pour la coopération économique internationale.

— Le Directeur général, Mike Moore, s'exprimant après la signature du Protocole d'accession de la Chine

▲ Ci-dessus

Shi Guangshen, Ministre du commerce extérieur et de la coopération économique de la Chine, célèbre la signature du Protocole d'accession de la Chine avec le Directeur général, Mike Moore, et le Président de la Conférence, Youssef Hussain Kamal.

Déclaration ministérielle de Doha, 14 novembre 2001



Reconnaissant les défis que pose l'augmentation du nombre de Membres de l'OMC, nous confirmons que nous avons la responsabilité collective d'assurer la transparence interne et la participation effective de tous les Membres. Tout en soulignant le caractère intergouvernemental de l'Organisation, nous sommes déterminés à rendre les activités de l'OMC plus transparentes, y compris par une diffusion plus efficace et plus rapide de l'information, et à améliorer le dialogue avec le public. Nous continuerons donc, aux niveaux national et multilatéral, de mieux faire comprendre l'OMC au public et de faire connaître les avantages d'un système commercial multilatéral libéral, fondé sur des règles.

Compte tenu des considérations qui précèdent, nous convenons par la présente d'entreprendre le Programme de travail vaste et équilibré qui est exposé ci-après. Celui-ci incorpore à la fois un programme de négociation élargi et d'autres décisions et activités importantes qui sont nécessaires pour relever les défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral.

— Paragraphes 10 et 11 de la Déclaration ministérielle de Doha

Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, 14 novembre 2001



Nous reconnaissons la gravité des problèmes de santé publique qui touchent de nombreux pays en développement et pays les moins avancés, en particulier ceux qui résultent du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies.

... Nous convenons que l'Accord sur les ADPIC n'empêche pas et ne devrait pas empêcher les Membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique. En conséquence, tout en réitérant notre attachement à l'Accord sur les ADPIC, nous affirmons que ledit accord peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des Membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments.

— Paragraphes 1 et 4 de la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la santé publique

Cinquième Conférence ministérielle

Cancún, Mexique
10-14 septembre 2003

Lors de la cinquième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Cancún en septembre 2003, les Ministres ont réaffirmé leur engagement en faveur du Programme de Doha pour le développement. Pourtant, les cinq jours de discussions ont abouti à une impasse, les Membres de l'OMC n'ayant pas pu parvenir à un consensus sur la voie à suivre. La Conférence était présidée par Luis Ernesto Derbez, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Mexique.



Cette Conférence n'est pas importante seulement pour l'OMC et le commerce international. Nous devrions considérer le Programme de travail de Doha dans son contexte plus large. Les Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU visent à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et qui souffrent de la faim. Nous pouvons apporter une contribution importante à la réalisation de ces objectifs vitaux en éliminant les entraves au commerce mondial. Il y a quelques jours, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a dit que les décisions qui seraient prises ici par les Ministres pourraient véritablement changer la vie de millions de personnes dans les pays pauvres. Un accès aux marchés grandement amélioré, par exemple, pourrait aider les pays en développement à accroître leurs exportations de nombreux milliards de dollars par an.

— Le Directeur général, Supachai Panitchpakdi



Les Membres de l'OMC ont placé au centre des négociations les questions qui touchent au développement. Le Cycle de Doha, avec son programme de travail vaste et ambitieux, englobe les intérêts et les besoins des pays en développement. De notre succès dépendront les relations commerciales internationales de ce nouveau siècle, et ce qui sera décidé ici aura donc une influence considérable sur la vie de milliards d'êtres humains. Nous devons réaffirmer notre engagement de donner un nouvel élan au système de coopération multilatérale, un système qui fasse apparaître clairement la responsabilité partagée de tous les pays face aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exploitation abusive des ressources naturelles.

— Vicente Fox, Président du Mexique

► À droite Vicente Fox, Président du Mexique.





Le commerce est la manifestation la plus visible de la mondialisation. Il a prouvé sa capacité de créer des emplois et des richesses pour certains. Et pourtant, il y a énormément d'inquiétude, voire de méfiance, envers les nouveaux espaces économiques et technologiques dans lesquels nous vivons. Tant de gens n'ont pas encore vu le moindre bénéfice, et dans le monde en développement, il y a eu de grandes perturbations sans qu'il y ait de filet de sécurité. Vous, les Ministres du commerce des pays du monde, devez montrer à ces gens que vous avez entendu leurs appels en faveur d'une plus grande équité. Vous devez les convaincre que, dorénavant, vos négociations et vos décisions tiendront réellement compte de leurs besoins et de leurs aspirations. Vous avez une lourde responsabilité, en même temps qu'une occasion à saisir. Les décisions que vous prendrez pourront faire pencher la balance vers la pauvreté ou la prospérité, et même la vie ou la mort, pour des millions et des millions d'habitants de la planète.

— Message du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan



En novembre 2001, à Doha, les Ministres de tous les Membres de l'OMC se sont engagés à lancer un vaste cycle de négociations visant à consolider et à approfondir la libéralisation des échanges partout dans le monde, en s'attachant tout particulièrement à favoriser le développement des régions les plus pauvres. Presque deux années se sont écoulées depuis, et il me semble que l'engagement que nous avons pris à Doha est plus important que jamais. ... [Notre] Programme de Doha pour le développement [...] offre des solutions viables au problème du développement, des avantages concrets pour les régions les plus pauvres, une manière de faire participer tous les habitants de la planète à la prospérité que le commerce peut apporter, comme il en a fait la preuve. Le potentiel que recèle le Cycle de Doha pour ce qui est de stimuler le développement va bien au-delà de ce que nous appelons communément les questions de développement. De fait, les avantages les plus importants sont associés aux préoccupations essentielles de l'OMC : l'accès aux marchés et des règles claires, qui permettent de faire participer effectivement les pays en développement aux courants d'échanges et aux flux d'investissements, au lieu de les priver des possibilités qui y sont associées.

— Luis Ernesto Derbez, Président de la Conférence et Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Mexique

◀ À gauche Luis Ernesto Derbez, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Mexique (à droite), reçoit le marteau de président des mains du Directeur général, Supachai Panitchpakdi.

Communication ministérielle, 14 septembre 2003



Tous les participants ont travaillé intensément et de manière constructive pour progresser comme il est requis dans le cadre des mandats de Doha. De fait, nous avons accompli des progrès considérables. Toutefois, il reste encore du travail à faire dans certains domaines clés pour nous permettre d'avancer vers la conclusion des négociations de manière à nous acquitter des engagements que nous avons pris à Doha.

En conséquence, nous donnons pour instruction à nos représentants de continuer à travailler sur les questions en suspens avec un sens de l'urgence et une motivation renouvelés et en tenant pleinement compte de toutes les vues que nous avons exprimées au cours de cette Conférence. Nous demandons au Président du Conseil général, travaillant en étroite coopération avec le Directeur général, de coordonner ces travaux et de [...] prendre les mesures nécessaires [...] pour nous permettre d'avancer vers une conclusion des négociations positive et dans les délais. Nous continuerons d'exercer une supervision personnelle étroite de ce processus.

Nous apporterons avec nous dans cette nouvelle phase tous les travaux très utiles qui ont été accomplis à cette Conférence. Dans les domaines dans lesquels nous sommes arrivés à un haut niveau de convergence sur les textes, nous nous engageons à maintenir cette convergence tout en travaillant en vue d'un résultat d'ensemble acceptable.

Nonobstant ce contretemps, nous réaffirmons toutes nos Déclarations et Décisions de Doha et nous réengageons à travailler en vue de les mettre pleinement et fidèlement en œuvre.

— Paragraphes 3 à 6 de la communication ministérielle finale

Sixième Conférence ministérielle

Hong Kong, Chine
13-18 décembre 2005

La sixième Conférence ministérielle de l'OMC, organisée à Hong Kong, Chine en décembre 2005, a marqué le lancement de l'Initiative Aide pour le commerce, qui vise à aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. La Déclaration ministérielle adoptée à la fin de la Conférence a réaffirmé « l'importance centrale de la dimension développement dans chacun des aspects du Programme de travail de Doha ». Un certain nombre de délégations ont souligné les résultats positifs pour ce qui est des questions relatives au développement.

La Conférence était présidée par John C. Tsang, Secrétaire de Hong Kong au commerce, à l'industrie et aux technologies. Environ 6 000 délégués, 2 000 représentants d'ONG et près de 4 000 journalistes étaient présents.

► À droite Donald Tsang,
Chef de l'Exécutif de
Hong Kong, Chine.



L'OMC est [...] un instrument puissant pour lutter contre les tendances au protectionnisme et à la discrimination qui sont dans une large mesure à l'origine des difficultés économiques que rencontrent les économies moins prospères et moins bien dotées. Et, enfin, l'OMC est un élément essentiel dans le cadre de l'effort global déployé pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement fixé par l'ONU afin de lutter contre le fléau de la pauvreté et de la faim.

— Donald Tsang, Chef de l'exécutif
de Hong Kong, Chine



Comme vous le savez tous, le processus de prise de décisions à l'OMC est, pour le moins, difficile. Cette difficulté tient au fait que toutes les parties prenantes – vous tous – avez décidé que vous aviez exactement le même droit, quelle que soit votre taille, que vous soyez puissants ou faibles, que vous soyez riches ou pauvres : vous avez tous le droit de vous exprimer, le droit d'être d'accord, le droit de ne pas être d'accord. En somme, malgré toutes les critiques, le processus de prise de décisions à l'OMC est démocratique. S'il en était autrement, il serait probablement plus facile de prendre des décisions sur les négociations. Mais ce ne serait pas aussi légitime. Arriver à un accord dans le cadre de l'OMC est une chose difficile parce que cela se fait selon la méthode de l'inclusion – et c'est bien ainsi. Cela demande plus de temps, c'est plus compliqué et plus contraignant, mais je suis convaincu que cela reste la meilleure façon de prendre des décisions qui ont une incidence directe sur la vie de milliards de personnes.

— Le Directeur général, Pascal Lamy





Le mot « développement » figure en bonne place dans l'appellation du PDD. Sa présence résulte d'un choix délibéré. À Doha, nous avons choisi de faire du développement l'idée force de ce neuvième cycle de négociations multilatérales car nous sommes convaincus que le commerce est un moteur de croissance et qu'il doit œuvrer en faveur du développement. Ce que nous voulons faire c'est aider les économies en développement à mieux s'intégrer dans le système mondial pour qu'elles puissent, elles aussi, profiter des avantages d'un commerce libre et ouvert.

— John C. Tsang, Président de la Conférence et Secrétaire de Hong Kong au commerce, à l'industrie et aux technologies and Technology

► **À droite** Le Directeur général, Pascal Lamy, et le Président de la Conférence, John C. Tsang, Secrétaire au commerce, à l'industrie et à la technologie de Hong Kong.

▼ **Ci-dessous** Oxfam présente une pétition à la Conférence ministérielle : « Messieurs les Ministres du commerce, 17,8 millions de personnes vous demandent de rendre le commerce équitable à Hong Kong ».



Déclaration ministérielle du 18 décembre 2005



Nous soulignons l'importance centrale de la dimension développement dans chacun des aspects du Programme de travail de Doha et nous nous engageons de nouveau à faire en sorte qu'elle devienne une réalité tangible, en ce qui concerne aussi bien les résultats des négociations sur l'accès aux marchés et l'élaboration de règles que les questions spécifiques liées au développement figurant ci-après.

L'Aide pour le commerce devrait viser à aider les pays en développement, en particulier les PMA [pays les moins avancés], à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour les aider à mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leur commerce. L'Aide pour le commerce ne peut pas se substituer aux avantages en matière de développement qui résulteront d'une conclusion positive du PDD [Programme de Doha pour le développement], en particulier sur l'accès aux marchés. Toutefois, elle peut utilement compléter le PDD.

— Paragraphes 2 et 57 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong



Septième Conférence ministérielle

Genève, Suisse
30 novembre-2 décembre 2009

La septième Conférence ministérielle a eu lieu à Genève (Suisse), au lendemain de la crise économique mondiale de 2008. Elle avait pour thème « L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel » et était présidée par Andrés Velasco, Ministre des finances du Chili. C'était la première conférence ministérielle tenue depuis 2005 car il n'y avait pas eu de consensus entre les Membres, depuis la Conférence de Hong Kong, sur la date et le lieu de la conférence suivante.

À l'approche de la Conférence, le Directeur général, Pascal Lamy, a indiqué que ce ne serait pas une session de négociation mais plutôt une occasion « d'adresser au monde un certain nombre de signaux forts en ce qui concerne l'ensemble des questions traitées par l'Organisation – depuis la surveillance jusqu'aux différends, en passant par les accessions, l'Aide pour le commerce, l'assistance technique et la gouvernance internationale ».



La présente réunion ministérielle diffère de celles que nous avons tenues dans le passé récent. Elle a pour but d'effectuer un examen politique des travaux de l'OMC et de formuler des directives concernant leur déroulement futur. Nous allons évaluer le fonctionnement de notre Organisation pour l'aider à mieux s'acquitter de sa mission. Nous avons ici l'occasion de discuter franchement et en toute transparence de la contribution que l'Organisation doit apporter à la communauté mondiale, en particulier dans la conjoncture économique et financière actuelle. En définitive, cet échange d'idées et de points de vue nous aidera non seulement à préserver la pertinence de l'OMC, mais aussi à la maintenir au centre du système commercial international futur. Nous devons faire en sorte que ce genre de débats ait lieu régulièrement et en permanence.

— Andrés Velasco, Président de la Conférence et Ministre des finances du Chili



▲ Ci-dessus Andrés Velasco, Président de la Conférence et Ministre des finances du Chili.



Malgré certaines critiques, l'OMC offre en fait un bon exemple de coopération internationale, produisant des résultats tangibles et applicables et des avantages économiques concrets. Compte tenu notamment des efforts faits actuellement pour trouver les moyens de sortir de la crise et tenter de remettre l'économie sur ses rails, une conclusion rapide du Cycle de Doha donnerait une impulsion dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps.

— Reinhold Mitterlehner, Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse de l'Autriche



La libéralisation des échanges n'est pas pour nous un objectif en soi. Notre objectif est d'améliorer le niveau de vie de notre population, de lui assurer de meilleurs soins de santé et une meilleure éducation, de lutter contre la pauvreté et de protéger l'environnement.

— Fátima Fialho, Ministre de l'économie, de la croissance et de la compétitivité de Cabo Verde



La Norvège – mon pays – est l'exemple même de la manière dont le GATT et l'OMC ont été les principaux garants de la croissance, du développement et de la prospérité économiques. Le défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que ces possibilités et ces avantages qui découlent du commerce soient désormais à la portée de tous.

— Jonas Gahr Støre, Ministre des affaires étrangères de la Norvège



▲ **Ci-dessus** Le Directeur général, Pascal Lamy.

◀ **À gauche** Séance d'ouverture de la septième Conférence ministérielle.



L'OMC est plus qu'une enceinte où l'on se met d'accord sur l'ouverture des marchés et sur des règles. Elle a également pour rôle de garantir le bon fonctionnement des règles et des accords en vigueur ; de régler les différends de manière pacifique ; d'accroître la cohérence avec d'autres priorités, à commencer par le changement climatique ; de défendre la cause d'une plus grande ouverture du commerce, et d'accroître les capacités des pays en développement à utiliser le commerce. Tout cela fait partie de la police d'assurance à laquelle vous avez collectivement souscrit à l'OMC.

— Le Directeur général, Pascal Lamy

Huitième Conférence ministérielle

Genève, Suisse
15-17 décembre 2011

La huitième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Genève en décembre 2011, a approuvé les accessions de la Russie, de Samoa et du Monténégro. Dans une déclaration publiée à la fin de la Conférence, les Ministres se sont engagés à faire avancer les négociations « là où des progrès peuvent être réalisés ». La Conférence était présidée par le Ministre du commerce et de l'investissement du Nigéria, Olusegun Olutoyin Aganga. Dans sa déclaration finale, il a indiqué qu'en des temps difficiles pour l'économie mondiale, la Conférence avait « envoyé un message collectif fort indiquant que l'OMC était plus que jamais importante pour le monde ».



Notre Réunion ministérielle se déroule une nouvelle fois dans un climat économique mondial difficile, qui s'est dégradé ces derniers mois. ... Dans un environnement économique difficile comme celui que nous connaissons, les pressions politiques en faveur de l'arrêt, voire de l'inversion, du processus de réforme économique et de libéralisation des échanges, se font habituellement plus fortes. ... Comme il l'a fait au cours des deux dernières années, le système de l'OMC, avec ses règles et engagements, continue de nous aider à éviter une spirale protectionniste similaire à celle déclenchée par la crise dans les années 1930. C'est là un message important à adresser au monde. Mais ce qui compte plus encore c'est que vous, Ministres en charge du commerce, fassiez passer le message que l'ouverture du commerce est particulièrement importante en ces temps économiques difficiles. Nous devons rester conscients du fait que dans une économie mondialisée, nous sommes tous plus rapidement affectés par des événements survenant ailleurs et que nos intérêts communs doivent primer sur le nationalisme économique.

— Olusegun Olutoyin Aganga, Président de la Conférence et Ministre du commerce et de l'investissement du Nigéria



J'appelle aujourd'hui chacun d'entre vous à défendre les valeurs du multilatéralisme. J'appelle les principaux acteurs à faire preuve de leadership et de courage politique pour agir ensemble en faveur de la poursuite de l'ouverture et des réformes commerciales. J'appelle à accorder une place centrale aux intérêts et aux besoins des pays en développement et en particulier des pays les plus pauvres. Et à commencer à réfléchir sérieusement aux graves conséquences de l'inaction alors que la crise s'aggrave. Je vous appelle à agir maintenant pour que le système commercial multilatéral soit plus fort demain.

— Le Directeur général, Pascal Lamy



► À droite

Olusegun Olutoyin Aganga, Président de la Conférence et Ministre du commerce et de l'investissement du Nigéria.



L'OMC est la colonne vertébrale du système commercial international. Ses règles et disciplines, son mécanisme de règlement des différends et son rôle de surveillance de l'application des Accords ont été cruciaux pour le bon fonctionnement du système et ont contribué à ce que les flux commerciaux s'accroissent et à ce que le protectionnisme soit tenu en échec. Il est donc dans l'intérêt de tous les Membres de renforcer l'Organisation et de la maintenir en phase avec la réalité pour qu'elle puisse continuer à remplir son rôle important alors que le monde évolue.

— Anabel Gonzalez, Ministre du commerce extérieur du Costa Rica



C'est un moment historique pour la Fédération de Russie et pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Après un marathon de 18 ans, la ligne d'arrivée vient d'être franchie. Cette accession profitera aussi bien à la Fédération de Russie qu'à l'OMC. L'ensemble de textes que nous venons d'adopter est le résultat d'un travail technique guidé par une volonté politique de modernisation.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant lors de la signature du Protocole d'accession de la Russie



▲ Ci-dessus

La Ministre du développement économique de la Russie, Elvira Nabiullina, en compagnie du Directeur général, Pascal Lamy, après la signature du Protocole d'accession de la Russie, qui comporte 16 000 pages de textes juridiques et de documents connexes.

▲ À gauche Séance d'ouverture de la huitième Conférence ministérielle.

Neuvième Conférence ministérielle

Bali, Indonésie
3-6 décembre 2013

La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, a abouti à l'adoption du paquet de Bali, un ensemble de dix décisions comprenant des dispositions sur l'agriculture, des mesures en faveur des pays les moins avancés et l'Accord sur la facilitation des échanges – premier accord multilatéral conclu depuis la création de l'OMC. La Conférence était présidée par le Ministre indonésien du commerce, Gita Wirjawan.



Je suis heureux de vous annoncer que, pour la première fois de notre histoire, l'OMC a réellement obtenu des résultats. Je vous ai tous mis au défi ici, à Bali, de montrer la volonté politique dont nous avons besoin pour franchir la ligne d'arrivée. Vous l'avez fait, et je vous en remercie. ... J'aimerais me faire l'écho de l'Ambassadeur du Maroc, Omar Hilale, qui a dit hier : « ce paquet n'est pas une fin – c'est un début ». Grâce aux progrès que nous avons accomplis ici, nous pourrions maintenant avancer dans les autres domaines de notre travail qui sont restés si longtemps dans l'impasse. Avec le paquet de Bali, vous avez réaffirmé non seulement

vos attachement à l'OMC, mais aussi votre détermination à faire aboutir le Programme de Doha pour le développement. Les décisions que nous avons prises ici constituent une étape importante vers l'achèvement du Cycle de Doha. ... Pour conclure, j'aimerais rappeler certains mots de Nelson Mandela qui sont, je crois, particulièrement pertinents aujourd'hui. Il a déclaré un jour : « Cela semble toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait ». Le paquet de Bali a peut-être souvent semblé impossible à conclure, mais c'est désormais un fait acquis. Et nous y avons tous réellement contribué ici et maintenant.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo



► À droite Le Directeur général, Roberto Azevêdo, et Gita Wirjawan, Président de la Conférence et Ministre indonésien du commerce.



Grâce à ce que nous avons fait ici, à Bali, nous avons réaffirmé le rôle de l'OMC en tant qu'instance de premier plan pour les négociations commerciales multilatérales. Ce n'est que par les accords multilatéraux que nombre des pays les plus pauvres et les

plus vulnérables pourront réellement tirer parti du commerce international. Ce que nous faisons à l'OMC est donc crucial. ... Nous avons atteint tous les objectifs que nous nous étions fixés cette semaine.

— Gita Wirjawan, Président de la Conférence et Ministre indonésien du commerce

► À droite et ci dessous
Discussions pendant la
Conférence ministérielle.



Au cours de ces dernières semaines, l'OMC est revenue à la vie. Nous avons vu cette Organisation telle qu'elle devrait être. Négociant. Faisant preuve de dynamisme. Œuvrant d'arrache-pied pour obtenir un accord. Travaillant des week-ends entiers (et des semaines entières!). Travaillant même des nuits entières. Cherchant un terrain d'entente, trouvant des solutions innovantes, faisant des compromis. Cela faisait longtemps, très longtemps que nous n'avions pas assisté à de tels efforts ni vu un tel engagement. Et au cours de ces dernières semaines, nous avons mérité le titre que nous portons. Cette fois-ci, au lieu de mener un processus non inclusif et non transparent, tous les Membres se sont rassemblés pour négocier. Chaque délégation a eu la possibilité de participer au processus de négociation. Nous avons remplacé le mot « mondial » au centre de l'« Organisation mondiale du commerce ».

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo



Déclaration ministérielle de Bali, 7 décembre 2013



Nous réaffirmons notre attachement à l'OMC en tant qu'instance mondiale suprême pour le commerce, y compris la négociation et la mise en œuvre des règles commerciales, le règlement des différends et le soutien au développement par le biais de l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement au Programme de Doha pour le développement ainsi qu'aux travaux ordinaires de l'OMC.

Nous prenons note des progrès qui ont été faits dans l'exécution du Programme de travail de Doha, y compris les décisions que nous avons prises au sujet du paquet de Bali durant cette Conférence ministérielle. Ces décisions constituent une étape importante vers l'achèvement du Cycle de Doha.

— Partie III de la Déclaration ministérielle de Bali

Dixième Conférence ministérielle

Nairobi, Kenya
15-18 décembre 2015

La dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi (Kenya) en décembre 2015, sera la première Conférence ministérielle organisée en Afrique. Dans la perspective de la Conférence, le Directeur général Roberto Azevêdo a déclaré : « [Nombreux sont] ceux qui, en Afrique et partout dans le monde, comptent sur nous pour obtenir, à Nairobi, des résultats concrets qui contribueront à la croissance et au développement au niveau mondial dont nous avons tant besoin ».



MC10
NAIROBI
2015



Vous vous souviendrez que, lorsque nous sommes convenus d'organiser la dixième Conférence ministérielle à Nairobi, en décembre de l'année dernière, notre amie Mme la Ministre Amina Mohamed était présente. Dans ses remarques, elle a insisté sur le fait qu'elle acceptait cet honneur non seulement au nom du Kenya mais aussi au nom de l'Afrique tout entière. Nous avons conçu le logo en étroite collaboration avec nos collègues kenyans et, comme vous pouvez le voir, il témoigne de cette dimension importante. J'ai bon espoir que chaque fois que nous verrons ce logo, nous penserons à tous ceux qui, en Afrique et partout dans le monde, comptent sur nous pour obtenir, à Nairobi, des résultats concrets qui contribueront à la croissance et au développement au niveau mondial dont nous avons tant besoin. Je pense que cela est approprié pour la première Conférence ministérielle organisée en Afrique, et pour une Conférence ministérielle qui doit produire des résultats pour l'Afrique.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, 5 mai 2015, s'exprimant lors de la présentation du logo de la dixième Conférence ministérielle



▲ **Ci-dessus** Le Directeur général, Roberto Azevêdo, dévoile le logo de la dixième Conférence ministérielle, le 5 mai 2015.



L'organisation de la dixième Conférence ministérielle en Afrique est une preuve de l'attachement des Membres de l'OMC et de la communauté internationale dans son ensemble à l'intégration du continent africain dans le système commercial multilatéral. L'intégration de l'Afrique [...] accroîtra et complètera les efforts faits par l'Afrique, aux niveaux régional et continental, pour intensifier le commerce intra-africain, dont l'apogée sera la réalisation du rêve de zone continentale de libre-échange. ... Nous sommes certains que la dixième Conférence ministérielle [...] sera l'occasion pour les Membres et les parties prenantes concernées d'échanger des vues sur la manière d'exploiter au mieux la diversité des ressources mondiales pour le bien-être de l'humanité, dans un environnement prévisible, fondé sur des règles. L'issue positive de cette Conférence stimulera le commerce et l'investissement, créera des emplois et, au bout du compte, contribuera à l'éradication de la pauvreté.

— Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, www.mc10nairobi.org



▲ **Ci-dessus** Uhuru Kenyatta, Président du Kenya.



Pour la première fois depuis le succès de notre réunion de Bali en 2013, cette Conférence ministérielle sera l'occasion de montrer que le système commercial multilatéral permet d'obtenir des résultats négociés, en particulier pour les plus pauvres et les plus marginalisés. ... Nairobi représente un tournant déterminant, nous devons produire des résultats crédibles.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo,
1^{er} juillet 2015



Nous devons présenter un ensemble de résultats pragmatiques concernant le développement. À l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'OMC, nous devrions nous attacher à renforcer le multilatéralisme commercial qui a favorisé un système commercial inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire et contribué à une croissance économique rapide.

— Amina Mohamed, Ministre des affaires
étrangères et du commerce international
du Kenya, 1^{er} juillet 2015



▲ **Ci-dessus** Kenyatta International Conference Centre, lieu de la dixième Conférence ministérielle.

◀ **À gauche**

Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, s'exprimant lors d'une séance sur la Conférence ministérielle à l'occasion du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, 1^{er} juillet 2015.



Conseil général

Le Conseil général exerce les fonctions courantes de l'OMC. C'est le principal organe de décision après la Conférence ministérielle. Il est composé de tous les Membres de l'OMC. Le Président du Conseil général est nommé pour un mandat d'un an. La première réunion du Conseil général a eu lieu le 31 janvier 1995. À la date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil général s'était réuni 157 fois. Pendant toute cette période, il a supervisé la désignation de 5 directeurs généraux et a accueilli 33 nouveaux Membres à l'OMC.



**Krishnasamy
Kesavapany**
Singapour
1995-1996



William Rossier
Suisse
1996-1997



Celso Lafer
Brésil
1997-1998



John Weekes
Canada
1998-1999



Stuart Harbinson
Hong Kong, Chine
2001-2002



Kåre Bryn
Norvège
2000-2001



Ali Said Mchumo
Tanzanie
1999-2000



Sergio Marchi
Canada
2002-2003



Carlos Pérez del Castillo
Uruguay
2003-2004



Shotaro Oshima
Japon
2004-2005



Amina Mohamed
Kenya
2005-2006



John Gero
Canada
2010-2011



Mario Matus
Chili
2009-2010



Bruce Gosper
Australie
2008-2009

Eirik Glenne
Norvège
2006-2007



Muhamad Noor
Malaisie
2007-2008



Yonov Frederick Agah
Nigéria
2011-2012



Shahid Bashir
Pakistan
2013-2014



Jonathan T. Fried
Canada
2014-2015



Fernando de Mateo
Mexique
2015-2016



Elin Johansen
Norvège
2012-2013

Négociations commerciales : Cycle de Doha

Le Cycle de Doha est le tout dernier cycle de négociations commerciales entre les Membres de l'OMC. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international par la réduction des obstacles au commerce et la révision des règles commerciales. Le programme de travail comprend environ 20 domaines.



▲ **Ci-dessus** Le Président de la Conférence ministérielle M. Youssef Hussain Kamal à la séance de clôture de la Conférence ministérielle de Doha, le 14 novembre 2001.



▲ **Ci-dessus** La séance d'ouverture de la Conférence ministérielle de Doha, le 9 novembre 2001.



▲ **Ci-dessus** Réunion du Comité des négociations commerciales, le 7 avril 2014.

Lancement du Cycle de Doha

Le Cycle de Doha a été officiellement lancé à la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001. Il est aussi appelé Programme de Doha pour le développement (PDD) car l'un de ses principaux objectifs est de mettre les besoins des pays en développement au cœur des négociations. Le programme de travail du Cycle de Doha couvre environ 20 domaines.

Les négociations ont lieu au sein du Comité des négociations commerciales (CNC), qui est composé de tous les Membres de l'OMC, et dans des groupes de négociation spécifiques qui font rapport au CNC.



Cette Conférence marquera le début de la prochaine étape du développement du système commercial, étape qui devrait être axée sur l'intégration plus complète des pays en développement. Ce sont les problèmes de capacité, et non pas les obstacles au commerce, qui entravent le plus la croissance dans les pays en développement. ... Nous avons la responsabilité, en tant que Membres de l'OMC et en tant que Secrétariat, d'aider à renforcer la capacité sur un autre plan – à savoir la capacité de participer pleinement aux travaux de l'OMC et d'en tirer un maximum d'avantages. La grande majorité des 50 nouveaux Membres qui ont accédé à l'Organisation après le début du Cycle d'Uruguay, et de ceux qui négocient actuellement leur accession, sont des petits pays en développement dont les capacités institutionnelles et les ressources sont limitées. Les règles commerciales n'offrent que des possibilités. Il faut parallèlement une administration publique efficace pour négocier les règles, les mettre en œuvre et en tirer parti.

— Le Directeur général, Mike Moore, s'exprimant à la séance inaugurale de la quatrième Conférence ministérielle, le 9 novembre 2001



Nous avons tiré de bonnes leçons de l'échec de Seattle, et nous étions résolus à ne pas répéter nos erreurs en préparant la Conférence de Doha. Aussi les consultations qui ont abouti à l'élaboration des projets de textes adressés aux Ministres ont sans aucun doute été plus transparentes et plus globales que jamais, de même que les travaux effectués à Doha. On ne peut nier que l'amélioration des méthodes de travail a énormément contribué à l'esprit dans lequel la réunion s'est déroulée et à son résultat.

— Le Directeur général, Mike Moore, s'exprimant lors de la quatorzième Assemblée générale du Conseil de coopération économique du Pacifique, le 28 novembre 2001

◀ À gauche Pascal Couchepin (troisième à partir de la gauche), Ministre de l'économie de la Suisse, embrasse Pierre Pettigrew, Ministre du commerce international du Canada, tandis que Youssef Hussain Kamal (à droite), Président de la Conférence ministérielle de l'OMC, serre la main de Stuart Harbinson, Président du Conseil général de l'OMC, pendant la cérémonie de clôture de la Conférence ministérielle de Doha, le 14 novembre 2001.



▲ **Ci-dessus** Comité des négociations commerciales, le 21 janvier 2015.

Des discussions ont également lieu dans le « Salon vert ». Elles sont limitées à un petit nombre de parties ayant des intérêts spécifiques dans un domaine particulier. Les négociations menées dans ce cadre sont ensuite élargies à l'ensemble des Membres de l'OMC.

On pense que l'expression « salon vert » a son origine dans la tradition théâtrale anglaise où elle désigne la pièce dans laquelle les acteurs peuvent se préparer avant d'entrer en scène.



▲ **Ci-dessus** Le « Salon vert » de l'OMC.

Programme de travail du Cycle de Doha

(tel qu'il figure dans la Déclaration ministérielle de Doha)

- Questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (concernant la mise en œuvre des Accords existants de l'OMC)
- Agriculture
- Services
- Accès aux marchés pour les produits non agricoles
- Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- Commerce et investissement
- Commerce et politique de la concurrence
- Transparence des marchés publics
- Facilitation des échanges
- Règles de l'OMC
- Mémoire d'accord sur le règlement des différends
- Commerce et environnement
- Commerce électronique
- Petites économies
- Commerce, dette et finances
- Commerce et transfert de technologie
- Coopération technique et renforcement des capacités
- Pays les moins avancés
- Traitement spécial et différencié

La Déclaration ministérielle s'accompagnait d'une déclaration distincte sur la propriété intellectuelle et la santé publique.

Chronologie du Cycle de Doha

1997-2000

Les discussions commencent sur l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle, comme le prescrivent les Accords du Cycle d'Uruguay.

Novembre 2001

Le Programme de Doha pour le développement est lancé officiellement à la Conférence ministérielle de Doha.

Septembre 2003

La Conférence ministérielle de Cancún était censée produire un examen à mi-parcours, mais elle a échoué sur des questions telles que l'investissement et la facilitation des échanges.

Juillet 2004

Un « cadre » est adopté en vue de négociations ultérieures.

Décembre 2005

D'autres accords sur des questions concernant les pays en développement sont conclus à la Conférence ministérielle de Hong Kong.

Juillet 2008

« L'ensemble de résultats de juillet » a presque permis de surmonter les divergences lors d'une réunion ministérielle à Genève.

Décembre 2008

Les projets révisés de modalités concernant l'agriculture et les produits non agricoles sont publiés.

Décembre 2013

La Conférence ministérielle de Bali approuve le « paquet de Bali », premiers éléments du Cycle de Doha faisant l'objet d'un accord.

Réunion ministérielle de juillet 2008

En juillet 2008, le Directeur général Pascal Lamy, en sa qualité de Président du Comité des négociations commerciales, a convoqué une réunion ministérielle à l'OMC pour permettre aux Membres de faire un grand pas vers la conclusion du Cycle de Doha. Les Ministres espéraient régler leurs divergences sur les projets d'accords, appelés « modalités », concernant l'agriculture et les produits industriels et progresser dans les autres domaines du Programme de Doha pour le développement. Les discussions, qui ont duré neuf jours, étaient sur le point d'aboutir, mais elles ont finalement abouti à une impasse.

L'objectif des modalités était de déterminer l'ampleur des réductions des droits de douane sur des milliers de produits industriels et agricoles et les niveaux futurs des subventions agricoles dans les pays Membres de l'OMC. D'autres questions étaient à l'ordre du jour des discussions, notamment les services et les règles de l'OMC dans des domaines comme l'antidumping.

Les discussions ont duré neuf jours mais elles ont finalement échoué, les Ministres n'ayant pas pu surmonter leurs divergences.

À la conférence de presse finale, le Directeur général Pascal Lamy, a dit que, sur une liste de tâches concernant 20 thèmes, il y avait eu convergence des positions sur 18, mais que les divergences n'avaient pu être surmontées sur le 19^{ème}, le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement, qui permet aux pays de relever temporairement les tarifs pour faire face à des poussées des importations ou à des baisses des prix.



Quoique extrêmement risquée, cette tentative de parvenir à un consensus dans le cadre d'une miniréunion ministérielle devrait maintenant être considérée non comme un échec, mais comme une étape nécessaire du processus de négociation. Il est vrai que des progrès substantiels étaient accomplis sur toutes les questions, si bien que nous étions sur le point de finaliser un accord. Cependant, il n'avait pas été possible de surmonter des divergences de vues et des désaccords sur la définition à donner à la notion de « cycle du développement », ni de réaliser le délicat équilibre entre les « intérêts commerciaux » et les moyens de subsistance des agriculteurs. ... Monsieur le Président [le Directeur général Pascal Lamy], permettez-moi de reprendre la comparaison avec une équipe de football que le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Amorim, a faite hier et à laquelle je souscris sans réserve. Nous avons peut-être perdu une manche, mais le tournoi n'est pas fini. La façon dont vous avez mené l'équipe est remarquable. Celle-ci a bien joué. Ce qu'il vous fallait, c'était un buteur de la dernière minute.

— Déclaration de Bozkurt Aran, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'OMC, devant le Comité des négociations commerciales, le 30 juillet 2008



Beaucoup a été fait cette semaine. Nous étions très près de finaliser les modalités pour l'agriculture et l'AMNA [accès aux marchés pour les produits non agricoles]. Pour un nombre considérable de problèmes qui étaient restés insolubles pendant des années, nous avons trouvé des solutions. Les négociateurs étaient préparés à aller au-delà de leurs positions figées et à trouver des compromis. Toutefois, nous n'avons pas pu parvenir à la convergence dans le domaine du mécanisme de sauvegarde spéciale. Et nous n'avons même pas abordé la question du coton. De ce fait, nous n'avons pas pu établir les modalités pour l'agriculture et l'AMNA cette semaine.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant devant le Comité des négociations commerciales après l'échec des négociations, le 29 juillet 2008.



▲ Ci-dessus Le Directeur général, Pascal Lamy, après l'échec des négociations, le 29 juillet 2008.



▲ **Ci-dessus** Les Membres de l'OMC engagés dans une discussion animée pendant une réunion du Comité des négociations commerciales, tenue le premier jour des discussions.



◀ **Tout à gauche**

Le porte-parole de l'OMC, Keith Rockwell, entouré par les journalistes, au cinquième jour des discussions, le 25 juillet 2008.

◀ **À gauche**

M. Bozkurt Aran, Ambassadeur de Turquie auprès de l'OMC, le 26 juillet 2008 (sixième jour des négociations).



◀ **À gauche**

M. Akira Amari, Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie du Japon.



Ces onze derniers jours, nous avons mené d'intenses négociations, avec plusieurs séances tard dans la nuit et tôt le matin. J'ai moi-même eu des contacts étroits et des consultations avec mes homologues Ministres du commerce jour et nuit pour établir des ponts entre les pays développés et les pays en développement et pour réfléchir à un résultat

négocié qui pourrait nous assurer à tous des gains nets. À certains moments, nous étions presque sur le point de parvenir à un accord négocié. Il est fort regrettable que, malgré ces moments d'espoir, nous n'ayons pas pu faire les derniers pas qui restaient vers une convergence finale.

— Akira Amari, Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie du Japon, s'exprimant devant le Comité des négociations commerciales, le 30 juillet 2008

Paquet de Bali

La Conférence ministérielle de Bali, en décembre 2013, a abouti à l'adoption du « paquet de Bali », qui porte sur un ensemble de questions concernant la facilitation des échanges, l'agriculture et le développement. Ce sont les premiers éléments du Cycle de Doha qui ont fait l'objet d'un accord depuis le lancement du Cycle en novembre 2001.



Ce que nous avons accompli ici, à Bali, est tout à fait extraordinaire. Nous avons négocié un paquet qui assurera la sécurité alimentaire de milliards de pauvres dans le monde. Nous avons conclu un Accord sur la facilitation des échanges qui injectera jusqu'à 1 000 milliards de dollars dans l'économie mondiale. Et nous sommes convenus d'une série d'initiatives innovantes visant à aider les pays les moins avancés à mieux tirer parti du système

commercial multilatéral. ... Grâce à ce que nous avons fait ici, à Bali, nous avons réaffirmé le rôle de l'OMC en tant qu'instance de premier plan pour les négociations commerciales multilatérales. Ce n'est que par les accords multilatéraux que nombre des pays les plus pauvres et les plus vulnérables pourront réellement tirer parti du commerce international. Ce que nous faisons à l'OMC est donc crucial.

— Déclaration de clôture de Gita Wirjawan, Président de la Conférence ministérielle de Bali, le 7 décembre 2013



Grâce aux mesures concernant la facilitation des échanges, l'agriculture et le développement, nous avons accompli quelque chose de très important. Le paquet que vous avez adopté aujourd'hui profitera à des communautés du monde entier : les entreprises ; les personnes victimes du chômage et du sous-emploi ; les pauvres ; ceux qui comptent sur les programmes de sécurité alimentaire ; les agriculteurs des pays en développement ; les cultivateurs de coton des pays en développement ; et les

économies les moins avancées dans leur ensemble. Mais bien plus que cela, nous avons renforcé notre capacité à soutenir la croissance et le développement, nous avons consolidé notre Organisation, et nous avons servi la cause du multilatéralisme lui-même. ... Avec le paquet de Bali, vous avez réaffirmé non seulement votre attachement à l'OMC, mais aussi votre détermination à faire aboutir le Programme de Doha pour le développement.

— Remarques finales du Directeur général, Roberto Azevêdo, à la Conférence ministérielle de Bali, le 7 décembre 2013

▼ **Ci-dessous** Le Directeur général, Roberto Azevêdo, et Gita Wirjawan, Président de la Conférence de Bali, le dernier jour de la Conférence, le 7 décembre 2013.





▲ Ci-dessus Séance de clôture de la Conférence ministérielle de Bali.

Paquet de Bali, décembre 2013

Le paquet de Bali comprend dix décisions ministérielles :

- un **Accord sur la facilitation des échanges** pour faciliter la circulation transfrontières des marchandises, premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'OMC (voir pages 74-75) ;
- quatre décisions sur **l'agriculture**, concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la concurrence à l'exportation (y compris les formes de subventions à l'exportation), les contingents tarifaires pour les produits agricoles, et l'élargissement de la liste des services de caractère général (comme la restauration des terres) pour lesquels des subventions peuvent être autorisées sans limitation car elles ont peu d'effet de distorsion des échanges ;
- une décision sur le **coton**, qui vise à apporter une solution rapide à la question du coton dans les négociations sur l'agriculture ;
- quatre décisions relatives au **développement**, à savoir l'établissement d'un mécanisme de surveillance de la mise en œuvre des dispositions spéciales des Accords de l'OMC en faveur des pays en développement, l'élargissement de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés (PMA), l'octroi d'un traitement préférentiel pour les exportations de services en provenance de PMA, et la recherche de moyens pour faciliter l'accès aux marchés pour les produits des PMA grâce à une meilleure utilisation des « règles d'origine » de l'OMC.

Dans une déclaration ministérielle, les Membres de l'OMC ont réaffirmé leur attachement au Programme de Doha pour le développement (PDD).

Décisions du Conseil général, novembre 2014

À sa réunion de novembre 2014, le Conseil général a adopté plusieurs décisions importantes sur la facilitation des échanges, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le programme de travail de l'après-Bali, ce qui a permis de remettre les négociations commerciales et le paquet de Bali sur les rails après le revers du milieu de l'année.



C'est un moment très important pour l'OMC. En adoptant ces trois décisions, nous nous sommes remis en selle. Nous avons fait en sorte que les travaux de l'OMC soient de nouveau sur les rails, et cela vaut pour toutes les décisions de Bali : facilitation des échanges, détention de stocks publics, questions concernant les PMA [pays les moins avancés], décisions sur l'agriculture, le

développement et tous les autres éléments. Et nous nous sommes donné la possibilité de préparer le programme de travail de l'après-Bali. Mais, surtout, pendant ce processus, un engagement renouvelé à l'égard du système multilatéral est apparu. ... Nous avons aujourd'hui honoré la promesse que nous avions faite à Bali. Faisons maintenant en sorte qu'elle ne reste pas lettre morte.

— Déclaration du Directeur général, Roberto Azevêdo, au Conseil général, le 27 novembre 2014



▲ Ci-dessus Réunion du Conseil général le 27 novembre 2014.

Mise en œuvre des Accords de l'OMC

Les conseils et comités de l'OMC supervisent la mise en œuvre des Accords de l'OMC et constituent une enceinte pour l'examen des questions qui préoccupent les Membres. Ils se réunissent à intervalles réguliers et sont ouverts à tous les Membres de l'OMC.

Depuis 1999, l'OMC a organisé plus de 100 000 réunions pour contribuer au bon fonctionnement du système commercial multilatéral, y compris des réunions du Comité des négociations commerciales, d'autres comités de l'OMC traitant d'aspects particuliers du commerce et de l'Organe de règlement des différends.



▲ **Ci-dessus** Une réunion du Conseil du commerce des services, 15 novembre 1996. De gauche à droite : Patrick Low, ancien Économiste en chef de l'OMC ; David Hartridge, Directeur de la Division du commerce et des services ; Neil McMillan, Président, et Lee Tuthill, Conseiller.



▲ **Ci-dessus** Une réunion du Conseil des ADPIC, 10 juin 2015. Tout à gauche, sur le podium, le Directeur de la Division de la propriété intellectuelle, Antony Taubman. Troisième à partir de droite, le Président Abdolazeez Al-Otaibi.



▲ **Ci-dessus** Une réunion du Conseil général, 28 juillet 2015. Quatrième à partir de la gauche sur le podium, le Directeur général, Roberto Azevêdo. À sa gauche, le Président, Fernando de Mateo.

Conseils et comités de l'OMC

Les Accords de l'OMC doivent faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer que les Membres se conforment aux règles et respectent leurs engagements spécifiques. La surveillance de la mise en œuvre des accords est assurée par les conseils, comités et groupes de travail de l'OMC qui sont composés, pour la plupart, de tous les Membres de l'Organisation.

Les conseils et comités de l'OMC constituent une enceinte où les Membres de l'OMC peuvent échanger des renseignements et examiner les problèmes commerciaux qui les préoccupent. Les Membres fournissent des renseignements sous la forme de « notifications ». Depuis la création de l'OMC, les seuls obstacles techniques au commerce ont fait l'objet de plus de 23 000 notifications présentées par les Membres.



Les deux comités de l'OMC dont il est question ici [le Conseil du commerce des services et ses organes subsidiaires et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires] exercent des fonctions importantes qui sont largement méconnues. En particulier, nous avons mis l'accent sur le rôle de ces comités pour ce qui est de recueillir et diffuser des renseignements et de faciliter l'assistance technique et l'apprentissage des questions réglementaires.

— Andrew Lang and Joanne Scott,
« The Hidden World of WTO Governance »,
European Journal of International Law 20,
no. 3 (2009).



▲ **Ci-dessus** Réunion du Comité des pratiques antidumping, présidé par Kajit Sukhum (Thaïlande), 1^{er} octobre 1997.

18 000

Près de 18 000 notifications concernant les mesures relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux ont été présentées par les Membres de l'OMC au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) entre 1995 et 2014.



Si vous jouez ce rôle, en tant que responsable d'un groupe de travail [à Genève], c'est à titre personnel. Vous ne représentez pas votre pays. Votre délégation représentera votre pays et vous devez l'écouter comme n'importe quelle autre délégation. Mais, parfois, ce rôle n'est pas clairement perçu ou compris par les capitales, et il faut leur dire les choses sans ambiguïté.

— Eduardo Pérez Motta, parlant du rôle du président, dans Craig VanGrasstek, « Histoire et avenir de l'Organisation mondiale du commerce ».

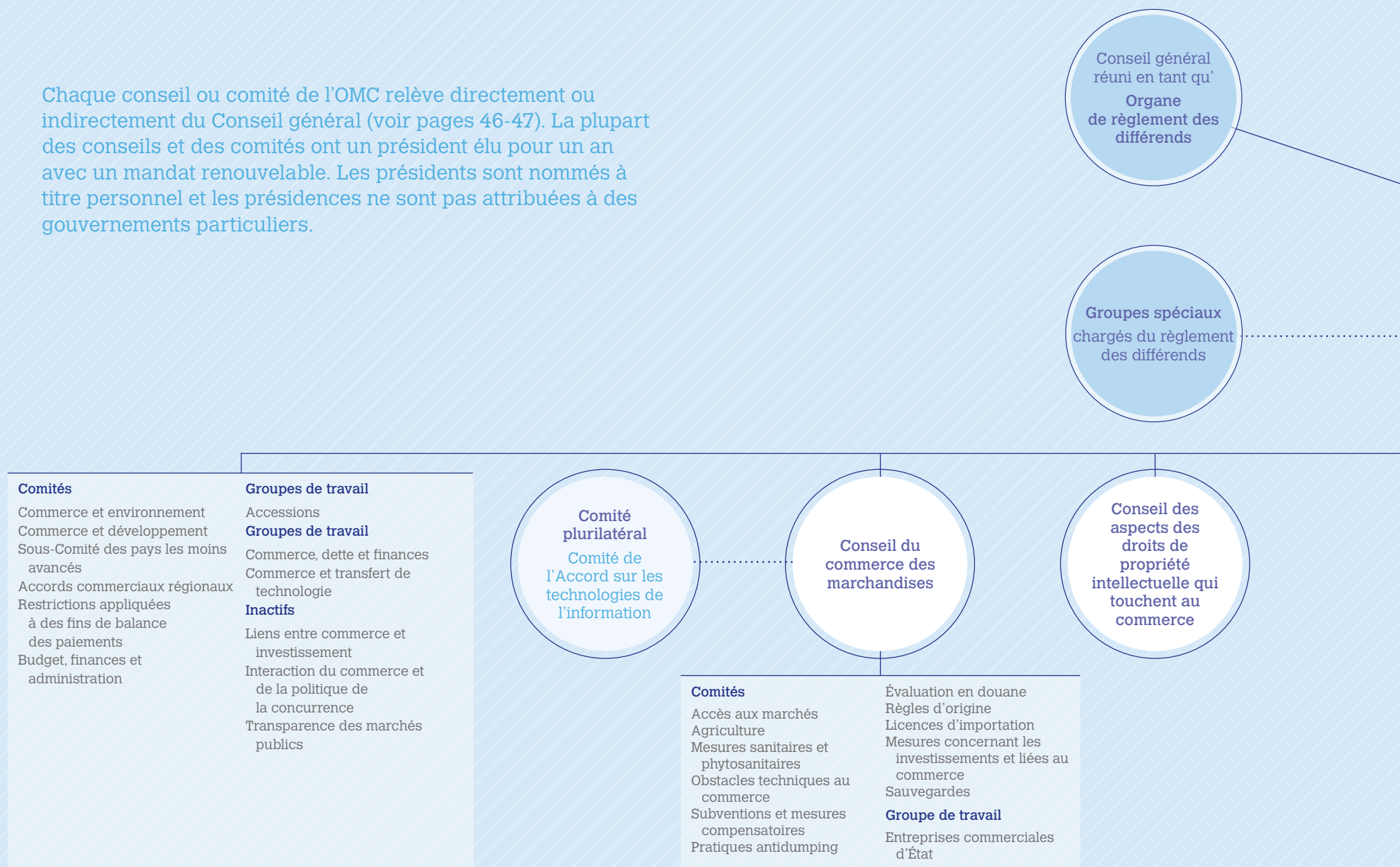
◀ À gauche Maria Albarece (Philippines) a présidé le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de 2012 à 2014.

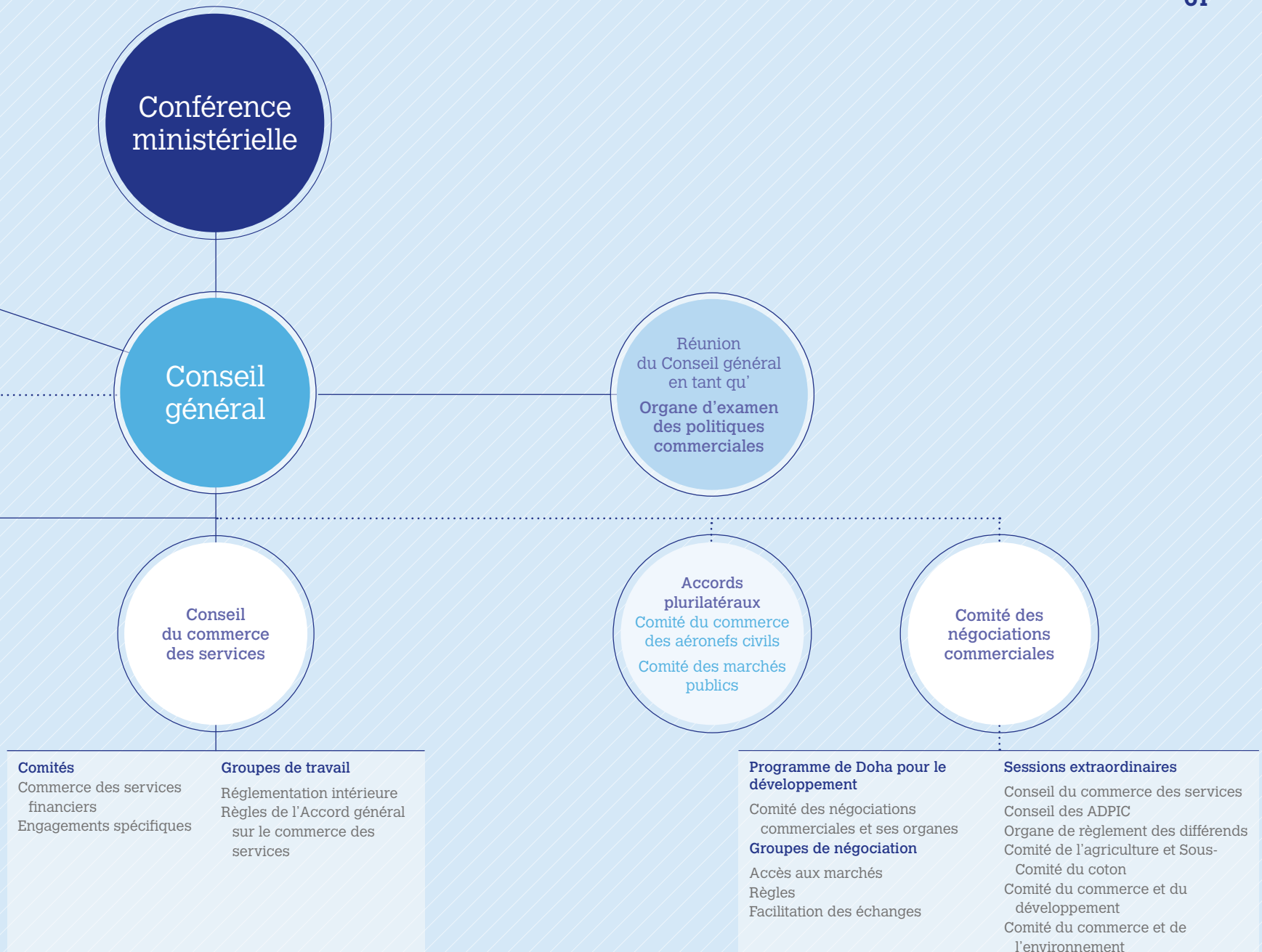


◀ À gauche Zorica Maric-Djordjevic, Ambassadrice du Monténégro auprès de l'OMC, s'exprimant devant le Comité des marchés publics, 29 octobre 2014.



Chaque conseil ou comité de l'OMC relève directement ou indirectement du Conseil général (voir pages 46-47). La plupart des conseils et des comités ont un président élu pour un an avec un mandat renouvelable. Les présidents sont nommés à titre personnel et les présidences ne sont pas attribuées à des gouvernements particuliers.





Conclusion de nouveaux accords

Les Accords de l'OMC sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle remontent pour la plupart à la conclusion du Cycle d'Uruguay en 1994. Depuis, l'OMC a cherché à conclure de nouveaux accords. Il s'agit notamment de l'Accord sur les technologies de l'information, qui a éliminé les droits de douane sur une large gamme de produits des TI, et de nouveaux accords sur les télécommunications et les services financiers qui ont entraîné une forte croissance dans ces secteurs.

D'autres accords visent à améliorer l'accès aux médicaments et à accroître les possibilités commerciales grâce au financement public d'infrastructures et à d'autres services. L'Accord sur la facilitation des échanges, approuvé en 2014, est l'accord multilatéral de l'OMC le plus récent. Une fois entré en vigueur, il devrait réduire les coûts du commerce de pas moins de 15% en simplifiant la circulation des marchandises à travers les frontières.



▲
Accord sur les technologies de l'information
64

Accord sur
les télécommunications
66



Déclaration de Doha sur
l'Accord sur les ADPIC et la santé publique
70

Accord sur les services financiers
68



Accord sur les marchés publics
72



Accord sur la facilitation
des échanges
74



Accord sur les technologies de l'information

L'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI), entré en vigueur le 1^{er} juillet 1997, engage ses signataires à éliminer complètement les droits d'importation sur une large gamme de produits des technologies de l'information. Quarante-vingt-un Membres de l'OMC, représentant 97% du commerce mondial des produits des TI, sont actuellement parties à l'Accord. Depuis son entrée en vigueur, les exportations de ces produits ont triplé.

Un accord visant à élargir l'ATI a été conclu en juillet 2015. L'accord élargi, qui vise 201 produits supplémentaires dont le commerce s'élève à 1 300 milliards de dollars EU par an, devrait être conclu à la dixième Conférence ministérielle, à Nairobi en décembre 2015. Bien que l'Accord ait été conclu par un groupe de Membres de l'OMC, tous les Membres pourront en bénéficier.



Notre estimation initiale, dans les années 1990, des avantages de l'ATI a été jugée à l'époque trop optimiste. En fait, comme nous l'avons constaté par la suite, elle était beaucoup trop prudente. À l'époque, nous ne réalisions pas les possibilités de croissance que générerait cet accord. Le commerce bilatéral des produits des technologies de l'information visés par l'Accord représente aujourd'hui 4 000 milliards de dollars EU, soit trois fois plus qu'en 1996. Toutefois, le véritable avantage de l'ATI est qu'il a eu un effet multiplicateur sur le reste de l'économie mondiale. ... Les avantages pour nos économies proviennent à 80% de l'adoption et de la diffusion de technologies. Vous voyez cela avec tous les appareils que vous utilisez aujourd'hui, qui ont tous été rendus possibles par l'ATI.

— Charlene Barshefsky, ancienne Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, s'exprimant lors du symposium de 2012 sur l'ATI



L'accord d'aujourd'hui marque un tournant décisif. Le commerce annuel de ces 201 produits est estimé à plus de 1 300 milliards de dollars et représente environ 7% de l'ensemble du commerce mondial aujourd'hui. C'est plus que le commerce mondial des produits de l'industrie automobile ou que les échanges cumulés de textiles, vêtements, fer et acier. L'élimination des droits de douane dans le cadre d'échanges de cette ampleur aura une incidence considérable. Elle favorisera des prix peu élevés y compris dans de nombreux autres secteurs qui utilisent des intrants issus des produits des technologies de l'information -, créera des emplois et contribuera à stimuler la croissance du PIB à l'échelle mondiale. Cet accord est le premier grand accord de réduction des droits de douane conclu à l'OMC en 18 ans.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, annonçant la conclusion des négociations sur l'élargissement de l'ATI, 24 juillet 2015



▲ **Ci-dessus** Réunion des délégations participant aux négociations sur l'élargissement de l'ATI, 24 juillet 2015.

1 500

milliards de dollars EU

Les exportations de produits des TI ont atteint 1 500 milliards de dollars EU en 2013, soit trois fois plus qu'en 1996.

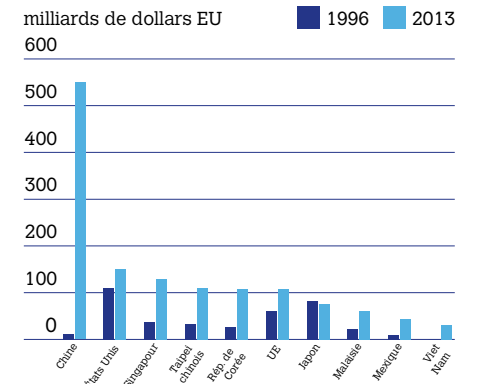
(Source : Base de données Comtrade de l'ONU)

1 300

milliards de dollars EU

Le commerce annuel des 201 produits visés par l'ATI élargi est estimé à plus de 1 300 milliards de dollars EU par an.

Les dix premiers exportateurs des produits visés par l'ATI, 1996-2013



(Source : Base de données Comtrade de l'ONU)

Accord sur les télécommunications

L'Accord de l'OMC sur les services de télécommunication de base est entré en vigueur le 5 février 1998. Il a été signé par 69 gouvernements représentant 90% des recettes mondiales des télécommunications. Ceux-ci se sont engagés à libéraliser le commerce sur leur marché des télécommunications, y compris la téléphonie fixe et mobile, lequel représente plus de 600 milliards de dollars EU par an.

L'Accord a été intégré à l'ensemble de règles de l'OMC en tant que quatrième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ce protocole a servi de modèle pour les engagements ultérieurs relatifs aux télécommunications pris dans le cadre de l'AGCS. À ce jour, 113 Membres de l'OMC l'ont accepté. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, les recettes mondiales des services de télécommunication ont plus que doublé, atteignant 1 500 milliards de dollars EU.



L'Accord de l'OMC (sur les télécommunications) a accéléré la croissance de nouveaux fournisseurs de services de communication et de nouvelles formes de services d'information transfrontières utilisant des technologies innovantes. Cela [...] montre comment un nouveau régime international peut changer les choses pour les marchés nationaux. Le fait que l'Accord de l'OMC s'applique à la fois aux pays industrialisés et aux pays en cours d'industrialisation aide à concevoir et à mettre en œuvre de nouveaux moyens de fournir des services au niveau mondial. Cela se traduit par l'arrivée massive de nouveaux entrants ayant des modèles d'entreprise novateurs et de nouvelles approches technologiques.

— Peter Cowhey et Mikhail M. Klimenko, « The WTO Agreement and Telecommunication Policy Reforms », *World Bank Policy Research Working Paper*, 2001



Les télécommunications sont emblématiques de la forte intégration des économies modernes : si le moteur économique du secteur dépend lui-même de branches de production utilisatrices dynamiques, l'existence de liaisons de communication à l'échelle mondiale est aujourd'hui une condition sine qua non pour des activités économiques très diverses, dans les services et dans d'autres

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant lors d'un symposium organisé en 2008 pour le 10^{ème} anniversaire de l'Accord



▲ Ci-dessus Joun Young Sun, Président du Conseil du commerce des services en 1997 lors de la conclusion de l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information.

domaines. À l'évidence, des marchés ouverts et compétitifs sont des éléments déterminants dans cet environnement intégré. En fait, on considère que si des secteurs comme les services informatiques et la téléphonie mobile ont connu une croissance remarquable, c'est justement parce qu'ils ont été mis en place dans un environnement relativement exempt de restrictions aux échanges.

1 500

milliards de dollars EU

Les recettes mondiales des services de télécommunication s'élevaient à 1 500 milliards de dollars EU en 2010, contre 724 milliards de dollars EU en 1998.

(Source : UIT 1999 et UIT 2012)

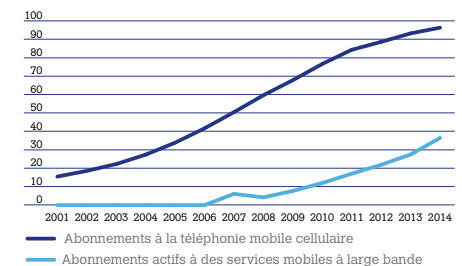
60%

Les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur les télécommunications de l'OMC ont entraîné une baisse importante du prix des appels internationaux. Le coût d'un appel de trois minutes de Maurice à Londres a baissé de plus de 60% entre 2000 et 2006.

(Source : OMC)

Croissance des services mobiles, 2001-2014

Abonnements par 100 habitants



(Source : UIT 2014)



Accord sur les services financiers

Dans le cadre du nouvel Accord sur les services financiers entré en vigueur le 1^{er} mars 1999, 70 Membres de l'OMC, représentant 95% du commerce mondial des services financiers, se sont engagés à accroître l'accès à leur marché intérieur pour les fournisseurs étrangers de services financiers. Les domaines visés par l'Accord comprennent les activités bancaires, les valeurs mobilières, l'assurance et d'autres services financiers. L'Accord a été intégré au cadre juridique de l'OMC en tant que cinquième Protocole annexé à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Depuis son entrée en vigueur, la valeur du secteur bancaire mondial a plus que triplé, atteignant 101 600 milliards de dollars EU en 2011.



On pourrait se demander pourquoi [...], pendant l'une des plus graves crises financières des 50 dernières années [en 1997], 102 gouvernements Membres ont pris des engagements contraignants pour libéraliser le commerce des services financiers dans le cadre de l'Accord sur les services financiers Aucun pays n'a menacé de se retirer des négociations en raison de la crise et aucun n'a retiré les offres qu'il avait déjà faites. Même les pays asiatiques les plus touchés par la crise se sont engagés à améliorer l'accès des institutions financières à leurs marchés. Ils l'ont fait car ils pensaient qu'une concurrence accrue et une plus grande ouverture renforceraient leur infrastructure nationale, et non le contraire. Ils ont tout à fait raison. La raison pour laquelle la libéralisation dans le cadre de l'Accord sur les services financiers sera si importante est que l'Accord vise en réalité à fournir les outils nécessaires pour renforcer le système financier pour toutes les économies, développées et en développement. L'Accord le fera en élargissant la concurrence et les choix sur le marché des services financiers.

— Le Directeur général, Renato Ruggiero, s'exprimant lors d'une conférence organisée en 1998 par la Chambre de commerce italienne



Le monde a besoin de secteurs financiers non seulement stables et solides, mais aussi ouverts et concurrentiels. Dans le passé, c'est grâce à un secteur financier ouvert et concurrentiel que le monde a enregistré les plus forts taux de croissance. Ce n'est pas le commerce en soi qui est à l'origine de la présente crise, mais c'est la façon dont le commerce était conduit et dont les participants au marché pouvaient opérer. Plus que jamais, la crise a montré que la libéralisation des services financiers doit être soutenue par une réglementation et un contrôle prudentiels adéquats, une transparence accrue, un meilleur gouvernement d'entreprise et des systèmes juridiques et comptables appropriés. Il n'existe certainement pas de meilleur cadre de règles et de disciplines que l'AGCS pour faire en sorte que le commerce des services financiers se développe dans un environnement sain.

— Le Directeur général adjoint de l'OMC, Harsha Singh, s'exprimant lors d'un atelier organisé en 2009 sur le 10^{ème} anniversaire du cinquième Protocole annexé à l'AGCS



101 600

milliards de dollars EU

En 2011, la valeur du secteur bancaire mondial a été estimée à 101 600 milliards de dollars EU, mesurée d'après les actifs mondiaux des 1 000 plus grandes banques, contre 32 000 milliards de dollars EU en 1995.

(Source : The Banker et The City UK)

4 600

milliards de dollars EU

En 2011, les recettes mondiales provenant des primes d'assurance s'élevaient à 4 600 milliards de dollars EU, contre 2 300 milliards de dollars EU en 1999.

(Source : SwissRe)

225 000

milliards de dollars EU

En 2012, les actifs financiers mondiaux étaient estimés à 225 000 milliards de dollars EU.

(Source : McKinsey)

Propriété intellectuelle et accès aux médicaments

L'importance de l'accès aux médicaments est reconnue dans la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la santé publique. La Déclaration indique que ledit accord « peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des Membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments ». En 2003, les Membres de l'OMC sont convenus d'introduire une nouvelle flexibilité dans l'Accord sur les ADPIC afin d'améliorer l'accès aux médicaments en éliminant un obstacle potentiel pour les pays qui ont besoin d'importer des médicaments.

Dans le cadre du « système prévu au paragraphe 6 », les médicaments essentiels peuvent être produits au titre d'une licence obligatoire spéciale (c'est-à-dire délivrée sans le consentement du titulaire du brevet) afin d'être exportés exclusivement vers les pays qui ne peuvent pas les produire eux-mêmes, sans crainte d'actions en justice portant sur les droits de propriété intellectuelle.

En 2005, le Conseil général a décidé de transformer cette dérogation temporaire en amendement permanent de l'Accord sur les ADPIC. Cet amendement entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC auront confirmé leur acceptation en le ratifiant. À ce jour, plus de la moitié des Membres de l'OMC l'ont ratifié.



Le premier succès majeur de la Conférence [de Doha] a été l'adoption de la Déclaration ministérielle sur les ADPIC et la santé publique. C'était une question très difficile, qu'il avait été impossible de régler à Genève, qui soulevait des problèmes économiques et humanitaires de la plus haute importance. Il a fallu établir un équilibre délicat entre le droit de chaque gouvernement Membre d'agir pour protéger la santé publique et faire face aux crises en la matière et la nécessité d'éviter d'affaiblir l'Accord sur les ADPIC ; sinon, on aurait facilement pu assister au tarissement des sources de financement nécessaires pour la recherche concernant les médicaments de demain. Le travail a été bien fait ; on a ainsi pu voir que l'Accord sur les ADPIC contient d'importants éléments de flexibilité qui peuvent être utilisés pour faire face à des situations d'urgence dans le domaine de la santé. Il s'agit notamment du droit d'accorder des licences obligatoires et de déterminer les motifs pour lesquels elles devraient être accordées, ainsi que du droit d'établir des régimes nationaux régissant l'épuisement des droits de propriété intellectuelle. La déclaration a permis d'éliminer un important point de discordance entre pays développés et pays en développement, et elle a été saluée par les gouvernements, par les organisations de défense de la santé publique et par l'industrie pharmaceutique.

— Le Directeur général, Mike Moore, lors de la 14^{ème} Assemblée générale du Conseil de coopération économique du Pacifique, 28 novembre 2001



Avec la Déclaration de Doha de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, les Ministres ont voulu éliminer les obstacles auxquels se heurtaient certains pays en développement pour avoir accès aux médicaments d'importance cruciale. Ils ont ainsi prévu une dérogation afin que les médicaments essentiels puissent être produits ailleurs et ensuite exportés vers les pays qui ne pouvaient pas les produire eux-mêmes. Soutenus par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, l'ONUSIDA et bien d'autres, les Membres de l'OMC ont ensuite pris des mesures en vue d'assurer une protection juridique pleine et irréfutable contre toute action en justice portant sur les droits de propriété intellectuelle dans les situations que je viens de mentionner. Il nous faut donc à présent mettre en vigueur ce changement important. Cependant, comme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, les deux tiers des Membres de l'OMC doivent d'abord confirmer leur acceptation.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors d'une séance d'information à Kuala Lumpur, Malaisie, le 19 mai 2015



L'enjeu majeur impliquant les ADPIC qui a suscité le plus d'attention ces deux dernières décennies est sans aucun doute la santé publique. L'imminence d'une autre crise sanitaire internationale [Ebola] nous rappelle à quel point il est important d'encourager et de faciliter l'innovation en matière de santé, tout en assurant à ceux qui en ont le plus besoin l'accès aux technologies médicales. En traitant cette question à la Conférence ministérielle de Doha en 2001, la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique a marqué un jalon très important pour plusieurs raisons :

- Les ministres du commerce ont affiché clairement les préoccupations que leur inspiraient les problèmes de santé publique à travers le monde et ils ont insisté sur la nécessité d'une action internationale pour y faire face.
- Ils ont indiqué à ce propos que le système de propriété intellectuelle, et les ADPIC en particulier, faisaient partie de la solution.
- Ils ont recensé un certain nombre de manières dont les règles ADPIC pouvaient contribuer à des résultats en matière de santé publique.
- Et la Déclaration elle-même a prescrit des négociations sur une nouvelle flexibilité, une nouvelle voie pour l'accès aux médicaments pour les pays ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique. Et les Membres ont donc pu parvenir à un accord sur une première modification de l'ensemble des textes de l'OMC, dans le but de promouvoir des résultats de santé publique.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors d'une conférence de la Federal Circuit Bar Association des États-Unis en 2014



2/3

Les deux tiers des Membres de l'OMC doivent ratifier l'amendement de l'Accord sur les ADPIC pour qu'il puisse entrer en vigueur. Plus de la moitié l'ont fait.

6

En 2003, les Membres de l'OMC sont convenus d'introduire une nouvelle flexibilité dans l'Accord sur les ADPIC. Cette flexibilité, appelée système prévu au paragraphe 6, est destinée à élargir l'accès aux médicaments en supprimant un obstacle potentiel pour les pays qui ont besoin d'importer des médicaments.

15

millions

Près de 15 millions de comprimés antirétroviraux ont été envoyés du Canada au Rwanda en 2008 et 2009 en vertu de la première licence obligatoire délivrée au titre du système prévu au paragraphe 6.

(Source : OMC-OMPI-OMS, « Promouvoir l'accès aux technologies médicales et l'innovation », 2012)

Accord sur les marchés publics

L'Accord sur les marchés publics (AMP) révisé est entré en vigueur le 6 avril 2014. Il étend le champ d'application de l'AMP à de nouveaux services et à d'autres domaines faisant l'objet de marchés publics, représentant une valeur d'environ 80 à 100 milliards de dollars EU par an.

L'AMP couvre la passation des marchés publics de marchandises, de services et d'infrastructure par les autorités publiques. C'est un accord plurilatéral, ce qui signifie que tous les Membres de l'OMC ne sont pas parties à l'Accord. Au 15 août 2015, 45 Membres de l'OMC (y compris l'Union européenne et ses 28 États membres) étaient parties à l'AMP. Dix autres pays ont engagé le processus d'accession à l'AMP.

L'accession à l'AMP permet aux parties d'avoir un accès garanti aux marchés publics d'une valeur estimée à 1 700 milliards de dollars EU par an au niveau mondial.

L'AMP révisé étend le champ d'application de l'accord initial et l'actualise en encourageant l'utilisation d'outils électroniques, tout en ajoutant des obligations en matière de lutte contre les pratiques frauduleuses.



En achevant cette renégociation et en adoptant aujourd'hui les résultats rectifiés, les parties ont insufflé un élan vigoureux à l'ouverture des marchés, à la bonne gouvernance et à la gestion efficiente et efficace des ressources publiques. On ne saurait trop insister sur l'utilité de cette réalisation dans le contexte d'une crise économique et budgétaire persistante.

— Nicholas Niggli, Président du Comité des marchés publics, s'exprimant devant le Comité en 2012



Il est indéniable que l'Accord sur les marchés publics gagne en importance avec le temps. Cela tient non seulement à l'augmentation du nombre de Parties à l'Accord, au fait qu'il garantit l'accès aux marchés dans l'économie mondiale moderne et au succès de sa récente renégociation, mais aussi à son rôle croissant en tant qu'instrument de bonne gouvernance et à son importance pour les réformes internes dans ce domaine engagées par de nombreux pays.

— John Newham, Président du Comité des marchés publics, 3 juin 2015



En favorisant la fourniture efficace d'infrastructures et de services publics comme la santé et l'éducation, les marchés publics ont une incidence directe non seulement sur la situation des finances publiques, mais aussi sur le bien-être des citoyens. Leur importance dans le commerce international est également croissante, en partie du fait de l'impact de l'Accord sur les marchés publics et des arrangements bilatéraux et régionaux connexes.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant à la Conférence ministérielle de l'OMC à Bali en 2013

20%

Les marchés publics représentent 15 à 20% du PIB dans les pays développés et dans les pays en développement.

(Source : OMC)

1 700

milliards de dollars EU

La valeur des marchés publics couverts par l'AMP révisé est d'environ 1 700 milliards de dollars EU (en 2014).

(Source : OMC)

45

Membres

Actuellement, l'Accord sur les marchés publics concerne 45 Membres de l'OMC (situation au 1^{er} septembre 2015).

(Source : OMC)



Accord sur la facilitation des échanges

L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), conclu à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, est le premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'OMC il y a 20 ans. Une fois qu'il sera entré en vigueur, il devrait réduire le coût total du commerce jusqu'à 15% dans les pays en développement. L'AFE a été approuvé initialement à la Conférence ministérielle de Bali dans le cadre du paquet de Bali.

L'Accord établit des procédures, inspirées des meilleures pratiques dans le monde, pour accélérer le mouvement transfrontières des marchandises. Il est inédit du fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, les engagements des pays en développement et des pays les moins avancés sont liés à leur capacité de mettre en œuvre l'Accord. Il dispose en outre qu'une assistance devra être fournie à ces pays pour les aider à acquérir la capacité nécessaire. À cette fin, le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a été établi par le Directeur général, Roberto Azevêdo

Azevêdo, en collaboration avec les représentants des pays en développement et des pays les moins avancés, pour aider ces pays à obtenir une assistance et un soutien.

L'AFE entrera en vigueur lorsque les deux tiers des Membres de l'OMC l'auront ratifié. Il devrait apporter des avantages à tous les Membres de l'OMC, car le coût de sa mise en œuvre sera probablement très inférieur aux avantages attendus de l'amélioration de la circulation des marchandises à travers les frontières.



▲ **Ci-dessus** Le Directeur général, Roberto Azevêdo, et Gita Wirjawan, Président de la Conférence de Bali, le dernier jour de la Conférence, le 7 décembre 2013.



Ce que nous avons accompli ici, à Bali, est tout à fait extraordinaire. ... L'Accord sur la facilitation des échanges est le premier accord multilatéral jamais négocié à l'OMC. Il réduira le coût des échanges commerciaux, facilitera la circulation transfrontières des marchandises et donnera plus de certitude aux acteurs économiques. Il sera bénéfique pour tous les Membres, et en particulier pour les pays en développement, qui auront accès à une aide pour améliorer leurs systèmes et leurs procédures. L'essentiel des avantages économiques découlant de la facilitation des échanges profitera aux pays en développement.

— Gita Wirjawan, Président de la Conférence. Conférence ministérielle de Bali, 2013



Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges



L'Accord sur la facilitation des échanges constitue une innovation pour les pays en développement quant à la manière dont il sera mis en œuvre. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, la mise en œuvre d'un accord dépend directement de la capacité des pays en la matière. Auparavant, il s'agissait essentiellement de prévoir un certain nombre d'années : les pays développés appliquaient un accord immédiatement, tandis que les pays les moins avancés et les pays en développement bénéficiaient simplement de quelques années supplémentaires. Personne n'a jamais évoqué la question de savoir si, une fois l'échéance arrivée, ces pays auraient la capacité de mettre en œuvre les dispositions convenues. Mais maintenant, pour la première fois, nous sommes allés plus loin – nous avons adopté une approche plus dynamique. Dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges, un pays doit non seulement avoir au préalable la capacité nécessaire pour être tenu d'appliquer les dispositions du texte, mais aussi bénéficier d'une assistance et d'un soutien pour acquérir cette capacité. Ces deux éléments doivent être réunis pour que l'obligation se mette en place.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors d'un atelier sur la facilitation des échanges en 2014



15%

Une fois qu'il sera entré en vigueur, l'AFE devrait réduire le coût total du commerce de 15% pour les pays à faible revenu.

(Source : Trade Policy Paper de l'OCDE, n° 144, 2013)

4,2%

L'harmonisation et la simplification des documents commerciaux pourraient permettre à elles seules de réaliser des économies pouvant atteindre 4,2% pour les pays à faible revenu.

(Source : Indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges, 2015)

3,9

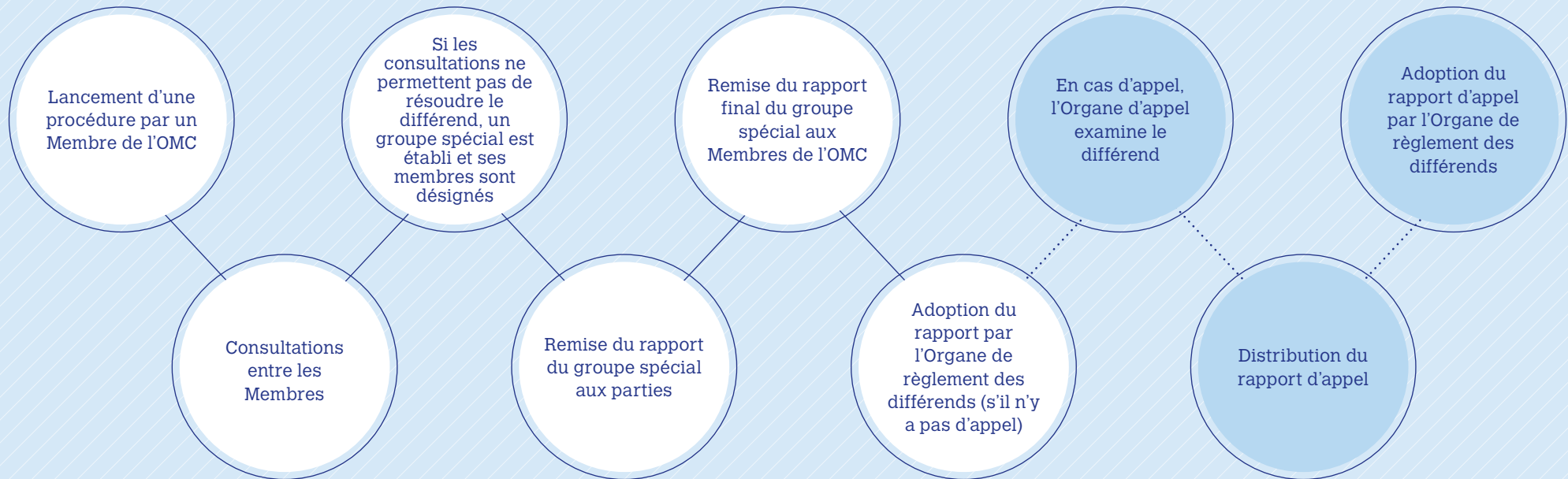
Les pays qui mettront pleinement en œuvre l'AFE réduiront leurs coûts du commerce de 3,9 points de pourcentage de plus que ceux qui n'appliquent que les prescriptions minimales.

(Source : Indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges, 2015)

Régler les différends

Au cours des 20 dernières années, près de 500 différends ont été portés devant l'OMC. Environ la moitié a été réglée au cours de discussions bilatérales, et l'autre moitié a été traitée dans le cadre de la procédure de groupe spécial qui, ces dernières années, dure généralement 14 mois environ. Les appels sont examinés par l'Organe d'appel de l'OMC et – à l'exclusion des périodes extrêmement chargées – sont menés à terme dans les trois mois. Cela fait du système de règlement des différends de l'OMC l'un des plus rapides du monde.

Comment sont réglés les différends à l'OMC



Seuls les gouvernements et les territoires douaniers distincts qui sont Membres de l'OMC peuvent participer directement au règlement des différends en tant que parties au différend ou en tant que tierces parties. Une plainte formelle d'un Membre enclenche automatiquement la procédure de règlement des différends.

Règlement des différends

L'Organe de règlement des différends (ORD), composé de représentants de tous les Membres de l'OMC, administre les règles et les procédures applicables au règlement des différends. En vertu de ces règles, l'ORD doit adopter les constatations des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel, à moins que les Membres de l'OMC ne conviennent à l'unanimité, à la réunion de l'ORD, de ne pas le faire. Cette règle, dite du « consensus inverse », permet de faire en sorte que le poids politique des parties n'affecte pas l'issue des différends. Au 1^{er} juillet 2015, 496 affaires avaient été portées devant l'OMC.

Le recours régulier au système de règlement des différends aussi bien par des pays en développement que par des pays développés, indique clairement que le système fonctionne et que les Membres de l'Organisation ont toujours confiance en lui. À ce jour, environ la moitié des plaintes soumises à l'OMC ont été présentées par des pays en développement. Le système joue un rôle crucial dans la garantie du respect des Accords de l'OMC, ce qui permet des relations commerciales plus harmonieuses entre les Membres et favorise la croissance économique.



Le système de règlement des différends unique en son genre établi dans le cadre de l'OMC continue de montrer de quelle façon même les questions internationales les plus épineuses peuvent être résolues dans le cadre d'un système convenu au niveau multilatéral. Quelques différends qui font la une de l'actualité occultent le fait qu'un grand nombre d'affaires soumises à l'OMC sont réglées sans qu'une procédure soit engagée. Toutefois, lorsqu'une procédure est nécessaire, l'OMC offre un système efficace, impartial et tout à fait crédible dans le cadre duquel les Membres peuvent présenter leurs arguments et obtenir des décisions qui les aident à régler leurs différends.

— Le Directeur général, Supachai Panitchpakdi, évoquant le fait que le cap des 300 différends portés devant l'OMC avait été franchi. C'est le nombre d'affaires portées devant le GATT en 47 ans.



En effet, j'ai eu la chance de représenter le Brésil dans les procédures de règlement des différends pendant plusieurs années. J'ai aussi été membre de groupes spéciaux à plusieurs reprises. J'ai donc le plus grand respect pour le système – et pour tous ceux qui travaillent si dur pour le maintenir. La règle de droit et le système de règlement des différends sont au cœur de tout ce que nous faisons ici à l'OMC.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors du lancement de la publication « A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO », 1^{er} juin 2015

▼ **Ci-dessous** Le « Groupe Lacarte » (du nom de l'Ambassadeur uruguayen Julio Lacarte-Muró, au centre, assis, premier Président de l'Organe d'appel) a joué un rôle majeur dans les négociations du Cycle d'Uruguay sur le Memorandum d'accord sur le règlement des différends en octobre 1993.





Le système de règlement des différends de l'OMC est remarquablement efficace. En moyenne, les différends soumis à l'OMC sont réglés beaucoup plus rapidement que les affaires entendues dans d'autres instances internationales ou régionales, comme la CIJ [Cour internationale de justice], la CJE [Cour de justice européenne] et l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]. Une

— Yonov Frederick Agah, Président de l'ORD en 2010 et actuellement Directeur général adjoint, s'exprimant le 25 mars 2011

procédure de groupe spécial de l'OMC dure en moyenne dix mois, sans compter le temps nécessaire à l'établissement du groupe spécial et à la traduction du rapport. Pour comparaison, cette durée est de quatre ans pour la CIJ, deux ans pour la CJE, et trois ans et cinq ans, respectivement, pour les procédures au titre des chapitres 20 et 11 de l'ALENA.



« Le dispositif en place est unique. C'est même, à ce jour, le meilleur que l'on ait inventé au monde », estime Alan Yanovich, avocat chez Akin Gump et ex-juriste à l'organe d'appel de l'OMC. « Je conseille toujours à mes clients de s'adresser à l'OMC plutôt qu'à un autre tribunal international ».

— Dejan Nikolic, « L'OMC abrite une usine à traiter les plaintes commerciales », *L'Hebdo*, 11 juin 2015



Autre disposition caractéristique du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends : il exclut toute mesure unilatérale. Seule l'OMC peut déterminer si les mesures ou actions des Membres sont compatibles avec ses règles. Dans ce sens, le système de l'OMC est l'un des rares systèmes qui aient réussi à réglementer les contre-mesures appliquées par des États puissants en subordonnant de telles mesures à l'approbation préalable collective des Membres.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, à la Médiathèque de droit international de l'ONU, parlant de la place de l'OMC dans l'ordre juridique international, 15 juin 2008



▲ Ci-dessus Le Directeur général, Roberto Azevêdo, et Gabrielle Marceau (au centre), conseillère à l'OMC, lors du lancement de la publication « A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO », 1^{er} juin 2015.

Mise en œuvre des décisions

Les différends à l'OMC ont gagné en complexité au cours des dernières années. Les groupes spéciaux et l'Organe d'appel disposent d'une jurisprudence de plus en plus importante et d'un volume croissant d'éléments de preuve complexes et techniques. En 2000, près de 100 pièces ont été présentées dans le cadre de chaque plainte ; pendant la période la plus récente (2009-2014), ce nombre a triplé.

Les Membres de l'OMC se conforment aux décisions rendues dans le cadre du système de règlement des différends dans environ 90% des cas. Si un Membre ne met pas ses mesures en conformité avec les Accords de l'OMC pertinents dans le délai imparti, le plaignant peut demander à l'ORD de l'autoriser à prendre des mesures de rétorsion sous la forme de sanctions commerciales, comme des restrictions à l'importation, pour un montant équivalant au niveau des échanges affectés par la mesure en cause.

Le système de règlement des différends de l'OMC est régulièrement sollicité, avec près de 500 plaintes déposées pendant ses 20 années d'existence, un chiffre très élevé par rapport à d'autres tribunaux internationaux.



Les avantages de nos travaux dans le domaine du règlement des différends ont une large portée mais ne sont pas toujours immédiatement évidents. Par exemple, outre son incidence directe sur les parties aux différends, l'efficacité de la fonction de règlement des différends a été, selon moi, l'un des facteurs essentiels dans la réponse apportée à la crise financière. Il ne suffit pas de mettre en place des règles. Il faut les faire respecter, et c'est l'existence de

notre mécanisme de règlement des différends efficient et efficace qui nous a aidés à maîtriser des forces protectionnistes potentiellement désastreuses durant une période dangereuse pour l'économie mondiale. C'est de cette manière, et de nombreuses autres manières, que les juristes et praticiens du droit de l'OMC ont fourni au fil des années un service public de grande qualité à la communauté mondiale.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors du lancement de la publication « A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO », 1^{er} juin 2015

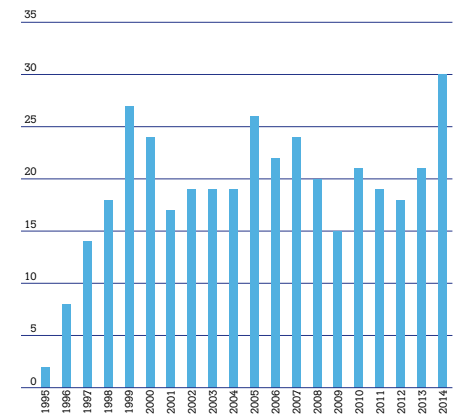


▲ **Ci-dessus** Le Directeur général adjoint, Yi Xiaozhun, lors du lancement de la publication « A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO », 1^{er} juin 2015.

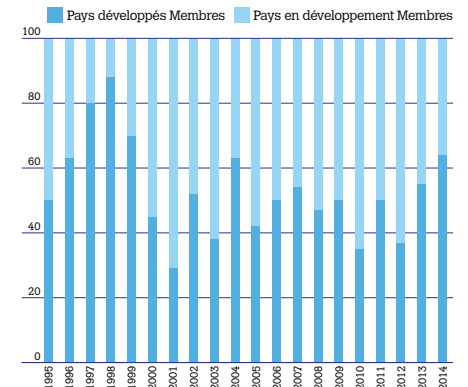
30

En 2014, 30 différends étaient examinés à l'OMC, un record depuis la création de l'Organisation.

Nombre total de différends en cours par année



Recours au mécanisme de règlement des différends



▲ **Ci-dessus** Le 8 novembre 2012, l'Union européenne et 10 pays d'Amérique latine ont conclu un accord mettant fin à 20 ans de différends sur les bananes entre l'UE et l'Amérique latine.



[L'ORD] garde la confiance des Membres tant développés qu'en développement qui continuent d'y avoir recours pour résoudre tous types de différends commerciaux. Le fait que ces Membres continuent d'utiliser le système en dépit d'une complexité, et vraisemblablement d'un coût, indique que ce

— Jonathan T. Fried, Président de l'ORD en 2013, 26 mars 2014

mécanisme qui a longtemps été considéré comme le « joyau de la couronne » de l'OMC entre dans une nouvelle phase de maturité. C'est donc à nous, Membres, juristes et analystes, de rendre cette nouvelle phase du développement du système aussi productive et efficace que la précédente.



J'ai la ferme conviction que c'est grâce, du moins en partie, à l'ORD et au système de règlement des différends plus généralement que la crise financière de 2007-2011 n'a pas produit un monde comparable à celui que l'on a connu dans les années 1930. Face à

— Fernando De Mateo, Président de l'ORD en 2014, 24 mars 2015

un protectionnisme larvé, l'ORD et le système de règlement des différends ont remarquablement réussi à faire en sorte que le commerce international reste libre et équitable, tout en respectant les droits souverains des Membres.

Organe d'appel

Vingt-cinq personnes ont siégé à l'Organe d'appel depuis sa création en 1995. Son rôle est d'examiner les appels formés par les parties à un différend après la distribution du rapport du groupe spécial. Les sept membres de l'Organe d'appel ont chacun un mandat de quatre ans qui peut être renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans.

Entre janvier 1995 et janvier 2015, l'Organe d'appel a présenté des rapports dans 115 procédures d'appel. En 2014, les Membres de l'OMC ont déposé 13 déclarations d'appel, le nombre le plus élevé pour une seule année.



▲ **Ci-dessus** Audience de l'Organe d'appel en 2002 dans l'affaire « Canada – Mesures visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers ».



L'Organe d'appel est un élément essentiel pour les Membres de l'OMC voulant faire entendre leur voix dans le processus juridictionnel. Bien qu'il ne représente pas les Membres, il doit en refléter la diversité. L'un des atouts de l'Organe d'appel a toujours été l'appartenance de ses membres à des traditions juridiques et à

des sociétés très différentes. Cette différence de perspective est au service d'un objectif commun : le règlement des différends conformément au droit de l'OMC. Les décisions de l'Organe d'appel apportent des réponses uniques, en dépit de la diversité des décideurs, ce qui contribue à la richesse du résultat.

— David Unterhalter, ancien membre de l'Organe d'appel, 22 janvier 2014



▲ **Ci-dessus** Cérémonie de prestation de serment de Peter Van den Bossche en tant que membre de l'Organe d'appel en 2009, accompagné de David Unterhalter (à gauche), Président de l'Organe d'appel.



▲ **Ci-dessus** Cérémonie de prestation de serment de A.V. Ganesan (à droite) en tant que membre de l'Organe d'appel en 2000, accompagné de Florentino Feliciano, Président de l'Organe d'appel.



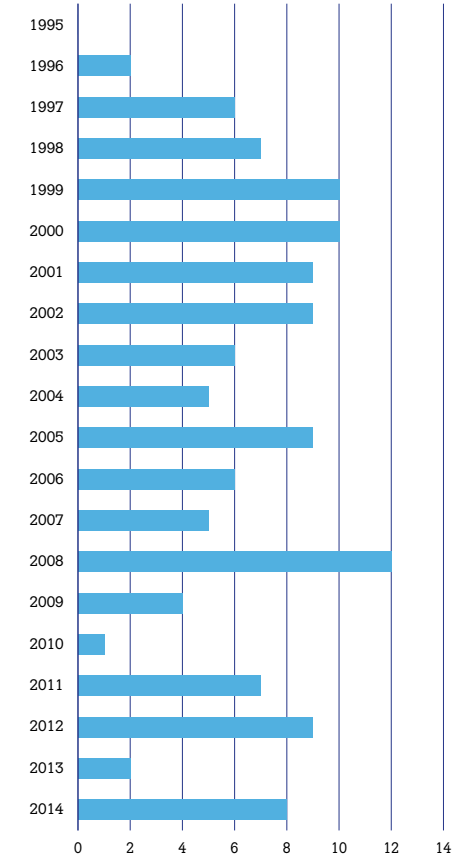
Les négociateurs du Cycle d'Uruguay (dont je faisais partie) [...] qui ont établi le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends n'avaient pas l'intention de créer un tribunal. ... Il n'y a pas eu de longues négociations ; il n'existe pas de statut de l'Organe d'appel comme il y en a un pour la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale, ou d'autres tribunaux internationaux. Pourquoi a-t-on établi l'Organe d'appel et le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends ? Parce que, avec l'adoption automatique des rapports des groupes spéciaux, les principaux acteurs, en particulier, craignaient qu'il puisse y avoir, occasionnellement, un mauvais rapport. Nous pensions, à tort, que les appels seraient rares. À ma grande surprise en tant que première Directrice du secrétariat de l'Organe d'appel, les choses se sont passées autrement. Au cours des premières années, tous les rapports des groupes spéciaux ont fait l'objet d'un appel et nous avons dû démarrer sur les chapeaux de roues.

— Debra Steger, première Directrice du secrétariat de l'Organe d'appel, s'exprimant lors du lancement de la publication « *A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO* », 1^{er} juin 2015

115

En janvier 2015, l'Organe d'appel avait établi des rapports dans 115 procédures d'appel.

Nombre de rapports de l'Organe d'appel distribués, 1995-2014



Membres de l'Organe d'Appel



1995

Au premier rang, de gauche à droite (années de service entre parenthèses) : Christopher Beeby (Nouvelle-Zélande, 1995-2000), Mitsuo Matsushita (Japon, 1995-2000), Florentino Feliciano (Philippines, 1995-2001) et Julio Lacarte-Muró (Uruguay, 1995-2001). Au second rang, de gauche à droite : James Bacchus (États-Unis, 1995-2003), Claus-Dieter Ehlermann (Allemagne, 1995-2001) et Said El-Naggar (Égypte, 1995-2000). Également au second rang, Debra Steger, la première Directrice du secrétariat de l'Organe d'appel, 1995-2001.



2000

De gauche à droite : Georges Michel Abi-Saab (Égypte, 2000-2008), Yasuhei Taniguchi (Japon, 2000-2007), A.V. Ganesan (Inde, 2000-2008), Florentino Feliciano (Philippines, 1995-2001), Julio Lacarte-Muró (Uruguay, 1995-2001), Claus-Dieter Ehlermann (Allemagne, 1995-2001) et James Bacchus (États-Unis, 1995-2003).



2003

De gauche à droite : Yasuhei Taniguchi (Japon, 2000-2007), Giorgio Sacerdoti (Italie, 2001-2009), A.V. Ganesan (Inde, 2000-2008), James Bacchus (États-Unis, 1995-2003), Georges Michel Abi-Saab (Égypte, 2000-2008), Luiz Olavo Baptista (Brésil, 2001-2009) et John Lockhart (Australie, 2001-2006).



2006

De gauche à droite : John Lockhart (Australie, 2001-2006), Yasuhei Taniguchi (Japon, 2000-2007), Luiz Olavo Baptista (Brésil, 2001-2009), Merit E. Janow (États-Unis, 2003-2007), Georges Michel Abi-Saab (Égypte, 2000-2008), Giorgio Sacerdoti (Italie, 2001-2009) et A.V. Ganesan (Inde, 2000-2008).



2014

De gauche à droite : Ujal Singh Bhatia (Inde, 2011-2015), Peter Van den Bossche (Belgique, 2009-2017), Shree Baboo Chekitan Servansing (Maurice, 2014-2018), Thomas R. Graham (États-Unis, 2011-2015), Yuejiao Zhang (Chine, 2008-2016), Seung Wha Chang (Corée, 2012-2016) et Ricardo Ramírez-Hernández (Mexique, 2009-2017).



2009

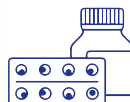
De gauche à droite : Ricardo Ramírez-Hernández (Mexique, 2009-2017), Yuejiao Zhang (Chine, 2008-2016), Peter Van den Bossche (Belgique, 2009-2017), Jennifer Hillman (États-Unis, 2007-2011), David Unterhalter (Afrique du Sud, 2006-2013), Lilia R. Bautista (Philippines, 2007-2011) et Shotaro Oshima (Japon, 2008-2012).

Suivi du commerce mondial

L'OMC assure le suivi du commerce mondial à travers l'examen des politiques commerciales de chacun de ses Membres et au moyen d'examens globaux de l'ensemble des Membres. Plus de 400 examens des politiques commerciales ont été effectués depuis la création de l'OMC. Ces examens sont l'occasion d'un échange ouvert de renseignements entre les partenaires commerciaux, permettant ainsi d'éviter le protectionnisme et d'encourager les Membres à respecter les règles de l'OMC.

Depuis le début de la crise économique en 2008, l'OMC a publié 27 rapports sur les mesures commerciales prises par l'ensemble des Membres ou par les pays du G-20 (situation en juillet 2015). Selon ces rapports, plus de 2 000 mesures restrictives pour le commerce ont été introduites par les Membres de l'OMC pendant cette période et seulement un quart d'entre elles ont été supprimées. Malgré cela, la réponse à la crise a été plus mesurée qu'on aurait pu le penser, ce qui montre que le système commercial multilatéral est un rempart efficace contre le protectionnisme.

Examen de
la politique commerciale
des États-Unis



Examens des politiques commerciales

Les examens des politiques commerciales (EPC) sont effectués par l'Organe d'examen des politiques commerciales, qui est composé de l'ensemble des Membres de l'OMC. La fréquence des examens dépend de la taille des pays. Les pays les plus grands font l'objet d'un examen tous les deux ans. Les politiques commerciales des pays plus petits sont examinées tous les six ans, et le cycle est plus long pour les pays les moins avancés. À la fin de l'année 2014, 405 examens couvrant 149 Membres de l'OMC avaient été effectués. L'année 2012 a été une année record, avec un total de 20 examens.

Les examens des politiques commerciales consistent en un rapport du Secrétariat de l'OMC, qui examine l'environnement économique et les politiques et pratiques commerciales du Membre considéré, et en un rapport du gouvernement, qui couvre toutes les politiques internes relatives au commerce.



À la différence de nombreuses activités de l'OMC qui sont axées sur la conformité des actions des Membres avec certains aspects des règles de l'OMC, les examens portent sur l'ensemble des politiques commerciales des différents Membres. Ils doivent être considérés comme un exercice de transparence, fondé sur l'analyse des choix publics, plutôt que comme une évaluation de la façon dont les Membres respectent les règles de l'OMC.

— Sam Laird, « The WTO's Trade Policy Review Mechanism – From Through the Looking Glass », *The World Economy* 22, n°6 (août 1999) : 741.



J'étais dans ma chambre à dix heures du soir quand j'ai été appelé à la réception. Je suis descendu en tongs. Deux soldats m'attendaient à la sortie de l'ascenseur. Ils m'ont pris par le bras et m'ont dit : « Venez avec nous ». Ils m'ont emmené jusqu'à une voiture où se trouvait le président. Alors celui-ci m'a demandé : « Expliquez-moi ce qu'est l'EPC ». Je le lui ai expliqué et, après, nous avons obtenu tous les renseignements dont nous avions besoin pour le rapport du Secrétariat.

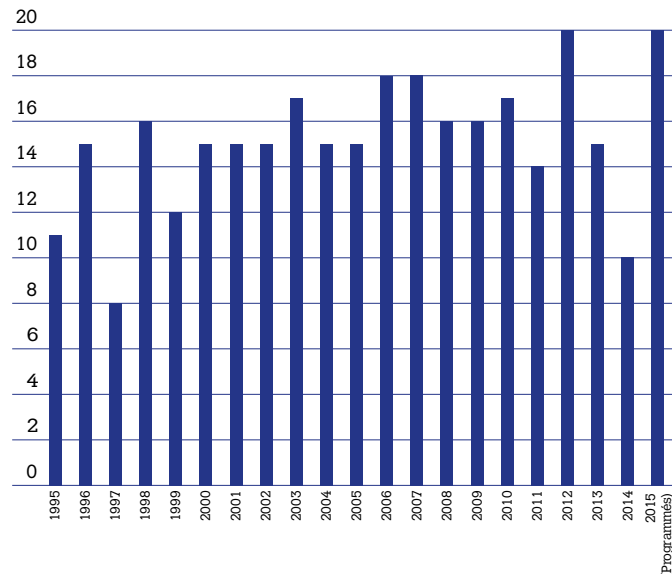
— Souvenirs d'un ancien haut fonctionnaire parlant de son expérience lors de l'un des premiers examens des politiques commerciales, dans un pays en développement. Cité dans « Histoire et avenir de l'Organisation mondiale du commerce », Craig VanGrasstek.



◀ À gauche

Le quatrième examen de la politique et des pratiques commerciales du Pakistan a eu lieu du 24 au 26 mars 2015.

Examens des politiques commerciales effectués entre 1995 et 2015



L'OMC, à travers ses procédures d'examen des politiques commerciales, est l'une des plus importantes sources d'informations sur le commerce mondial et la protection commerciale dans le monde. C'est en grande partie grâce à l'OMC que le système commercial mondial a résisté pendant la Grande Récession, contrairement à ce qui s'était passé lors de la Grande Dépression.

— Charles Hankla, « Why the WTO still matters », www.theconversation.com, 9 décembre 2014.

Note : Les données indiquent le nombre de rapports plutôt que le nombre de Membres examinés.

Accord du Cycle d'Uruguay, Mécanisme d'examen des politiques commerciales



Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (« MEPC ») a pour objet de contribuer à ce que tous les Membres respectent davantage les règles, disciplines et engagements définis dans les Accords commerciaux multilatéraux et, le cas échéant, dans les Accords commerciaux plurilatéraux, et donc à faciliter le fonctionnement du système commercial multilatéral, en permettant une transparence accrue et une meilleure compréhension des politiques et pratiques commerciales des Membres.

— Partie A : Objectifs

Les Membres reconnaissent la valeur intrinsèque, pour l'économie des Membres et le système commercial multilatéral, de la transparence interne au niveau des décisions prises par les gouvernements en matière de politique commerciale, et conviennent d'encourager et de favoriser une plus grande transparence dans leurs propres systèmes, tout en admettant que la transparence interne doit être assurée d'une manière volontaire et qui tienne compte des systèmes juridique et politique de chaque Membre.

— Partie B : Transparence interne

Rapports de suivi du commerce

Les rapports de suivi du commerce de l'ensemble des Membres de l'OMC ont été lancés pour la première fois en 2008 en réponse à la crise économique mondiale. Le principal objectif est de suivre l'évolution du commerce mondial et de mettre en évidence aussi bien les pratiques restrictives pour le commerce que les pratiques libéralisant le commerce, afin de décourager les tendances protectionnistes parmi les Membres. Entre février 2009 et août 2015, l'OMC a publié 27 rapports de ce type.

Toutes les données collectées par le Secrétariat de l'OMC depuis le début de l'exercice de suivi du commerce sont disponibles en ligne, dans la base de données spécialisée sur le suivi du commerce.

Outre la publication de rapports concernant tous ses Membres, l'OMC collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour suivre les activités des pays du G-20.

Les rapports de suivi publiés ont montré que, à la mi-2015, les Membres de l'OMC avaient introduit 2 416 mesures depuis le début de la crise et en avaient éliminé moins d'un quart. Les rapports ont souligné que les pays devaient faire preuve de modération en imposant de nouvelles mesures et devaient éliminer davantage de mesures existantes compte tenu des incertitudes persistantes dans l'économie mondiale.



Malgré l'augmentation du stock de mesures restrictives pour le commerce, la réponse globale à la crise de 2008 a été modérée, par rapport aux crises précédentes. Le système commercial multilatéral a donc été un rempart efficace contre le protectionnisme, et il doit faire plus pour favoriser la croissance économique, une reprise durable et le développement. Les Membres devraient garder à l'esprit qu'il est le garant d'un environnement commercial stable, prévisible et transparent alors qu'ils préparent la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre. Des progrès décisifs dans l'élimination des mesures restrictives restantes, conjugués à une plus grande libéralisation multilatérale du commerce, seraient une réponse politique forte.

— Rapport sur les mesures commerciales du G-20, 12 juin 2015.



[Le rapport de suivi] témoigne de la responsabilité qu'a l'OMC de jouer un rôle actif et constructif pour aider à gérer la situation économique mondiale actuelle, qui est très difficile, et de contribuer à mettre rapidement fin à la récession et à rétablir une croissance forte et durable du commerce mondial.

— Discours du Directeur général Pascal Lamy à la présentation du premier rapport de suivi sur les mesures prises dans le domaine du commerce et de l'investissement, 9 février 2009.



Certains éléments indiquent que [...] l'application de mesures restrictives pour le commerce entraîne des frictions accrues entre les Membres sur des questions commerciales. En dehors du fait que le nombre de groupes spéciaux chargés du règlement des différends a augmenté, les Membres ont de plus en plus exprimé leurs préoccupations au sujet de mesures spécifiques prises par d'autres Membres

dans le cadre d'organes subsidiaires de l'OMC, comme le Conseil du commerce des marchandises. Dans ce contexte, les Membres devraient s'efforcer de faire preuve de plus de modération dans l'imposition de nouvelles mesures restrictives pour le commerce, d'éliminer les restrictions existantes et de contribuer à accroître la transparence concernant les mesures à l'intérieur des frontières.

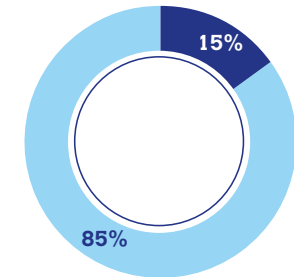
— Discours du Directeur général Roberto Azevêdo devant l'Organe d'examen des politiques commerciales, 8 décembre 2014.



Stock de mesures restrictives pour le commerce

Mi-octobre 2010

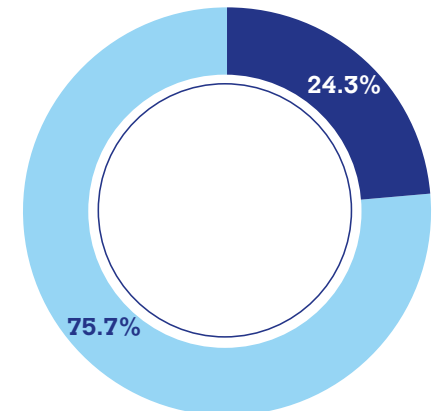
546 mesures



■ 82 mesures effectivement éliminées

Mi-mai 2015

2 416 mesures



■ 588 mesures effectivement éliminées

◀ À gauche Le Directeur général Roberto Azevêdo présentant son rapport de suivi du commerce à l'Organe d'examen des politiques commerciales, présidé par l'Ambassadrice malaisienne Mariam MD Salleh, le 8 décembre 2014.

Aider les pays en développement à faire du commerce

Les règles de commerce de l'OMC tiennent tout particulièrement compte des besoins des pays en développement. Les Accords de l'OMC comportent de nombreuses dispositions qui prévoient des droits spéciaux ou une plus grande tolérance pour les pays en développement, notamment des délais plus longs pour mettre en œuvre les accords. Plus récemment, en 2013, des décisions ont été adoptées à la Conférence ministérielle de Bali pour aider davantage les pays en développement. L'OMC veille aussi à ce que les pays en développement disposent du savoir-faire nécessaire pour participer pleinement au système commercial multilatéral.

Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'OMC mène plus de 300 activités de formation par an, allant d'ateliers nationaux à des cours régionaux, et elle propose un vaste programme d'apprentissage en ligne. Quelque 180 000 personnes ont bénéficié de cette assistance. L'OMC a également établi l'initiative Aide pour le commerce afin d'aider les pays en développement à profiter autant que possible des possibilités qu'offre le système commercial multilatéral.



Nouvelle assistance aux pays en développement

Lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013, les Ministres ont élargi le soutien apporté aux pays en développement en adoptant un certain nombre de décisions importantes. Celles-ci prévoyaient notamment la création d'un mécanisme de suivi pour examiner la mise en œuvre des dispositions des Accords de l'OMC concernant le traitement spécial et l'établissement de lignes directrices pour permettre aux exportateurs des pays les moins avancés (PMA) de bénéficier plus facilement d'un accès préférentiel aux marchés grâce à des « règles d'origine » transparentes.

Les Ministres ont également demandé aux Membres de l'OMC d'élargir l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les importations en provenance des PMA. Une autre décision visait à renforcer la participation des PMA au commerce des services en permettant aux Membres de l'OMC d'accorder un accès préférentiel aux exportateurs de services des PMA.



Il est vital que nous mettions en œuvre tous les éléments du paquet de Bali sans tarder, en particulier les décisions sur les questions qui concernent les PMA. La décision sur la mise en œuvre effective de la dérogation concernant les services pour les PMA en fait partie et est extrêmement importante. Les exportations de services des PMA augmentent rapidement, même si, bien sûr,

le niveau dont elles partent est très bas. Il est de notre devoir de soutenir la croissance de ce secteur. Je demande instamment aux Membres susceptibles de donner des préférences d'indiquer les services et les fournisseurs de services auxquels ils entendent accorder un traitement préférentiel.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant à une réunion du Conseil du commerce des services de l'OMC, 5 février 2015



▲ Ci-dessus Séance de clôture de la Conférence ministérielle de Bali, le 7 décembre 2015.



Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges

Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a été établi en 2014 pour aider les PMA à tirer pleinement parti du nouvel Accord sur la facilitation des échanges (voir pages 74-75). Dans le cadre de ce mécanisme, l'OMC aide les pays en développement à évaluer leurs besoins spécifiques et à identifier les partenaires de développement susceptibles de les aider à répondre à ces besoins. Pour faire en sorte que l'échange d'informations entre les donateurs et les bénéficiaires se fasse dans les meilleures conditions possibles, l'OMC a créé une plate-forme d'échanges de renseignements sur la demande et l'offre d'assistance technique en matière de facilitation des échanges. L'OMC fournira un financement dans

les cas exceptionnels où, malgré tous leurs efforts pour obtenir une assistance, des pays n'ont pas reçu le soutien nécessaire. L'Accord sur la facilitation des échanges est inédit du fait que, pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, les engagements des pays en développement sont liés à leur capacité de mettre en œuvre l'Accord. Il prévoit qu'une assistance et un soutien devront être fournis aux pays pour les aider à acquérir la capacité nécessaire.



Mécanisme pour l'Accord
sur la facilitation des échanges

www.tfafacility.org



La mise en œuvre du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a démarré sur les chapeaux de roue et le Mécanisme commence à remplir sa fonction, à savoir aider les Membres à obtenir l'assistance dont ils ont besoin dans ce domaine et fournir un financement si nécessaire. Il est très encourageant de voir que toutes les demandes d'aide formulées par les Membres ont été satisfaites. Néanmoins, j'ai demandé au Secrétariat de l'OMC de redoubler d'efforts pour établir le dialogue avec les Membres en développement et les Membres les moins avancés afin d'évaluer leurs besoins à court et long termes et de garantir que ces besoins soient satisfaits. Je suis très optimiste quant à l'avenir du Mécanisme et au soutien que les Membres pourront obtenir grâce à lui.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant à une réunion d'ambassadeurs, 1^{er} juin 2015



▲ Ci-dessus Le Directeur général, Roberto Azevêdo, avec les coordonnateurs du Groupe africain, du Groupe des PMA, et du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique lors du lancement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, 22 juillet 2014.

Assistance technique

L'OMC a mis sur pied un vaste programme de formation pour aider les pays en développement à accroître leurs capacités commerciales. Par le biais de son Institut de formation et de coopération technique, l'OMC forme les fonctionnaires des pays en développement pour les aider à mieux comprendre les Accords de l'OMC et à participer plus activement aux négociations commerciales. La formation est dispensée dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de cours de politique commerciale de longue durée, organisés à l'OMC et ailleurs dans le monde. Depuis sa création, l'OMC a dispensé une formation à quelque 180 000 participants.



L'OMC est une organisation conduite par ses Membres. Ceux-ci doivent être prêts à exprimer et à défendre leurs intérêts et leurs attentes légitimes. Mais ils ne peuvent le faire que si leurs fonctionnaires chargés de la politique commerciale connaissent bien les accords commerciaux multilatéraux et sont versés dans les questions de politique commerciale. Je suis convaincu que le cours régional de politique commerciale que nous inaugurons aujourd'hui sera extrêmement utile aux fonctionnaires chargés de la politique commerciale dans la région Asie-Pacifique pour promouvoir et défendre leurs intérêts à l'OMC.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant à l'ouverture d'un cours régional de politique commerciale de l'OMC pour la région Asie-Pacifique, à New Delhi (Inde), 5 septembre 2011



Notre aptitude à faire avancer le programme de l'OMC dans son ensemble dépend de notre aptitude à tenir les promesses visant à fournir, en temps voulu et de manière efficace, une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant devant la Commission du commerce international du Parlement européen et le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Bruxelles, en Belgique, 12 février 2014



▲ **Ci-dessus** Cours avancé de politique commerciale, organisé à l'OMC le 25 juin 2015.



◀ À gauche Cours régional de politique commerciale à l'intention des pays francophones d'Afrique, organisé en partenariat avec l'Université de la Manouba, à Tunis, mai 2013.

300

Plus de 300 activités de formation sont organisées chaque année par l'OMC pour les fonctionnaires des pays en développement.

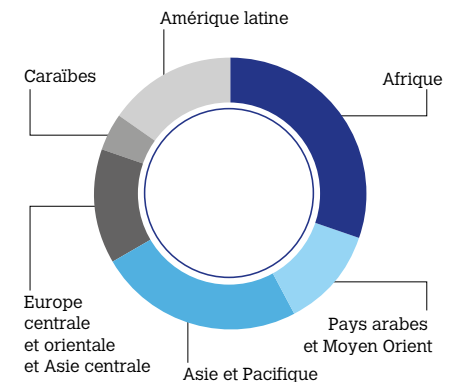
15 000

Plus de 15 000 personnes ont bénéficié des activités d'assistance technique de l'OMC en 2014.

30%

L'Afrique a reçu 30% de l'assistance technique régionale fournie par l'OMC en 2014.

Répartition régionale de l'assistance technique en 2014*



*Ce graphique ne tient pas compte de l'assistance technique « mondiale » qui n'est pas destinée à une région particulière.



L'assistance technique de l'OMC contribue de manière essentielle au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Membres pour qu'ils puissent tirer pleinement parti du système commercial multilatéral fondé sur des règles, relever les nouveaux défis et veiller au respect de leurs droits et obligations. Elle sert à la fois à renforcer la confiance et à renforcer les capacités. Une

meilleure connaissance renforce la confiance et une plus grande confiance permet de mieux identifier les priorités et de participer davantage. La participation accrue des pays en développement à l'examen des questions commerciales et à l'élaboration des règles multilatérales est une bonne chose à la fois pour le système et pour la gouvernance mondiale.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant devant le Comité du commerce et du développement, 17 juillet 2013

Financement de l'assistance technique

Le financement des cours de formation organisés par l'OMC est assuré grâce aux contributions des Membres de l'OMC à des fonds d'affectation spéciale, tels que le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement. Jusqu'au début de juin 2015, les Membres de l'OMC ont versé à ces fonds plus de 322 millions de francs suisses.



Un rôle important revient aux activités d'assistance technique liée au commerce de l'OMC pour faire en sorte que les pays en développement et les pays les moins avancés Membres maîtrisent bien le recueil de règles de l'OMC et puissent s'impliquer pleinement dans les négociations. Le don de l'UE [1 million d'euros] au FGASPDD concourt à aider ces Membres à faire le meilleur usage du commerce comme outil de développement.

— Angelos Pangratis, Ambassadeur de l'Union européenne, 6 novembre 2013



Ces contributions [25 millions de couronnes suédoises] témoignent du ferme engagement de la Suède à soutenir les pays en développement dans leur action pour s'intégrer pleinement dans le marché mondial et utiliser le potentiel du commerce pour parvenir à une croissance économique soutenue et réduire la pauvreté.

— Joakim Reiter, Ambassadeur de Suède, 27 novembre 2013



Cette contribution [1 million de dollars EU] témoigne de l'engagement de longue date des États-Unis qui souhaitent travailler en partenariat avec les pays en développement à l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges devrait se traduire par une baisse des coûts et une efficacité accrue, en particulier pour les pays en développement désireux d'assurer le succès de leurs exportations. Nous voulons faire en sorte qu'ils puissent tirer pleinement parti de cet accord historique. Le Fonds global d'affectation spéciale joue un rôle clé pour aider les pays en développement à participer d'une manière effective à toutes les activités et à remplir les obligations qui leur incombent dans le cadre de l'OMC. Il concourt aussi à réaliser les objectifs de développement de ces pays et à créer des possibilités significatives pour leurs agriculteurs, leurs producteurs et leurs fournisseurs de services.

— Michael Punke, Ambassadeur des États-Unis, 5 février 2015

322

millions de francs suisses

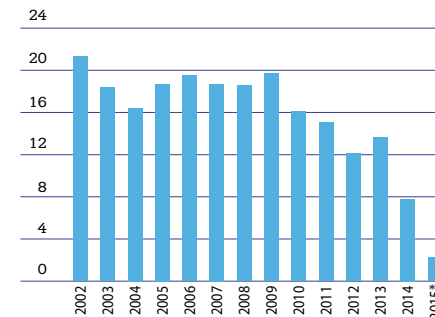
Les Membres de l'OMC ont versé 322 millions de francs suisses au Fonds d'affectation spéciale entre janvier 2000 et juin 2015 pour financer les activités d'assistance technique.

153,6

millions de francs suisses

Le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement a financé des activités d'assistance technique pour un montant total de 153,6 millions de francs suisses entre janvier 2005 et avril 2015.

Les contributions des Membres de l'OMC au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, 2002-2014 (millions de francs suisses)



*2015 uniquement jusqu'au 2 juin

Centre consultatif sur la législation de l'OMC

Le centre consultatif sur la législation de l'OMC (CCLO) dispense aux pays en développement, moyennant une faible participation, une formation et des conseils juridiques sur le droit de l'OMC et une aide dans les procédures de règlement des différends. Établi en 1999 à la Conférence ministérielle de Seattle, le Centre a commencé ses activités en 2001. Il permet aux pays en développement de comprendre pleinement leurs droits et obligations au regard de l'OMC et d'avoir des chances égales de défendre leurs intérêts dans le règlement des différends à l'OMC. En 2014, le CCLO a fourni 204 avis juridiques à des pays en développement. Le Centre est financé essentiellement par les pays développés et en développement Membres de l'OMC.



Aujourd'hui, et dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC fait faire un autre pas en avant, presque

révolutionnaire, au règlement international des conflits en se constituant en tant que premier centre véritable d'aide juridique au sein du système juridique mondial.

— Le Directeur général, Mike Moore, s'exprimant lors de l'ouverture du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, 5 octobre 2001



Comme nous l'avons vu au cours des dix dernières années, le Centre n'a pas seulement offert aux pays en développement quantité de poissons, il leur a surtout appris, et leur apprend encore, à pêcher. C'est la clé de l'avenir.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant lors de la célébration du 10^{ème} anniversaire du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, 4 octobre 2011

45

Le CCLO a apporté un soutien juridique à des pays en développement et à des pays moins avancés dans 45 procédures distinctes de règlement des différends à l'OMC.

204

Le CCLO a fourni 204 avis juridiques à des pays en développement en 2014.



▲ Ci-dessus Le Directeur général, Mike Moore (à droite) et le Ministre néerlandais du commerce extérieur, Gerrit Ybema, lors de la cérémonie de signature de l'Accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC, le 30 novembre 1999 à Seattle, Washington, États-Unis.

Aide pour le commerce

L'OMC a lancé l'initiative Aide pour le commerce à sa Conférence ministérielle tenue à Hong Kong en 2005, pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et à améliorer leurs infrastructures commerciales. Depuis le lancement de l'initiative, les Membres de l'OMC et les donateurs ont engagé 332,2 milliards de dollars EU. La majeure partie des fonds est allée à l'Asie (40%) et à l'Afrique (37%).

Tous les deux ans, l'OMC procède à l'Examen global de l'Aide pour le commerce, rassemblant les participants du monde entier pour évaluer l'efficacité de l'initiative et déterminer la voie à suivre.



Nul plan ambitieux d'élargissement des capacités commerciales ne fonctionnera jamais à moins que les pays en développement ne le souhaitent, à moins qu'ils ne se l'« approprient » et à moins que ce plan ne fasse progresser leurs intérêts nationaux. La seule stratégie de développement axée sur le commerce valable est celle qui est établie et mise en œuvre par les pays eux-mêmes – et qui est intégrée dans les plans nationaux.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant lors du premier Examen global de l'Aide pour le commerce, 20 novembre 2007



Certains contestent l'argument selon lequel le commerce aide les pauvres. Pourtant, il me semble clair que nous avons la preuve que l'intégration effective des pays dans les marchés régionaux et mondiaux procure des avantages importants à leurs citoyens les plus pauvres.

— Jim Kim, Président de la Banque mondiale, s'exprimant lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, 30 juin 2015



◀ **À gauche** Les chefs de secrétariat de plusieurs organisations multilatérales lors du premier Examen global de l'Aide pour le commerce, 20 novembre 2007.

▼ **Ci-dessous** Séance de haut niveau lors du deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, 6-7 juillet 2009.





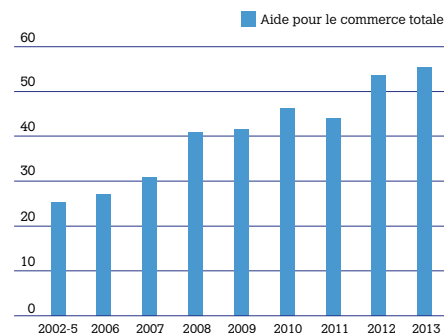
▲ **Ci-dessus** Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, prononçant l'allocution d'ouverture lors du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, 19 juillet 2011.



L'initiative Aide pour le commerce donne de bons résultats. L'Aide pour le commerce joue un rôle important sur le terrain, et c'est là que nous voulons faire la différence. Pour plus de 15 pays africains, les décaissements au titre de cette initiative représentent plus de 2% du PIB. Il est donc vital d'optimiser les résultats de l'Aide pour le commerce. Je suis heureux de pouvoir dire que les données récoltées dans le cadre de l'Examen global montrent que c'est bien le cas. L'Aide pour le commerce aide les individus à se connecter au système commercial, elle améliore donc leurs conditions de vie.

— **Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, 2 juillet 2015**

Engagements au titre de l'Aide pour le commerce (Milliard de dollars EU, prix constants de 2013)



Source : *Panorama de l'Aide pour le commerce, 2015.*



De nombreux éléments attestent que l'Aide pour le commerce a une forte incidence. Elle permet de faire baisser les coûts des transactions et d'améliorer les résultats commerciaux. Plus particulièrement, l'étude de l'OCDE a révélé que chaque dollar EU alloué au titre de l'Aide pour le commerce se traduit par une augmentation de 8 dollars EU des exportations des pays en développement. Pour les pays les plus pauvres, ce montant atteint 20 dollars EU. L'incidence est toujours plus forte pour les exportations de pièces et composants, ce qui met en relief les avantages que les chaînes de valeur peuvent offrir aux pays en développement.

— **Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, s'exprimant lors du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, 8 juillet 2013**



▲ **Ci-dessus** Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, s'exprimant lors du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, 8 juillet 2013.

◀ **À gauche** Jim Kim, Président de la Banque mondiale, Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC et Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, 30 juin 2015.

Le Programme de la Chine

En 2011, le gouvernement chinois a lancé le Programme de la Chine dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce. Ce programme vise à aider les pays les moins avancés à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale en renforçant leur participation aux activités de l'OMC et en aidant ceux qui ne sont pas encore Membres de l'Organisation à y accéder.



Le Programme [de la Chine], a contribué de manière positive et efficace à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral. Aujourd'hui, nous renouvelons notre engagement vis-à-vis de ce programme dans le cadre d'une coopération élargie. Cela prouve, une fois de plus, que nous soutenons sans réserve le développement des PMA dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Jianhua Yu, Ambassadeur de Chine, s'exprimant lors du renouvellement du soutien de la Chine au Programme de la Chine, 6 mai 2015



Grâce à ce programme, la Chine aide les pays les moins avancés à accéder à l'OMC et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Je salue ce nouveau don [500 000 dollars EU].

— **Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors du renouvellement du soutien de la Chine au Programme de la Chine, 6 mai 2015**

Cadre intégr renforcé

Le Cadre intégré renforcé (CIR) fournit une assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés (PMA) pour faciliter leur participation au système commercial multilatéral. Au 31 décembre 2014, le CIR avait reçu des contributions des donateurs s'élevant à environ 202 millions de dollars EU. La deuxième phase du CIR, allant de 2016 à 2022, a été officiellement lancée lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce en 2015. Le CIR est une initiative de collaboration entre six organismes multinationaux.



En tout juste 5 ans, [le CIR] a bénéficié à plus de 50 pays dans le monde ; il a également appuyé plus de 40 études analytiques afin d'aider les PMA à identifier et surmonter les principaux obstacles au commerce, ainsi que 95 projets de renforcement des capacités en matière de

politique commerciale. Il ne fait aucun doute que cette initiative porte ses fruits. La nouvelle phase du CIR comprend plusieurs mesures de réforme essentielles visant à ce que le programme du CIR soit davantage axé sur les résultats et permette une réelle optimisation des ressources.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'exprimant lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, 1^{er} juillet 2015



Le CIR est unique. Dans les domaines du commerce et du développement, c'est le seul partenariat mondial en faveur des PMA qui réunisse tous les PMA, donateurs et organisations internationales. Il n'existe aucun autre programme aussi complet que le CIR qui aide les PMA à prendre en main tous les aspects de leurs capacités commerciales – et ce, en donnant aux PMA eux-mêmes la place du conducteur, ce qui est significatif. Le soutien que fournit le CIR contribue à créer des emplois et des possibilités de revenus pour des millions de personnes dans les pays les plus pauvres du monde.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'adressant au Conseil du CIR, 31 octobre 2014



L'efficacité du programme du CIR sera évaluée en fonction de ses résultats et du temps nécessaire pour les obtenir. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer, car, si nous n'obtenons pas de résultat, le développement sera retardé de nombreuses années, ce qui aura des effets réels et négatifs sur les populations des pays les plus vulnérables qui sont déjà marginalisés.

— Dorothy Tembo, Directrice exécutive, Secrétariat exécutif du CIR, s'exprimant lors de la septième Conférence ministérielle en 2009



► À droite Dorothy Tembo, première Directrice exécutive du CIR de 2008 à 2013.



◀ **À gauche** Le Directeur général, Roberto Azevêdo, s'adressant au Comité directeur du CIR, le 18 décembre 2014.

▼ **Ci-dessous** Le CIR a dispensé une formation aux techniques artisanales à des femmes au Bénin.



Rappelons-nous que le Cadre intégré, qui concerne aujourd'hui 45 PMA sur 50, a été établi parce qu'on a réalisé que, pour être en mesure de faire face à la complexité des enjeux liés au développement et au commerce, les pays les moins avancés avaient besoin d'un programme coordonné et intégré leur permettant d'exploiter les ressources et les connaissances spécialisées de la communauté des donateurs. ... Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que nous voulons faire en sorte que les nouvelles possibilités qui, nous l'espérons, résulteront du Programme de Doha pour le développement [...] se traduisent en réalités commerciales pour les pays les moins avancés.

— Le Directeur général, Pascal Lamy, s'exprimant lors de la conférence d'annonce de contributions pour le nouveau CIR à Stockholm, 25 septembre 2007

202

millions de dollars EU

Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le CIR a reçu des contributions des donateurs d'un montant total de 202,39 millions de dollars EU à la fin de mai 2015.

46

Au total, 46 pays moins avancés ont reçu une assistance grâce au Cadre intégré renforcé.

1997

Le Cadre intégré a été établi en 1997. Des recommandations faites en 2005 et 2006 ont conduit à la mise en place du Cadre intégré renforcé en 2007.

Promouvoir le dialogue

L'OMC engage un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public. Ce dialogue permet d'échanger régulièrement des informations et de mieux faire connaître les travaux de l'OMC.

Depuis 2001, l'OMC organise un événement annuel – initialement appelé Symposium public – pour réunir les représentants de la société civile, des milieux d'affaires et d'autres secteurs afin de débattre de divers aspects du commerce mondial. Environ 1 000 participants assistent chaque année à ce qui s'appelle maintenant le Forum public.



▲ Ci-dessus Visite guidée lors de la Journée portes ouvertes en 2015.

Forum public

Le Forum public annuel est l'occasion pour les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les organisations intergouvernementales et les milieux d'affaires de communiquer avec l'OMC. Lancé en 2001 sous le nom de « Symposium public », l'événement a été rebaptisé Forum public en 2006.

Le Forum rassemble régulièrement plus de 1 000 participants du monde entier. En 2014, les participants, venus de plus de 120 pays, ont assisté à plus de 90 séances. La grande majorité des séances sont organisées par les participants eux-mêmes.

► **À droite** Débat de haut niveau sur le thème « Problèmes mondiaux, solutions mondiales : vers une meilleure gouvernance mondiale » lors du Forum public, 28 septembre 2009.



Cet événement est depuis longtemps l'occasion d'ouvrir en grand les portes de l'Organisation pour élargir le débat. Et cela reflète le chemin parcouru par le système multilatéral depuis la création du GATT. À l'époque, c'était un club relativement fermé réunissant quelques pays qui parlaient au nom du plus grand nombre. Aujourd'hui, il y a de nouveaux acteurs autour de la table, et de nouvelles voix se font entendre.

— Michael Froman, Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales, Forum public : « L'expansion du commerce à travers l'innovation et l'économie numérique », 1^{er} octobre 2013



Il faut faire l'expérience des réalités du commerce ... Les symposiums publics de l'OMC sont l'occasion de se confronter à la réalité, en réunissant les différentes parties prenantes et les acteurs du système commercial multilatéral et en encourageant un débat ouvert.

— Supachai Panitchpakdi, Directeur général, Symposium public : « Le multilatéralisme à la croisée des chemins », 25 mai 2004





« Pourquoi le commerce nous concerne tous » est un thème tout à fait approprié car il place les gens et leurs intérêts directement au cœur du discours mondial sur le commerce. Cela signifie que l'Organisation mondiale du commerce ne peut plus être considérée seulement comme l'arbitre des intérêts des concurrents. C'est, pour les dirigeants mondiaux, un cadre approprié pour prendre en considération les aspirations légitimes de tous, indépendamment de l'origine. Mesdames et Messieurs, ce thème suggère donc que le monde a tiré de l'histoire des leçons importantes sur la nécessité de tenir compte du facteur humain dans les débats. Le commerce est aussi vieux que la société humaine. En effet, le commerce a été et est toujours le fruit de l'activité humaine.

— William Ruto, Vice-Président du Kenya, Forum public : « Pourquoi le commerce nous concerne tous », 1^{er} octobre 2014



Le Forum public est donc l'occasion de réfléchir à la signification réelle de nos travaux, en expliquant comment le commerce et le système commercial multilatéral influent sur la vie des gens.

— Roberto Azevêdo, Directeur général, Forum public : « Pourquoi le commerce nous concerne tous », 1^{er} octobre 2014



▲ Ci-dessus William Ruto, Vice-Président du Kenya, lors du Forum public de 2014.

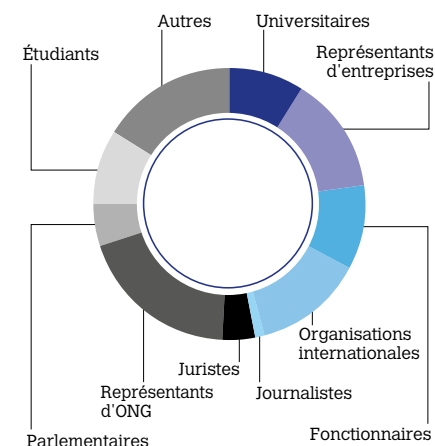


▲ Ci-dessus Une séance de travail lors du Forum public de 2013.

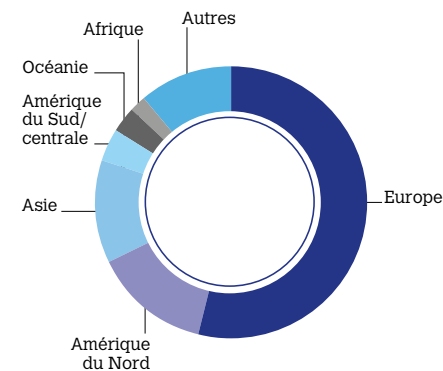


▲ Ci-dessus Roberto Azevêdo, Directeur général, et Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, à la séance d'ouverture du Forum public en 2014.

Participation au Forum public par secteur en 2014



Participation au Forum public par continent en 2014



Organisations non gouvernementales

L'OMC maintient des contacts réguliers avec les organisations non gouvernementales (ONG) afin de mieux faire connaître les activités de l'OMC et de favoriser le dialogue. L'Accord fondateur de l'OMC établit une base juridique pour la tenue de consultations et la coopération avec les ONG et, dans une décision de 1996, le Conseil général a reconnu le rôle joué par les ONG pour faire mieux connaître les activités de l'OMC.

L'OMC tient régulièrement des séances d'information à l'intention des ONG et elle les encourage à présenter des documents exposant leur position qui sont ensuite publiés sur le site Web de l'Organisation. Depuis 1998, l'OMC a organisé près de 230 séances d'information pour les ONG et celles-ci ont présenté environ 575 exposés de position. L'OMC organise également des ateliers régionaux pour les ONG.



Le Conseil général pourra conclure des arrangements appropriés aux fins de consultation et de coopération avec les organisations non gouvernementales s'occupant de questions en rapport avec celles dont l'OMC traite.

— Article V :2 de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC



En arrêtant ces lignes directrices pour les arrangements concernant les relations avec les organisations non gouvernementales, les Membres reconnaissent le rôle que les ONG peuvent jouer pour mieux informer le public des activités de l'OMC et conviennent à cet égard d'améliorer la transparence et de développer la communication avec les ONG.

— Paragraphe 2 de la Décision du Conseil général du 18 juillet 1996



▲ **Ci-dessus** Séance d'information à l'intention des ONG concernant l'ensemble de résultats de juillet 2008, 24 juillet 2008.



L'OMC devrait se concentrer sur les domaines où les politiques commerciales peuvent être utilisées pour promouvoir le développement durable, en commençant par les préoccupations les plus urgentes des pays en développement Membres. Il est clair que certaines questions environnementales peuvent être traitées, dans une certaine

mesure, par l'utilisation judicieuse des instruments économiques disponibles dans le cadre de l'OMC. Par exemple, l'OMC peut contribuer grandement à atténuer la crise de la pêche au moyen de disciplines visant les subventions préjudiciables accordées dans ce secteur.

— Note du Fonds mondial pour la nature, « Stick to Rules for Sustainable Trade », 2003

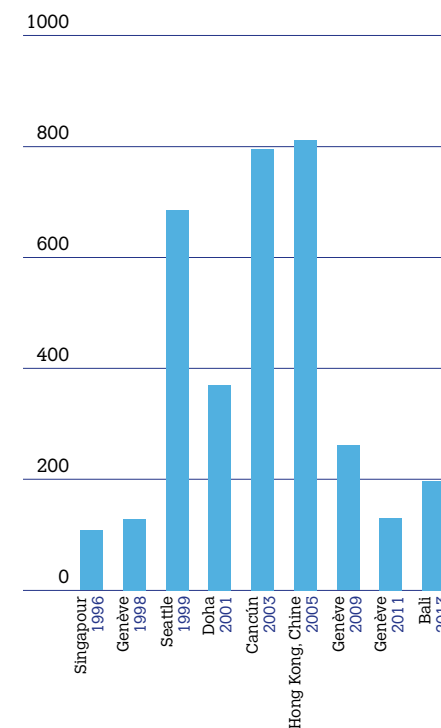


Le système commercial multilatéral a connu des transformations radicales. Ce qui était autrefois un club exclusif est à présent une organisation ouverte à tous, notamment aux organisations non gouvernementales (ONG).

— Pascal Lamy, Directeur général, Conférence pour le 30^{ème} anniversaire de Consumer Unity & Trust Society (CUTS), 9 juillet 2013

Participation des ONG aux Conférences ministérielles de l'OMC

Les ONG ont assisté à toutes les Conférences ministérielles depuis la création de l'OMC.



◀ À gauche

Lori Wallach, de l'ONG Global Trade Watch, lors de la septième Conférence ministérielle, 30 novembre 2009.

Parlementaires

L'OMC s'efforce de maintenir un dialogue ouvert avec les parlementaires pour les aider à mieux comprendre l'Organisation. Du fait de leur rôle constitutionnel, les parlementaires jouent un rôle important dans les travaux de l'OMC car, dans la plupart des cas, ce sont eux qui ratifient les accords négociés par leurs gouvernements à l'OMC. L'OMC participe aux réunions parlementaires et organise des ateliers à l'intention des parlementaires aux niveaux national et régional.

Douze Conférences parlementaires sur l'OMC ont été organisées depuis 1995 en collaboration avec l'Union interparlementaire et le Parlement européen. Près de 400 parlementaires ont participé à la Conférence parlementaire sur l'OMC de 2015.

► À droite
La Conférence
parlementaire sur l'OMC
de 2012, organisée
conjointement par l'Union
interparlementaire et
l'Union européenne,
16 novembre 2012.



Pour la deuxième année consécutive, la session annuelle de la Conférence a lieu au Centre William Rappard, surnommé la « Maison du commerce » à Genève. Un pont a ainsi été établi entre la Maison des parlements – nom donné au siège de l'UIP – et la Maison du commerce. Il est difficile d'ignorer le symbolisme politique de ce lien. Après des années de doutes et d'hésitations, l'OMC s'est finalement ouverte aux représentants élus du peuple. La transparence externe de l'OMC est une réalité. C'est un pas dans la bonne direction.

— Donald Oliver, membre du Parlement canadien et membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, Conférence parlementaire sur l'OMC de 2012, 15 novembre 2012



Le rôle des parlementaires, en tant que représentants élus, n'est pas seulement de ratifier les accords commerciaux une fois qu'ils sont conclus ; il est beaucoup plus vaste. Nous sommes un lien essentiel entre les citoyens et les décideurs, d'une part en transmettant les opinions de nos électeurs à ceux qui négocient les accords, et d'autre part en obligeant les gouvernements à rendre des comptes et en veillant à ce que nos préoccupations soient entendues et prises en considération.

— Olli Rehn, Vice-Président du Parlement européen, Conférence parlementaire sur l'OMC de 2015, 16 février 2015



Organisations intergouvernementales

L'OMC collabore étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales pour assurer une approche coordonnée des questions commerciales internationales. Cette coopération consiste, par exemple, en la publication de rapports conjoints, en partenariats sur des initiatives telles que l'Aide pour le commerce et en l'organisation conjointe d'ateliers et de conférences sur des questions commerciales importantes. Soixante-seize organisations intergouvernementales ont le statut d'observateur ou d'observateur ad hoc auprès de l'OMC, et l'OMC participe en tant qu'observateur aux activités de 34 organisations intergouvernementales.



L'OIT et l'OMC ont assurément pour objectif commun de faire en sorte que l'ouverture du commerce contribue à la création d'emplois (et des emplois plus productifs et plus décents) pour davantage

de gens. C'est donc une raison de plus de travailler ensemble pour renforcer la coopération que vous avez lancée. J'espère que cela pourra avoir lieu dans le cadre de nos travaux futurs.

— Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail, quatrième Examen mondial de l'Aide pour le commerce, 9 juillet 2013



La gouvernance du commerce international évolue rapidement. Nous devons veiller à ce que la mise en place de ces nouvelles structures ne se fasse pas au détriment de l'environnement et à ce qu'elles contribuent à une économie verte inclusive. Le PNUE se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec l'OMC, dans le cadre des préparatifs de sa Conférence ministérielle à Nairobi, et dans les décennies à venir.

— Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement « 20 ans à la recherche de voies vers le développement durable », 28 avril 2015



Les progrès que nous ferons cette année pour réduire les obstacles au commerce mondial et renforcer le système commercial mondial donneront une vigoureuse impulsion aux efforts que nous avons engagés pour mettre fin à la pauvreté. ... L'étude sur « Le rôle du commerce dans l'éradication de la pauvreté » définit un cadre d'action dans ces domaines. Une coordination plus étroite entre le Groupe de la Banque mondiale et l'OMC et des partenariats avec d'autres acteurs de la communauté internationale seront nécessaires pour que nos efforts aboutissent. Bien que nos deux organisations aient des mandats et des membres différents, elles sont unies par une volonté commune de contribuer au développement économique et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le monde entier.

— Préface de Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, et de Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, « Le rôle du commerce dans l'éradication de la pauvreté », 2015



▲ Ci-dessus Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, et Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, lors du lancement de la publication intitulée « Le rôle du commerce dans l'éradication de la pauvreté », copublée par l'OMC et la Banque mondiale, 30 juin 2015.

Entreprises

Il y a toujours eu des liens étroits entre les entreprises et l'OMC. Le secteur privé est le principal bénéficiaire de règles et d'obligations commerciales transparentes et prévisibles et il participe activement aux activités de l'OMC, telles que le Forum public. Près de 150 représentants des milieux d'affaires ont assisté au Forum public de 2014, représentant 14% de l'assistance totale. À la Conférence ministérielle de Bali, près de 30% des organisations non gouvernementales étaient des organisations professionnelles.



Les entreprises peuvent attendre de l'OMC qu'elle établisse un système multilatéral qui fixe des règles globales sur le marché mondial. Nous voudrions moins de droits de douane, moins d'obstacles non tarifaires et moins de subventions déloyales. Nous voudrions aussi que les produits et les services d'acteurs non nationaux aient accès aux marchés, c'est-à-dire que, pour une entreprise qui fait du commerce, la nationalité ne devrait pas compter. Ce que

nous voulons, c'est un traité international de portée mondiale garantissant la sécurité juridique pour le commerce et les investissements, et c'est ce que l'OMC peut produire grâce à la conclusion du cycle des négociations qui établira de nouvelles règles et de nouveaux engagements pour les pays. Ce qui est aussi réellement important à l'OMC, c'est le règlement des différends, qui est vraiment essentiel pour la réussite de cette Organisation.

— Pascal Kerneis, Directeur général du Forum européen sur les services, Forum public : « Les forces qui déterminent le commerce mondial », 15 septembre 2010



Le véritable défi posé à la gouvernance internationale à l'heure actuelle est de créer des conditions dans lesquelles une multitude d'acteurs, publics et privés, puissent travailler ensemble, même s'ils n'appartiennent pas aux mêmes groupes et ont des objectifs, une culture et des compétences différents.

— Pascal Lamy, Directeur général, conférence donnée à Genève sur la gouvernance économique mondiale, 6 février 2008



Depuis la première Conférence ministérielle de l'OMC en 1996 à Singapour, la CCI a joué un rôle important en faisant du commerce une priorité de travail de l'OMC et en amenant à négocier un accord multilatéral sur la facilitation des échanges. Il y a tout lieu de célébrer ce premier accord multilatéral majeur conclu depuis la création de l'OMC. ... À la CCI, nous restons déterminés à faire en sorte que les entreprises jouent un rôle actif et constructif en travaillant avec les Membres de l'OMC pour aider à renforcer les règles de l'OMC et à les adapter aux besoins actuels du commerce mondial.

— John Danilovich, Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale, symposium sur « L'avenir du commerce mondial », 7 octobre 2014

▼ **Ci-dessous** Le Forum des entreprises à Bali, tenu le 5 décembre 2013 lors de la neuvième Conférence ministérielle.



Ouvrir nos portes au public

En 2009, l'OMC a organisé sa première Journée portes ouvertes à son siège à Genève, attirant plus de 5 000 visiteurs désireux d'en savoir plus sur les activités de l'OMC et de découvrir les œuvres d'art présentes dans le bâtiment de l'OMC. La dernière Journée portes ouvertes de l'OMC a eu lieu le 14 juin 2015 et a attiré 3 000 visiteurs. Organisé dans le cadre des activités du 20^{ème} anniversaire de l'OMC, l'événement a été l'occasion pour l'OMC de remercier Genève et ses habitants d'accueillir généreusement l'Organisation depuis 20 ans.

L'OMC organise régulièrement des visites guidées de ses bâtiments tout au long de l'année et accueille chaque année plus de 200 groupes de visiteurs souhaitant en apprendre davantage sur les activités de l'OMC.

► **À droite** Première Journée portes ouvertes de l'OMC, 6 septembre 2009.

► **Tout à fait à droite**
Quatrième Journée portes ouvertes de l'OMC, 14 juin 2015.



Je suis heureux que l'OMC ouvre ses portes à la population genevoise. Une journée portes ouvertes, je sais que vous en faites régulièrement, est un excellent moyen pour rapprocher la communauté internationale des genevoises qui se côtoient régulièrement sans toujours bien se connaître.

— Johann N. Schneider-Ammann, Conseiller fédéral Suisse, à l'ouverture au public du nouveau site de l'OMC, le 30 juin 2013



En organisant cette journée, nous voulons envoyer un signal fort de notre appartenance à la communauté genevoise, dans laquelle nous sommes ancrés depuis 60 ans.

— Pascal Lamy, Directeur général, annonçant la première Journée portes ouvertes, 31 août 2009.



J'ai été interpellée par le projet d'extension, j'ai voulu en avoir le cœur net, me rendre compte par moi-même. Aujourd'hui, je pense l'accepter. La présence de l'OMC, de l'ONU et de toutes ces organisations fait de Genève un endroit important pour la paix, l'équilibre mondial et donne une aura à notre ville.

— Martine Keller, une résidente à Genève, donne son avis sur la première Journée portes ouvertes, cité dans Marie Prieur, « L'OMC ouvre ses portes : 5000 visiteurs en profitent », *Tribune de Genève*, 7 septembre 2009



Directeurs généraux

Six Directeurs généraux ont été nommés depuis la création de l'OMC. Le premier Directeur général était Peter Sutherland, qui a occupé le poste de janvier à avril 1995. Lui ont succédé Renato Ruggiero (1995-1999), Mike Moore (1999-2002) et Supachai Panitchpakdi (2002-2005). Pascal Lamy est le Directeur général qui est resté le plus longtemps en exercice, de 2005 à 2013. L'actuel Directeur général, Roberto Azevêdo, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2013.



Peter Sutherland
1995



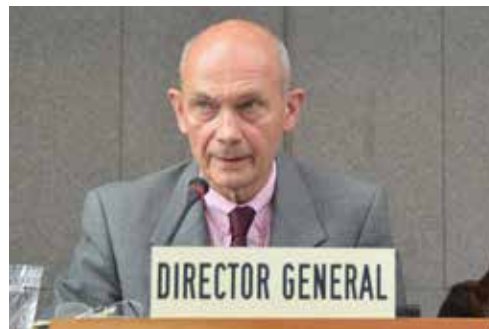
Renato Ruggiero
1995-1999



Mike Moore
1999-2002



Supachai Panitchpakdi
2002-2005



Pascal Lamy
2005-2013



Roberto Azevêdo
Depuis 2013

Peter Sutherland

Premier Directeur général de l'OMC
Janvier-avril 1995



Le Directeur général, Peter Sutherland, s'adressant au Conseil général, 31 janvier 1995.

Né en 1946 à Dublin (Irlande).

- Avocat en Irlande, en Angleterre et aux États-Unis.
- Procureur général de la République d'Irlande de 1981 à 1984.
- Commissaire européen chargé de la politique de la concurrence de 1985 à 1989.

Peter Sutherland est devenu Directeur général de l'OMC à l'âge de 48 ans. Il a été le plus jeune Directeur général de l'histoire de l'Organisation. En tant que Directeur général du GATT depuis 1993, il a assuré la transition entre le GATT et l'OMC. En avril 1994, il a présidé la cérémonie de signature de l'Accord de Marrakech qui a donné naissance à l'OMC et a créé le système actuel de règlement des différends.

Après son départ de l'OMC, M. Sutherland a été Président de Goldman Sachs International (1995-2010) et Président de BP plc, compagnie pétrolière et gazière multinationale (1997-2010). En 2008, il a été nommé Président du Conseil de la London School of Economics and Political Science. Depuis 2006, il est le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales.



L'accord que nous avons signé aujourd'hui a donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce, une nouvelle source d'énergie pour l'économie mondiale qui donnera une autre impulsion aux relations économiques et politiques entre les nations et nourrira de nouveaux espoirs. Il ne s'agit pas d'un simple accord commercial, c'est un accord pour la coopération mondiale, fondé sur la conscience que nos intérêts communs en tant qu'êtres humains transcendent nos différences.

— Discours prononcé lors de la Réunion ministérielle de Marrakech, le 15 avril 1994



J'ai toujours eu la conviction, comme Jean Monet, qui était l'un de mes plus grands modèles, qu'on ne pouvait pas créer d'institution viable sans mettre en place un système juridique institutionnalisé. Je pense que le mécanisme de règlement des différends a été et reste l'élément fondamental de la création de l'OMC et en constitue le plus grand progrès.

— Entretien pour ITV, 7 février 2011

Renato Ruggiero

Deuxième Directeur général de l'OMC
Mai 1995-avril 1999



Le Directeur général Renato Ruggiero donnant une conférence de presse, le 3 mai 1995.

Né en 1930 à Naples (Italie) et décédé en 2013.

- Avocat, il a commencé sa carrière dans le service diplomatique italien.
- Assistant des Présidents de la Commission européenne Franco Malfatti, Sicco Mansholt et Roy Jenkins.
- Ministre italien du commerce extérieur de 1987 à 1991.

Renato Ruggiero a veillé à l'approbation des nouveaux Accords de l'OMC visant à libéraliser le commerce des services de télécommunication, des technologies de l'information et des services financiers. Il a cherché à intégrer les pays en développement dans le système commercial multilatéral en demandant l'élimination des droits de douane et des mesures non tarifaires faisant obstacle aux exportations des pays les plus pauvres. En tant que Directeur général, il a organisé la première Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour en 1996, et il a supervisé l'organisation de la deuxième Conférence ministérielle, tenue à Genève (Suisse) en 1998 pour marquer les 50 ans du système commercial multilatéral.

À son départ de l'OMC, M. Ruggiero est devenu Président de la société pétrolière et gazière multinationale ENI et Vice-Président de Schroder Salomon Smith Barney International, société multinationale de gestion d'actifs. En 2001, il a été Ministre des affaires étrangères en Italie et, en 2003, il est devenu Président de Citigroup en Suisse.



Si le commerce a un rôle aussi crucial à jouer dans l'instauration de la paix, c'est qu'il signifie l'abaissement des barrières, non seulement celles qui sont dressées contre les marchandises et les services, mais aussi celles qui séparent les nations et les peuples. La suppression des barrières engendre l'interdépendance, qui elle-même fait naître la solidarité.

— Discours prononcé lors de la Conférence MENA III au Caire (Égypte), le 12 novembre 1996



Il s'agit d'une organisation fondée sur le consensus, un consensus qui est négocié ici et approuvé et ratifié par les gouvernements. Ce principe de fonctionnement qui est le nôtre fait toute la force de l'OMC. Contrairement à un système fondé sur un scrutin, toutes les énergies mobilisées dans la négociation tendent vers la réalisation d'un accord fondé sur la convergence, et non sur la domination des uns sur les autres.

— Discours de départ, 14 avril 1999

Mike Moore

Troisième Directeur général de l'OMC
Septembre 1999-août 2002



Le Directeur général Mike Moore s'adressant au Conseil général, 31 juillet 2002.

Né en 1949 à Whakatane (Nouvelle-Zélande).

- Syndicaliste devenu, à l'âge de 23 ans, le plus jeune membre du Parlement néo-zélandais.
- Ministre néo-zélandais des relations extérieures et du commerce et Vice-Ministre des finances de 1988 à 1990.
- Premier Ministre en 1990.
- Porte-parole de l'opposition pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, de 1993 à 1999.

En 1999, Mike Moore a guidé l'OMC au moment de la troisième Conférence ministérielle tenue à Seattle (Washington, États-Unis), qui a été perturbée par des manifestations antimondialisation. Sous sa direction, le premier cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'OMC, le Cycle de Doha, a été lancé lors de la quatrième Conférence ministérielle, tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001. Son mandat a été marqué par l'accession de la Chine en décembre 2001, après 15 années de négociations.

Peu de temps après avoir quitté l'OMC, M. Moore a été nommé Conseiller principal chargé des questions commerciales et de la stratégie mondiale dans la société Fonterra, multinationale du secteur laitier basée en Nouvelle-Zélande. En 2003, il est devenu membre de la Commission mondiale des Nations Unies sur les migrations internationales. Du milieu à la fin des années 2000, il a siégé à la Commission des Nations Unies pour la démarginalisation des pauvres par le droit. Depuis 2010, il est Ambassadeur de Nouvelle-Zélande aux États-Unis.



J'ai toujours pensé que, au-delà du commerce, il était question de paix, de sécurité et de développement. Mais le commerce en est un élément important. Le commerce ne résoudra pas en soi tous les problèmes du monde mais, sans le commerce, les problèmes du monde seraient bien plus graves. Songez que les problèmes économiques de notre région seraient bien pires si les marchés des pays riches n'étaient pas ouverts aux produits des pays en développement.

— Discours prononcé à l'Institut des affaires internationales de Nouvelle-Zélande, le 1^{er} juillet 1999



Je suis fier de représenter une institution qui appartient à ses États Membres et qui est conduite par eux. J'en suis le Directeur général. Je ne suis pas vraiment un directeur, et je suis encore moins un général. Je suis, je crois, un navigateur, quelqu'un dont le rôle est de faciliter les choses, au service de tous.

— Discours à la réunion de parlementaires tenue pendant la Conférence ministérielle de Seattle, le 2 décembre 1999

Supachai Panitchpakdi

Quatrième Directeur général de l'OMC
Septembre 2002-août 2005



Le Directeur général Supachai Panitchpakdi répondant aux questions de la presse en 2002.

Né en 1946 à Bangkok (Thaïlande).

- Docteur en planification économique et développement, il a commencé sa carrière à la Banque de Thaïlande.
- Nommé Vice-Ministre des finances de la Thaïlande en 1986.
- Nommé Directeur et Conseiller, puis Président, de la Thai Military Bank en 1988.
- Nommé Vice-Premier Ministre chargé des politiques économiques et Ministre du commerce en 1997.

Supachai Panitchpakdi a été le premier Directeur général originaire d'un pays en développement. Au cours de son mandat, il a lancé pour la première fois le Rapport sur le commerce mondial, qui est devenu la publication annuelle phare de l'OMC consacrée au commerce international. En 2003, il a participé à la réunion du groupe « Dialogue élargi » lors du Sommet du G-8 à Évian (France), dont l'objectif était de réunir les pays en développement et les grandes puissances économiques pour examiner les problèmes communs. Il a supervisé la Conférence ministérielle de Cancún, tenue à la fin de 2003.

Après son départ de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi est devenu Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), poste qu'il a occupé pendant deux mandats successifs (2005-2013). Depuis qu'il a quitté la CNUCED, il est Conseiller honoraire à l'Asia New Zealand Foundation, dont le but est de développer la connaissance de l'Asie en Nouvelle-Zélande. Il a aussi siégé dans un groupe d'experts de haut niveau de l'ONU sur le financement institutionnel.



Les facteurs de la mondialisation sont nombreux et complexes. L'OMC n'est pas le problème, mais c'est plutôt un élément de la solution. Il est indéniable que les problèmes mondiaux exigent des solutions multilatérales. Sans règles mondiales pour remédier aux problèmes qui découlent de fait, souvent imprévisibles et parfois perturbants, nous sommes en proie à l'incertitude, à des tensions internationales accrues voire, peut-être, au chaos. Sans état de droit, c'est la loi de la jungle.

— Discours prononcé devant le Council on Foreign Relations, le 10 mars 2005

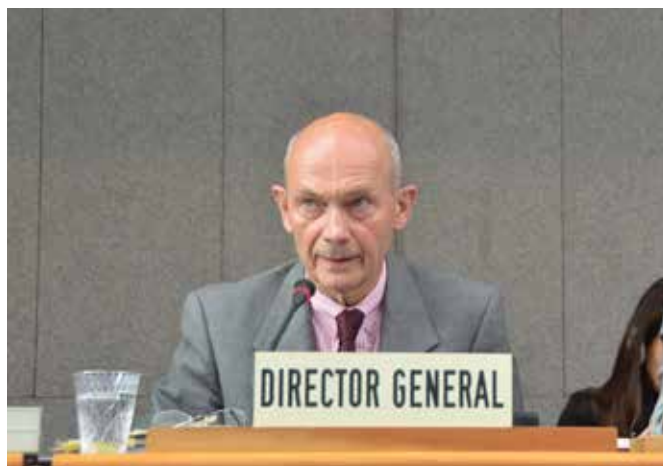


Rappelons nous l'urgence des travaux dans lesquels nous sommes engagés. Plus de 1 milliard de personnes vivent encore au dessous du seuil d'extrême pauvreté qui est de 1 dollar par jour et, selon le Secrétaire général de l'ONU, 20 000 personnes meurent de pauvreté chaque jour. Le commerce n'est pas la réponse à tous les problèmes du monde, mais il peut contribuer dans une large mesure aux efforts internationaux déployés en faveur du développement. Nous devons faire en sorte que cette contribution se concrétise et que l'immense potentiel de la mondialisation soit exploité au bénéfice de tous les peuples.

— Discours prononcé lors du Symposium public, le 20 avril 2005

Pascal Lamy

Cinquième Directeur général de l'OMC
Septembre 2005-août 2013



Le Directeur général Pascal Lamy s'adressant au Conseil général, le 11 décembre 2012.

Né en 1947 à Levallois-Perret (France).

- Directeur de Cabinet du Président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, de 1985 à 1994.
- Directeur général du Crédit lyonnais de 1994 à 1999.
- Commissaire européen au commerce de 1999 à 2005.

Pascal Lamy a institué en 2007 l'examen global de l'Aide pour le commerce ; il a renforcé la communication avec le public local en organisant la première Journée portes ouvertes de l'OMC en 2009, et il a supervisé l'accession de la Russie à l'OMC en 2012. Il a supervisé la sixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong (Chine) en 2005 et il a présidé la réunion ministérielle de juillet 2008 à Genève, qui était sur le point de conclure le Cycle de Doha avant d'aboutir à une impasse. Il a ensuite supervisé les septième et huitième Conférences ministérielles à Genève (Suisse), en 2009 et 2011.

À son départ de l'OMC, M. Lamy a été nommé Président de la Commission Oxford Martin pour les générations futures, dont le but est de stimuler la réflexion à long terme sur la politique et les affaires internationales. Il a également été nommé Président honoraire de Notre Europe – Institut Jacques Delors. Il est l'auteur de *The Geneva Consensus – Making Trade Work for All* (2013) et de *Quand la France s'éveillera* (2014).



Nous vivons aujourd'hui dans une société qui change probablement plus vite qu'aucune autre auparavant. Des changements si rapides peuvent susciter un large éventail d'émotions, allant de la crainte à l'espoir et à la confiance. Nous ne pouvons guère savoir ce que l'avenir réserve aux nations, aux entreprises et aux particuliers, mais ce que nous savons avec certitude c'est que demain les choses seront différentes. Nous devons nous adapter aux changements et les gérer au mieux, ce qui dans une économie mondiale signifie que nous devons veiller à ce que nos règles et nos pratiques soient adaptées aux circonstances. C'est là que réside toute l'importance de l'OMC et des autres organisations multilatérales.

— Discours prononcé devant le Minnesota Economic Club, le 17 avril 2012.



Au-delà des avantages qu'elle procure à ses Membres, l'OMC, en tant qu'institution, est un atout en soi, un bien public mondial que chacun de ses Membres doit entretenir.

— Discours de départ, 24 juillet 2013.

Roberto Azevêdo

Sixième Directeur général de l'OMC
Depuis septembre 2013



Le Directeur général Roberto Azevêdo à la conférence de presse du G-20 à Brisbane, le 14 novembre 2014.

Né en 1957 à Salvador (Brésil).

- Entré dans le corps diplomatique brésilien en 1984.
- Vice-Ministre des affaires économiques et technologiques au Ministère des relations extérieures du Brésil de 2006 à 2008.
- Ambassadeur du Brésil auprès de l'OMC de 2008 à 2013.

Roberto Azevêdo a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2013. Il a aussitôt supervisé les préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, au cours de laquelle le paquet de Bali a été adopté (voir pages 54-55). D'autres événements importants sont intervenus depuis le début de son mandat, notamment la conclusion des négociations sur l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (voir page 64) et l'établissement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui vise à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'AFE (voir page 74).

En vue de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre 2015, M. Azevêdo a cherché à accroître la transparence et l'ouverture des travaux de l'OMC en présidant des négociations pleinement inclusives, auxquelles participent tous les Membres de l'OMC.



Nous savons que le commerce contribue grandement à la croissance mondiale et que les économies ouvertes ont tendance à croître plus rapidement que les économies fermées. Néanmoins, si important soit-il, le programme en matière de commerce, qui vise à ouvrir les marchés et à promouvoir une économie mondiale interconnectée, n'est pas qu'une question de dollars et de cents ou de rand, de roupies, de renminbi ou de pesos. Il s'agit plutôt de la qualité de notre vie. Le commerce nous concerne tous parce que, chaque jour, pour le meilleur ou pour le pire, il nous affecte tous. Il influe sur les produits que nous pouvons acheter et sur le prix auquel nous les payons. Il influe sur les emplois et sur le fait qu'ils existeront encore l'année prochaine, ou pour la prochaine génération. Et il influe surtout sur le sort des plus pauvres. En favorisant le développement, le commerce a permis de réduire la pauvreté dans le monde. Pour beaucoup, le commerce signifie de meilleures opportunités, l'amélioration des soins de santé et des conditions de vie des familles, et plus de possibilités de vivre une vie saine et productive.

— Discours prononcé lors du Forum public, le 1^{er} octobre 2014



L'Accord de l'OMC conclu à Bali a imprimé un élan aux négociations commerciales plus larges menées au niveau mondial. Notre prochain grand rendez-vous de négociation est prévu en décembre à Nairobi, première rencontre de ce genre jamais organisée en Afrique. Au lieu de parler, comme de simples observateurs, de la capacité du commerce de stimuler la croissance, nous devrions reconnaître que nous pouvons prendre les choses en mains et que c'est peut-être là la solution que nous cherchons depuis si longtemps.

— « Use Trade as the Next Stimulus », tribune parue dans *The Wall Street Journal*, 31 mars 2015

Siège de l'OMC

Le siège de l'Organisation mondiale du commerce se trouve au Centre William Rappard, à Genève (Suisse). Le bâtiment, qui porte le nom de William Rappard, diplomate suisse ayant joué un rôle majeur dans l'établissement de la Société des Nations à Genève, abrite de nombreuses œuvres d'art en tous genres. Celles-ci ont été offertes par des Membres de l'OMC et des pays membres de l'Organisation internationale du travail, qui occupait les lieux auparavant.

En 2007, bon nombre des œuvres d'art « cachées » ont été dévoilées et restaurées en même temps que le Centre William Rappard était rénové et agrandi. Aujourd'hui, l'OMC continue de recevoir des dons de ses Membres, comme le Jardin chinois qui est venu enrichir le site de l'OMC en 2013.



1926

Inauguration du bâtiment qui est aujourd'hui le siège de l'OMC. Son premier occupant était l'Organisation internationale du travail (OIT).



1995

L'OMC devient la principale occupante du Centre William Rappard.



2007

Découverte des œuvres d'art cachées et début des travaux de restauration.



2013

Inauguration d'un bâtiment attenant : tout le personnel de l'OMC est désormais réuni sous le même toit.

1977

Le bâtiment est appelé « Centre William Rappard » en l'honneur de William Rappard. Le GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), précurseur de l'OMC, s'y installe avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la bibliothèque de l'Institut de hautes études internationales.



1998

Fin de la construction de la Salle du Conseil (Salle William Rappard), grande salle de réunion située près du bâtiment principal.



2010

Début de la rénovation du bâtiment et création d'un atrium.



2015

Vingtième anniversaire de l'OMC.



Agrandissement de l'OMC

En 1998, le siège de l'OMC a été agrandi grâce à la construction de la Salle du Conseil, aussi appelée Salle William Rappard, située près de l'entrée du Centre William Rappard.

Le bâtiment est la principale salle de réunion des Membres de l'OMC. Il a été conçu par l'architecte suisse Ugo Brunoni et les travaux ont été financés par la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales (FIPOI), fondation privée créée par la Confédération suisse et le canton de Genève en 1964 afin d'aider les organisations internationales à gérer leurs biens.



« Les plans de ce 'théâtre antique des négociations commerciales du futur' datent du Concours international de 1988 », rappelle M. Brunoni. « La durée entre la conception et la réalisation a été très longue à cause des vicissitudes de l'Uruguay Round qui dura sept ans ». ...
« La remise du bâtiment sera très symbolique car elle se produira à l'occasion du 50^e anniversaire de la Charte de la Havane qui jeta les bases du GATT et de l'OMC », déclare un porte-parole de l'OMC.

— Isabel Garcia-Gill, « Un beau cadeau pour l'OMC », *Journal de Genève*, 6 juin 1996

▼ **Ci-dessous** Vue extérieure de la Salle du Conseil.



▼ **Ci-dessous** Vue intérieure de la Salle du Conseil, qui peut accueillir 700 participants.



Redécouverte des œuvres d'art « perdues »

Le 31 mars 2007, des fonctionnaires de l'OMC et des experts en œuvres d'art ont déposé avec soin les panneaux qui recouvraient les murs de la Salle des Pas-Perdus du Centre William Rappard, dévoilant ainsi trois peintures de Gustave-Louis Jaulmes (1940) qui étaient restées cachées pendant plus de 30 ans. Ces peintures murales ont été restaurées et sont maintenant exposées ainsi que d'autres œuvres d'art découvertes, comme le Panneau de Delft, qui était exposé du temps où l'OIT occupait le bâtiment. Grâce à un minutieux travail de restauration, l'œuvre d'art dans son ensemble a retrouvé son éclat d'origine.



Le panneau de Delft fut installé en janvier 1927 dans le hall d'entrée du Centre William Rappard. Avec l'agrandissement du bâtiment et l'arrivée d'autres occupants, certaines œuvres furent démenagées, tandis que d'autres étaient recouvertes, perdues ou détruites. ... En 1975, le Directeur général du GATT, Olivier Long, fit recouvrir le panneau. Comme il représentait la déclaration

fondatrice de l'OIT relative à la paix et à la justice, il estimait que « la présence de ce panneau ne convenait pas à un bâtiment qui [était] désormais le siège du GATT ». Ce n'est qu'en avril 2007 que les panneaux de bois qui dissimulaient les carreaux ont été retirés et que le panneau de Delft a de nouveau été offert aux yeux du public.

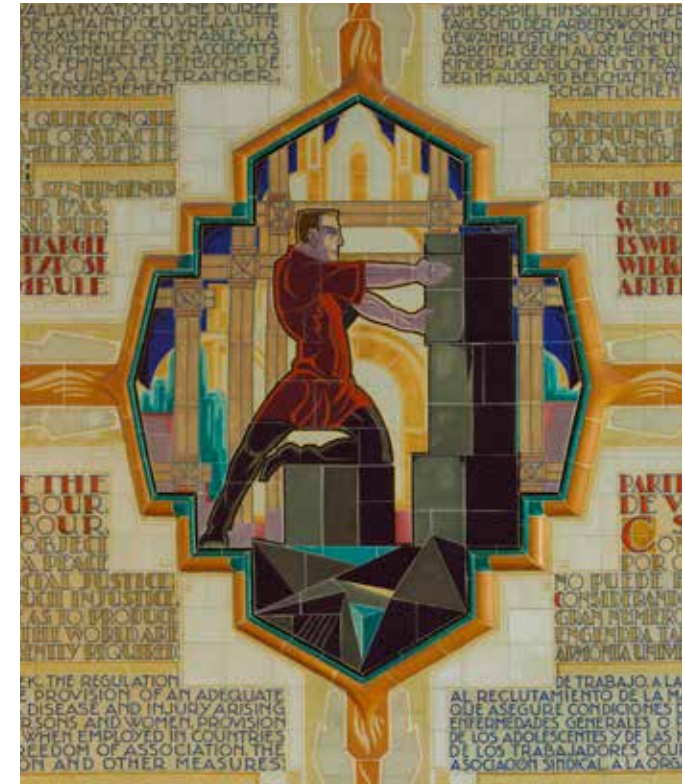
— Edmundo Murray, « Le Centre William Rappard : Siège de l'Organisation mondiale du commerce » (2011), page 31.



▲ Ci-dessus

Le Panneau de Delft (Albert Hahn Jr., 1926) est découvert après 30 ans, le 26 avril 2007.

► À droite Le Panneau de Delft se trouve dans le hall d'entrée principal de l'OMC.





▲ **Ci-dessus**

« Pygmalion » (Eduardo Chicharro y Agüera, 1925), exposé dans la Salle Y du Centre William Rappard.

► **À droite** Détail de la peinture murale « Travail dans l'abondance » (Gustave-Louis Jaulmes, 1940), qui se trouve dans la Salle des Pas-Perdus du Centre William Rappard.



◀ **À gauche** Détail des peintures murales sur le travail (Dean Cornwell, 1955), avant leur restauration. Elles se trouvent dans la Salle A du Centre William Rappard.

▼ **Ci-dessous**

« Le Développement industriel irlandais » (Seán Keating, 1961) se trouve dans l'escalier d'honneur du Centre William Rappard.



Rénovation du Centre William Rappard

En août 2008, l'OMC a commencé la rénovation du Centre William Rappard dans le but d'augmenter au maximum l'espace de travail et de moderniser le bâtiment.

Les travaux de rénovation ont été achevés au milieu de 2013. Dans le cadre de ces travaux, la cour intérieure du Centre William Rappard a été transformée en un atrium au toit de verre qui sert aujourd'hui de lieu de réunion informel. La fontaine « Le garçonnet à l'habit bleu » de Gilbert Bayes, qui se trouvait à l'origine dans la cour, a été restaurée et replacée sur la nouvelle terrasse côté lac.



Avant



▲ **Ci-dessus** La cour intérieure en 2007. On peut voir « Le garçonnet à l'habit bleu » au centre.

Après



▲ **Ci-dessus** L'atrium en 2014. Le ficus planté au milieu rappelle la cour d'origine.



L'OMC a réalisé il y a quelques temps qu'elle avait des besoins croissants de postes de travail et de salles de conférences pour accueillir ses réunions, et la décision de rénover, transformer, agrandir le Centre William Rappard a été prise. ... Nous avons proposé un travail qui soit à la fois mixte de rénovation, restauration : ce bâtiment de valeur historique contenait des pièces très intéressantes qu'il a fallu restaurer, et puis un travail de transformation [...] et puis un travail

d'extension avec la création d'un nouveau centre de conférence [...] et la création de cette pièce centrale de la cour, qui était à l'origine donc une cour extérieure, que nous avons proposé de couvrir et de réaménager en Atrium qui devient le centre névralgique du site. Le travail s'est beaucoup inspiré des éléments existants du bâtiment, notamment le travail de couleur, de matières qui ont été réinterprétés de manière contemporaine.

— François de Marignac, l'un des architectes de group8, le bureau d'architectes chargé de la rénovation du Centre William Rappard, « Urban Lecture », Léman Bleu, 5 novembre 2014

◀ **À gauche** « Le garçonnet à l'habit bleu » sur la terrasse côté lac.

En 2013, l'OMC a inauguré le jardin Gusu chinois, un cadeau conjoint du Ministère du commerce de la Chine et du gouvernement de la municipalité de Suzhou, qui symbolise le ferme attachement de la Chine au système commercial multilatéral. Plus de 100 tonnes de matériaux ont été importées de Chine pour la construction du jardin, qui a été réalisée par des artisans chinois.

Également en 2013, la Confédération nationale de l'industrie brésilienne a participé à la restauration de la Salle brésilienne en fournissant des répliques du mobilier d'origine offert par le gouvernement du Brésil en 1949. La salle rénoverée a été inaugurée à l'automne 2013.



Ce don représente l'attachement immuable de la Chine à l'OMC et au système multilatéral. Le jardin Gusu, qui s'intègre harmonieusement dans l'architecture du Centre William Rappard, sera un lieu de repos et de méditation agréable pour les délégations et le personnel du Secrétariat.

— L'Ambassadeur Yi Xiaozhun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'OMC et actuellement Directeur général adjoint, inauguration du jardin Gusu, le 7 février 2013



Pour la diplomatie brésilienne, les organisations multilatérales sont un instrument essentiel pour la promotion des intérêts et des aspirations de la communauté internationale. Il est donc important que la Salle brésilienne continue de témoigner de notre attachement de longue date au multilatéralisme.

— Luiz Alberto Figueiredo Machado, Ministre brésilien des affaires étrangères, nouvelle inauguration de la Salle brésilienne, le 9 septembre 2013



▲ Ci-dessus La Salle brésilienne, 2013.

◀ À gauche Le jardin Gusu chinois, 2014.



Construction d'un nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment OMC a été inauguré en 2013. Tout le personnel de l'OMC est ainsi réuni sous le même toit pour la première fois. Conçu par le cabinet d'architecture allemand Wittfoht Architekten, il offre à quelque 300 employés un espace de travail moderne, économe en énergie. La construction du bâtiment a été approuvée en 2009 à l'issue d'un référendum cantonal qui a donné une nette majorité en faveur de l'agrandissement.



Nous n'avons pas essayé de concurrencer l'ancien bâtiment mais de créer un dialogue entre ancien et nouveau, c'était la base du projet. C'était une réponse de notre époque tout en respectant l'ancien bâtiment, c'était l'idée du projet. C'était un projet passionnant. En Suisse, nous avons Minergie-P, c'est un standard énergétique très élevé qui devait être appliqué ici comme étant l'un des premiers grands projets pour une organisation mondiale.

— Jens Wittfoht, l'architecte de l'extension du Centre William Rappard, « Urban Lecture », Léman Bleu, 5 novembre 2014



▲ **En haut à droite**
Affiche en faveur de l'agrandissement du site de l'OMC lors du référendum de 2009.

► **À droite** Le nouveau bâtiment de l'OMC au crépuscule.

Perspectives pour l'avenir

À une époque où l'économie mondiale est plus interconnectée que jamais, il est difficile d'imaginer un monde sans l'OMC. En fixant des règles commerciales mondiales, en veillant au respect de ces règles et en aidant à résoudre les différends entre les nations, l'OMC joue un rôle crucial dans la gouvernance mondiale. Elle a aussi un rôle important à jouer pour aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial mondial. Dans les années à venir, cela restera une priorité pour l'OMC.



Perspectives pour l'avenir

Au cours des 20 dernières années, l'OMC a clairement accompli un travail formidable. Mais il reste beaucoup à faire. Les pays en développement doivent jouer un plus grand rôle dans le commerce mondial et l'OMC doit accélérer ses travaux de négociation. La Conférence ministérielle de Nairobi, à la fin de 2015, est pour l'OMC l'occasion de montrer que le système commercial multilatéral peut encore produire des résultats.

► À droite

Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, s'exprimant au sujet des préparatifs de la dixième Conférence ministérielle, au siège de l'OMC, le 27 juillet 2015.



Au fil des ans, l'OMC a contribué à relancer la croissance du commerce, à régler de nombreux différends commerciaux et à aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial. Elle a aussi fait office de rempart contre le protectionnisme, rôle dont l'utilité a été manifeste à l'occasion de la réponse donnée au plan des politiques commerciales à la crise de 2008, qui a été très posée et modérée en comparaison avec le vent de panique protectionniste qui avait suivi les crises précédentes.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo,
1^{er} janvier 2015





Nous pensons qu'un résultat positif à la dixième Conférence ministérielle déterminera le cadre mondial du commerce et de l'investissement dans le programme de développement pour l'après-2015, plan d'action mondial qui succèdera aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela donnera l'impulsion nécessaire pour stimuler l'économie mondiale et accroître le commerce et l'investissement. Le commerce et l'investissement constituent une base solide sur laquelle les pays peuvent s'appuyer pour créer des emplois et de la richesse, pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et pour réduire substantiellement la pauvreté.

— Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, www.mc10nairob.org



Le succès à Nairobi reste l'objectif ultime de nos travaux [en 2015]. Il s'agira de montrer des progrès réels et concrets dans la mise en œuvre des décisions de Bali et dans l'obtention de résultats en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que de résultats qui nous permettent de conclure le PDD.

— Le Directeur général, Roberto Azevêdo, déclaration faite lors d'une réunion des Chefs des délégations de l'OMC, 8 juillet 2015

▼ **Ci-dessous** Le Directeur général, Roberto Azevêdo, le porte-parole de l'OMC, Keith Rockwell, et la Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, Amina Mohamed, discutant de la Conférence ministérielle de Nairobi lors du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, le 1^{er} juillet 2015.

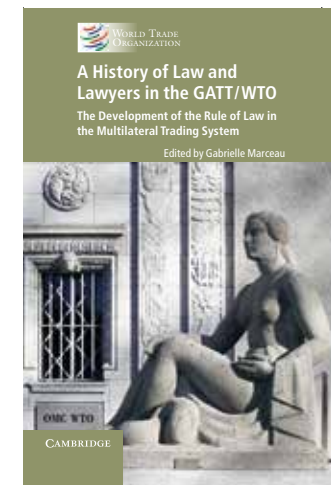


Publications pour le 20^{ème} anniversaire de l'OMC



Le bâtiment de l'OMC

Art et architecture au Centre
William Rappard



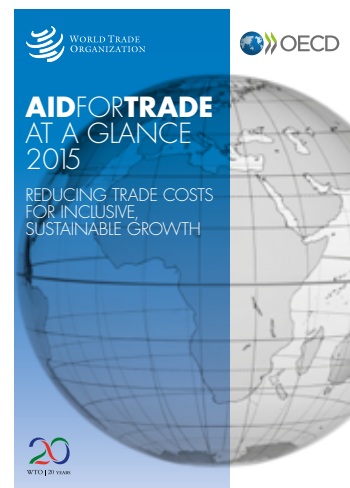
A History of Law and Lawyers in the GATT/WTO

The Development of the Rule
of Law in the Multilateral
Trading System



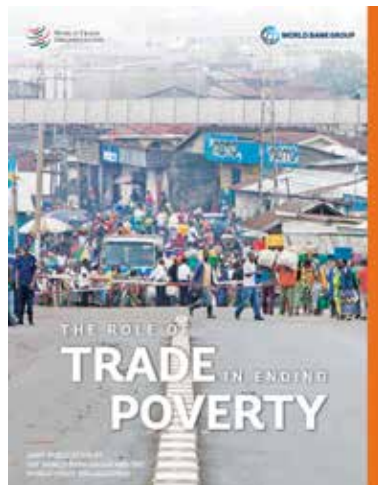
La CITES et l'OMC

Renforcer la coopération en faveur
du développement durable



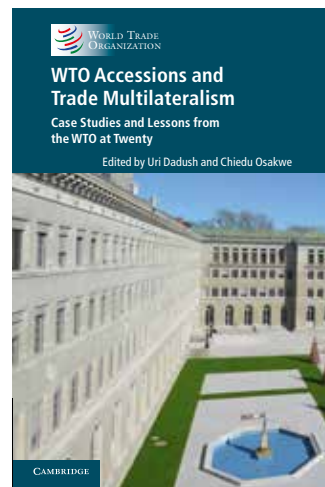
Aid for Trade at a Glance 2015

Reducing Trade Costs for Inclusive,
Sustainable Growth



The Role of Trade in Ending Poverty

WTO – World Bank co-publication

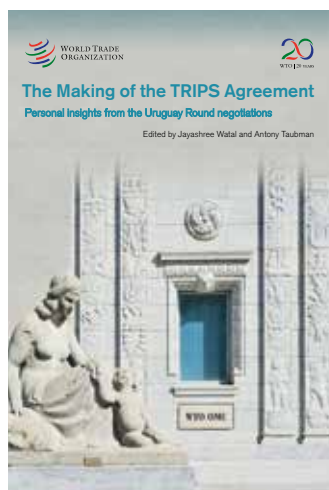


WTO Accessions and Trade Multilateralism

Case Studies and Lessons from the WTO at Twenty



Brochures pour le 20^{ème} anniversaire



The Making of the TRIPS Agreement

Personal Insights from the Uruguay Round Negotiations



L'OMC à 20 ans

Défis et réalisations

Photos

Pages 5, 7, 9 (Supachai), 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 (Vanuatu), 21, 25 (1996, 1998, 1999, 2001, 2003, 2005), 26, 27, 28, 29 (salle), 30, 31 (Moore et Barshefsky), 32, 34, 36, 37, 45 (Mohamed), 46, 47, 49 (CNC), 51 (CNC), 55 (2014), 57, 58, 59, 64, 66, 68 (Ruggiero), 70, 78, 81, 82, 83 (Ganesan), 85 (actuellement), 89, 91, 95 (podium), 96, 97, 102, 103 (Azevêdo), 110, 111, 113 (podium), 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123 (1977, 1995, 1998, 2007, 2015), 124 (extérieur), 125 (enlèvement du panneau de bois), 127 (terrasse), 129 (poster) : © OMC

Page 9 (Sutherland) : © Getty Images/Abdelhak Senna

Page 11 : © Archives du Groupe de la Banque mondiale WB IBRD/IDA EXT-02

Page 16 (Jordanie seulement) : © Mission de la Jordanie auprès de l'OMC

Pages 20 (Monténégro, Samoa et Fédération de Russie), 25 (2009, 2011), 38, 39, 40, 41, 44 (Azevêdo), 47 (Oshima, Noor, Matus, Agah, Johansen), 52, 53, 68 (Singh), 72, 79, 80, 83 (Steger), 100, 101, 105, 106, 107, 108, 109, 113 (bâtiment) : © OMC/Studio Casagrande

Pages 25 (2013), 42, 43, 54, 55 (2013), 74, 94, 112 : © OMC/Antara

Page 29 (Mandela) : © Keystone/AP/David Brauchli

Page 31 (manifestations) : © AFP/John G. Mabanglo

Pages 33, 49 (inauguration), 50 : © Getty Images/Rabih Moghrabi

Page 35 : © Getty Images/Luis Acosta

Page 44 (Kenyatta) : © Mission du Kenya auprès de l'OMC

Page 45 (KICC) : © Getty Images/Nigel Pavitt

Page 49 (Kamal) : © Reuters

Page 51 (Salon vert) : © Le Temps/Eddy Mottaz

Pages 63 (ATI), 65 : © Shutterstock/Panigale

Pages 63 (télécommunications), 67 : © Getty Images/hadynayh

Pages 63 (commerçants), 69 : © Getty Images/Spencer Platt

Pages 63 (comprimés), 71 : © Shutterstock/Gemenacom

Pages 63 (autoroute, conteneurs), 73, 75 : © Shutterstock/chungking

Pages 83 (Unterhalter), 84, 85 (sauf la photo actuelle) : © OMC/Kristian Skeie

Page 93 : © Getty Images/Simon Rawles

Page 95 (chargement) : © Getty Images/Sia Kambou

Page 99 : © OMC/Anderson Photography

Page 103 : © CIR en Bénin

Pages 115 (Azevêdo), 121 : © Paul Mathews/G-20 Australie

Page 123 (1926) : © Archives historiques du BIT

Pages 123 (2010), 124 (intérieur), 125 (détail), 126, 127 (avant, après), 128 (Jardin Gusu) : © OMC/Pierre-Yves Dhinaut

Pages 123 (2013), 129 (bâtiment) : © Brigida González

Pages 128 (Salle du Brésil), 132, 133 : © OMC/Jessica Genoud

Page 131 : © Portpictures.nl

Les 20 ans de l'OMC rétrospective

Les 20 ans de l'OMC : rétrospective donne un aperçu général des 20 premières années de fonctionnement de l'arbitre du système commercial multilatéral. Une sélection d'images marquantes et d'extraits guide le lecteur à travers l'histoire de l'Organisation. Les lecteurs découvriront les origines, la mission, la composition, le fonctionnement et les acteurs clés de l'Organisation, tout en explorant les défis auxquels elle a été confrontée et ce qu'elle a fait pour y répondre.

ISBN: 978-92-870-4007-7

